



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

Sites marins du patrimoine mondial

Pour une gestion efficace
des aires marines protégées
les plus emblématiques au monde

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES



Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2015

ISBN 978-92-3-200085-9



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Titre original : World Heritage Marine Sites, Managing effectively the world's most iconic Marine Protected Areas, Best Practice Guide.

Auteur : Fanny Douvere, Programme marin, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Éditeur : Tory Read.

Photos de couverture :

Îles Galápagos, Équateur,
© Alan Davis

Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, Belize,
© Brandon Rosenblum

Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, Belize,
© Elena Osipova

Glacier Bay, États-Unis d'Amérique,
© Fan Song

Presqu'île de Valdés, Argentine,
© Özgür Türhan / www.oezguer.de

Surtsey, Islande,
© Andreas Trepte / Public Domain

Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino, Mexique,
© Eugenio Gomez Rodriguez / Public Domain

Lagon sud des îles Chelbacheb, Palaos,
© Phil Renaud / Khaled bin Sultan Living Oceans Foundation

Île de St Kilda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord,
© SNH / MNCR

Île de St Kilda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord,
© SNH / MNCR

Parc national de l'île Cocos, Costa Rica,
© Jose Alejandro Alvarez / Fundación Amigos de la Isla del Coco

Parc national de l'île Cocos, Costa Rica,
© Jose Alejandro Alvarez / Fundación Amigos de la Isla del Coco

Lagon sud des îles Chelbacheb, Palaos,
© Phil Renaud / Khaled bin Sultan Living Oceans Foundation

Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, Belize,
© Lynton Burger / Underwater Earth / Catlin Seaview Survey
Cette image ne peut pas être utilisée ou reproduite sans autorisation
préalable par écrit de l'auteur.

© Shutterstock / Shvaygert Ekaterina
Cette image ne peut pas être utilisée ou reproduite sans autorisation
préalable par écrit de l'auteur.

Création graphique : Aurelia Mazoyer

Traduction : UNESCO

Éditeurs : Julien Rochette et Nicole Czechowski

Impression : UNESCO/MSS/CLD/D

Centre du patrimoine mondial

UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP France

Site web: <http://whc.unesco.org/fr/35/>

Imprimé en France

Sites marins du patrimoine mondial

Pour une gestion efficace
des aires marines protégées
les plus emblématiques au monde

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES

Cette publication a été réalisée grâce au soutien apporté par le gouvernement de la Flandre au Programme marin du patrimoine mondial



et à l'appui complémentaire fourni par les gouvernements allemand et néerlandais et l'Agence des aires marines protégées.



Ministry of Education, Culture and
Science



SOMMAIRE

Sommaire	4
Avant-propos	7
À propos de ce guide	9

PARTIE 1 13

Orientations étape par étape sur les meilleures pratiques d'une gestion efficace 13

ÉTAPE 1	
Où en êtes-vous aujourd'hui ?	17
Introduction	18
► Demain se décide aujourd'hui	18
TÂCHE 1: Utiliser la valeur universelle exceptionnelle comme fil rouge	19
TÂCHE 2: Organiser le processus de planification	23
TÂCHE 3: Comprendre la répartition spatiale et temporelle et l'état actuel des principales caractéristiques écologiques	32
TÂCHE 4: Décrire la répartition spatiale et temporelle des activités humaines et leurs possibles impacts	38
TÂCHE 5: Évaluer les conflits et déterminer ce qui est le plus important	44

ÉTAPE 2	
Où voulez-vous aller ?	49
Introduction	50
► D'une gestion réactive à une gestion proactive	50
TÂCHE 1: Identifier les tendances actuelles et prévoir les perspectives de votre site	51
TÂCHE 2: Construire des scénarios alternatifs sur le futur de votre site	55
TÂCHE 3: Prévoir les résultats probables de chacun des scénarios alternatifs	61
TÂCHE 4: Choisir l'état futur souhaité	63

ÉTAPE 3	
Comment comptez-vous y parvenir ?	65
Introduction	66
► Demain se décide aujourd'hui	66
TÂCHE 1: Identifier des mesures de gestion appropriées	67
TÂCHE 2: Définir des mesures d'incitation pour promouvoir la mise en œuvre et la conformité	72
TÂCHE 3: Mettre en place un système efficace et rentable de suivi de la conformité	79
TÂCHE 4: Identifier les partenaires potentiels et coordonner les mécanismes institutionnels pour obtenir un maximum d'efficacité et d'impact	83
TÂCHE 5: Bâtir une histoire captivante et mettre à profit la notoriété du patrimoine mondial pour assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle	86

ÉTAPE 4	
Quels résultats obtenez-vous ?	91
Introduction	92
► Accepter le changement, apprendre et s'adapter	92
TÂCHE 1: Élaborer un système de suivi de la performance	93
TÂCHE 2: Évaluer les progrès et rendre compte des résultats	98
TÂCHE 3: Apporter des ajustements suite aux résultats de l'évaluation	102
Graphique du cycle de gestion	105

PARTIE 2 **109**

Annexes et références bibliographiques

ANNEXE 1: Liste des sites du patrimoine mondial marin	110
ANNEXE 2: Carte des sites du patrimoine mondial marin	112
ANNEXE 3: Participants à la réunion de travail de Vilm	113
Références bibliographiques	114
Remerciements	116



Îles atlantiques brésiliennes : les Réserves de Fernando de Noronha et de l'Atol das Rocas, Brésil.

© UnderWater Earth

This picture cannot be used or reproduced without the prior written permission of the copyright holder

Avant-propos

En 2010, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont décidé d'augmenter la surface d'aires protégées dans le monde et d'améliorer la conservation des régions d'une importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques. Au titre de l'objectif 11 d'Aichi, d'ici à 2020, au moins 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes, doivent être conservées au moyen de réseaux d'aires protégées, gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation par zone, intégrées dans l'ensemble du paysage marin.

La Convention du patrimoine mondial adoptée en 1972 énonce la mission commune qui incombe aux États parties de préserver le patrimoine mondial exceptionnel pour les générations actuelles et futures. Elle reconnaît que protéger ces lieux exceptionnels constitue une responsabilité incombant à la communauté internationale. En 40 ans d'existence, la Convention du patrimoine mondial a permis de dresser une liste de plus de mille sites culturels et naturels présentant une valeur universelle exceptionnelle (VUE). Leur disparition serait une perte irréversible pour l'humanité.

La Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO compte 47 sites marins répartis dans 36 pays et reconnus pour le caractère unique de leur biodiversité marine, la singularité de leur écosystème, l'originalité des processus géologiques qu'ils présentent ou la beauté incomparable qu'ils recèlent. Les sites marins du patrimoine mondial comprennent certains lieux océaniques parmi les plus emblématiques de la planète, comme la Grande Barrière en Australie, les Îles Galápagos en Équateur et le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie. Ces 47 sites représentent près de 20 % de la superficie totale des aires marines protégées (AMP) établies à ce jour.

Depuis l'inscription du premier site marin sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1978, de nombreuses réussites ont été enregistrées dans le domaine de la conservation de ces sites :

- au Mexique, les acteurs locaux du Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino ont utilisé la Convention pour empêcher l'implantation d'usines de production saline, qui auraient menacé le dernier lagon intact où la baleine grise du Pacifique vient se reproduire ;
- en Afrique du Sud, le classement du Parc de la zone humide d'iSimangaliso a transformé l'une des régions les plus pauvres de ce pays en une communauté prospère, créatrice d'emplois et impliquée dans la gestion de zones humides d'une grande diversité faunique ;
- aux Seychelles, l'Atoll d'Aldabra abrite l'une des populations de tortues vertes devenues les plus importantes au monde, alors qu'elles étaient en voie d'extinction.

Ces quelques exemples de réussite illustrent à quel point la stratégie d'un gouvernement, une application pertinente de la Convention du patrimoine mondial, le savoir-faire des gestionnaires d'un site et le soutien des experts et des donateurs servent les objectifs de la conservation. À chaque fois, la Convention du patrimoine mondial a joué un rôle essentiel en attirant l'attention internationale sur des problèmes locaux de conservation, lorsque des facteurs de stress menacent les caractéristiques exceptionnelles d'un site inscrit au patrimoine mondial.

S'il est évident que les aires marines protégées « phares » doivent faire l'objet d'une protection efficace et d'une gestion selon les meilleures pratiques disponibles, la réalité est plus complexe. Certes, nombre de sites obtiennent de bons résultats de conservation et leur gestion des zones multi-usages fait référence. Sur d'autres sites toutefois, une gestion plus efficace s'impose. En outre, aucun site n'est à l'abri des effets de l'industrialisation accélérée des océans, des pressions croissantes liées à l'urbanisation côtière ou des conséquences graves des changements climatiques. Rares sont les sites où les individus ont pleinement conscience de la menace grandissante due à un cocktail d'effets cumulés et combinés, susceptibles, d'altérer profondément les écosystèmes. Accaparés par leurs activités de gestion au quotidien,

les gestionnaires de sites n'ont souvent guère le temps de réfléchir aux conséquences de leurs décisions sur les dix ou vingt prochaines années. Gestionnaires et partenaires sont ainsi confrontés en permanence à des questions concernant de nouvelles activités, mais ils n'ont pas suffisamment de temps et d'outils à leur disposition pour les aider à ne pas perdre de vue le long terme. Penser l'avenir est d'une importance cruciale pour leur permettre de répondre à la question suivante : Quel est le seuil de développement à ne pas dépasser ?

Le présent guide entend aider les gestionnaires de sites à prendre aujourd'hui des décisions qui sauvegarderont demain la santé à long terme et la durabilité de la valeur universelle exceptionnelle de leur site. Il contient des orientations étape par étape et recense les meilleures pratiques et les initiatives de gestion réussies appliquées sur de nombreux sites marins du patrimoine mondial. En améliorant la gestion d'un site, les gestionnaires et les partenaires ont la possibilité de lever plus facilement des fonds, d'offrir aux visiteurs des expériences de qualité et de pérenniser la valeur universelle exceptionnelle pour laquelle le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Une meilleure efficacité de gestion des sites marins du patrimoine mondial permet également, aux pays hôtes, aux gestionnaires de sites et à leurs partenaires, de mieux

faire entendre leur voix dans les débats et les projets plus larges sur la question des océans à l'échelle régionale et mondiale.

Notre objectif, en partageant cette approche par étapes et ces exemples de réussites, est d'aider d'autres gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial, à gérer leur site avec une efficacité accrue. D'une manière plus générale, nous espérons que ce guide fournira des informations utiles pour stimuler la réflexion et éclairer les pratiques en matière de gestion des AMP à travers le monde. Les sites marins du patrimoine mondial, par la visibilité dont ils bénéficient, sont bien placés pour montrer l'exemple au moment où la communauté internationale s'efforce d'améliorer la gestion des AMP dans le monde entier et d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi pour 2020 défini dans le cadre de la Convention sur la diversité.

Œuvrer ensemble, répertorier les meilleures pratiques, mettre en place une gestion efficace et partager des expériences réussies sont autant de voies qui ouvrent à des progrès plus rapides vers une gestion durable, efficace et viable de ces zones océaniques uniques au monde.

Kishore Rao, Directeur
Centre du patrimoine mondial

À propos de ce guide

Quel est l'objet de ce guide ?

Ce guide propose une initiation à la pratique d'une gestion efficace et proactive visant à assurer la conservation à long terme et le développement durable des sites marins du patrimoine mondial. Il pose également les bases de l'élaboration d'un cadre normatif commun pour une gestion efficace et une prise de décisions proactive à l'appui des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial ou d'autres aires marines protégées (AMP).

Deux principaux outils sont au cœur de l'approche présentée ici. Le premier **est l'utilisation de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) de chaque site, telle qu'elle a été décrite lors de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, comme fil rouge du système de gestion de ce site.**

Comme il ressort d'une étude des sites marins du patrimoine mondial, la déclaration de valeur universelle exceptionnelle est très rarement utilisée pour les besoins de la gestion. Les gestionnaires d'un site ont souvent une interprétation limitée, si tant est qu'ils en aient, de sa valeur universelle exceptionnelle et ne savent pas l'utiliser de manière concrète pour engager leur site sur la voie d'un avenir durable. Ce guide comble donc une lacune importante dans la mise en œuvre de systèmes efficaces de gestion des sites marins. Il décrit étape par étape, la façon dont la valeur universelle exceptionnelle d'un site peut aider les gestionnaires et les partenaires dans l'organisation de leur travail, mais aussi dans la présentation des rapports au Comité du patrimoine mondial sur l'état de conservation d'un site.

Le concept de valeur universelle exceptionnelle permet aux gestionnaires de sites et aux partenaires de définir des priorités en matière de conservation, en tenant compte de l'état actuel et des tendances et perspectives à venir. Pour les AMP qui ne font pas partie du réseau de sites marins du patrimoine mondial, l'énoncé des objectifs de conservation du site peut, en général, remplacer la déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Le deuxième outil que propose l'approche décrite dans ce guide est **l'utilisation d'outils de gestion par zone, tels que l'aménagement de l'espace marin, afin de planifier et d'atteindre des objectifs environnementaux, sociaux et économiques** et d'obtenir ainsi des progrès tangibles et opérationnels en matière de développement durable tout en sauvegardant les valeurs exceptionnelles d'un site.

La planification de scénarios futurs est un volet important d'un aménagement efficace de l'espace marin. Face à la forte augmentation de la demande d'espace océanique, à l'afflux croissant de touristes et aux effets planétaires des changements climatiques, une gestion proactive et prospective est la clé de la réussite. Pourtant, dans la plupart des AMP, le mode de gestion est plutôt réactif et axé sur le présent que sur un futur souhaitable. Le présent guide vise donc à aider les gestionnaires de sites à utiliser des outils de gestion par zone pour comprendre l'état actuel et penser l'avenir sur la base d'une vision clairement définie de leur site dans 10 ou 20 ans.

ENCADRÉ 1 :

Que propose ce Guide ?

1. **Une feuille de route pour la mise en place d'un mode de gestion et de prise de décisions proactif, tourné vers le présent et vers l'avenir** – *par opposition à une gestion réactive définie au jour le jour.*
2. **Un schéma directeur pour l'utilisation de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) comme fil rouge de la gestion** – *qui rassemble les parties prenantes, les planificateurs, les scientifiques et les spécialistes de la conservation autour d'objectifs convenus en matière de conservation.*
3. **Un recensement de pratiques appliquées sur des sites marins du patrimoine mondial** – *qui s'appuie sur des exemples pour illustrer la méthodologie.*
4. **Un document évolutif dans le temps** – *qui est le fruit d'un travail de collaboration avec le Réseau des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial, l'UICN et d'autres partenaires.*

À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse en priorité aux responsables de la planification et de la gestion de sites marins du patrimoine mondial et tient compte de la grande diversité des défis qui se posent actuellement en matière de gestion et de capacité dans les nombreux sites. Il part du principe que la majorité des gestionnaires de sites font face à des situations où le temps, les moyens financiers, les ressources humaines et les informations disponibles sont limités.

Bien qu'il soit destiné aux gestionnaires de sites, ce guide s'avère également d'une grande utilité pour la communauté de la conservation en général, qui travaille sur les sites. La déclaration de valeur universelle exceptionnelle est à la disposition de toutes les personnes travaillant sur un site du patrimoine mondial. Par ailleurs, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) rédige, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, des rapports sur l'état de conservation qui servent de base au Comité du patrimoine mondial pour décider de l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial lors de sa réunion annuelle. Ces rapports sur l'état de conservation sont des documents publics et les parties intéressées peuvent donc y avoir accès. Le Comité du patrimoine mondial statue en se fondant sur l'avis officiel formulé dans les rapports, ainsi que sur les informations émanant des nombreux experts et scientifiques qui possèdent une connaissance directe des effets et des problèmes de conservation de ces sites. Ces décisions reflètent la position de la communauté internationale sur les

mesures à prendre pour assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle de chaque site. Tous les rapports sont accessibles via le site web du Centre du patrimoine mondial et l'application pour les smartphones et tablettes.

Figure 1 : Décisions du comité du patrimoine mondial pour 47 sites marins du patrimoine mondial accessibles sur tablette et smartphone.



À RETENIR !

Toute personne qui participe à la gestion de sites marins du patrimoine mondial peut utiliser ce guide comme outil pour concentrer les efforts et les ressources là où ils sont le plus nécessaires. Une multitude d'organismes et d'organisations dans le monde prennent une part active à la conservation de sites du patrimoine mondial. Notons que les sites les mieux gérés sont ceux où des partenariats dynamiques ont été mis en place entre la société civile, les autorités nationales et régionales, les instituts de recherche et les ONG qui, dans bien des cas, fournissent des ressources supplémentaires.

Ce guide décrit les étapes générales à suivre pour améliorer la gestion des sites marins du patrimoine mondial et indique des liens vers d'autres sources contenant des conseils plus détaillés ou spécialisés sur la gestion des AMP. La communauté plus large des planificateurs et des gestionnaires de la conservation peut donc également tirer profit de ce guide.

Comme nos gestionnaires de sites sont issus d'horizons et de cultures très différents, ce guide est rédigé dans un style simple. Dans la mesure du possible, il évite l'emploi de termes trop techniques tout en veillant à intégrer dans chaque étape des concepts scientifiques innovants du domaine de la conservation des océans, tels que **la gestion fondée sur les écosystèmes, la planification spatiale marine et la gestion adaptative**. De plus, ce guide inclut à la fois des options à coût élevé et des options à bas coût de telle sorte que les sites plus démunis en ressources puissent appliquer le cadre de base.

Pourquoi ce guide est-il nécessaire ?

Les responsables de la planification et de la gestion des sites marins du patrimoine mondial et des ressources qu'ils recèlent, possèdent d'ordinaire une formation scientifique ou technique et sont spécialisés dans un domaine particulier, tels que l'écologie, la biologie, l'océanographie ou l'ingénierie. Rares sont ceux qui ont bénéficié d'une formation professionnelle en planification et en gestion. Ce guide les aide à combler cette lacune.

À la différence des nombreux autres guides consacrés à la gestion des AMP, celui-ci met l'accent sur la planification de scénarios futurs pour des sites à usages multiples et préconise une gestion proactive à l'intérieur et à l'extérieur des limites du site. Il s'inscrit, à ce titre, dans le sillage des travaux menés par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO sur la planification spatiale marine.¹ L'Union européenne et la Convention sur la diversité biologique, qui jouent aujourd'hui un rôle moteur en faveur de la conservation des océans, ont l'une et l'autre souligné le besoin d'orientations plus concrètes, inspirées de la pratique et de l'expérience. Il manque en effet des orientations qui intègrent la gestion des AMP dans des paysages marins plus vastes et la relient de façon adaptée aux pratiques utilisées pour les systèmes terrestres et d'eau douce. Développer cet aspect est considéré comme une condition préalable à la réalisation des grands objectifs mondiaux relatifs à la biodiversité.

Pour répondre à ce besoin, ce guide propose une approche étape par étape d'une gestion efficace qui tient compte des dernières connaissances en sciences et en gestion. Il oriente les lecteurs vers les sources à même de leur fournir des informations plus détaillées et illustre chaque concept à l'aide d'exemples de réussites recueillis sur les sites marins du patrimoine mondial. Il apporte ainsi un éclairage sur la diversité des compétences et du savoir-faire qu'un gestionnaire de site doit acquérir et entretenir pour assurer, dans des conditions appropriées, la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial dont il est responsable.

Ce guide présente, en outre, l'avantage de pouvoir aider les États parties à réaliser une auto-évaluation pour déterminer si leur système de gestion correspond à ce que d'autres sites marins du patrimoine mondial ont mis en place et à ce qui est perçu comme faisant partie des meilleures pratiques. De même, les États parties qui préparent une nouvelle proposition d'inscription d'un site peuvent se servir de ce guide pour procéder à une auto-évaluation du système de gestion prévu.

Comment ce guide a-t-il été élaboré ?

La première conférence mondiale des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial s'est tenue en décembre 2010 à Hawaï (États-Unis d'Amérique) : c'est là qu'a germé l'idée de ce guide. Au cours de la conférence, il est clairement apparu que les gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial n'avaient pas tous la même conception d'un système de gestion efficace et que des orientations globales, illustrées d'exemples de bonnes pratiques, leur seraient d'une grande utilité.

Durant les quatre années qui ont suivi, le Programme marin du patrimoine mondial s'est employé à répondre aux attentes des gestionnaires de sites désireux de disposer de davantage d'informations et de partager des solutions entre les sites. Une deuxième rencontre des gestionnaires de sites a été organisée à Scandola (France), en octobre 2013. Aujourd'hui, toute la communauté des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial a accès à l'ensemble des plans de gestion et des principales publications de chaque site *via* un portail Internet interactif. Ce portail comporte également des espaces de discussion en ligne permettant aux utilisateurs d'échanger. Un bulletin électronique bimensuel diffuse par ailleurs des informations et diverses initiatives, informe des récents développements et met en lumière les possibilités de financement dans tout le réseau.

¹ Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO : http://www.unesco-ioc-marinesp.be/marine_spatial_planning_msp

Les exemples de bonnes pratiques proviennent de sources très diverses. Il peut s'agir des informations recueillies lors de missions statutaires du patrimoine mondial, des visites de terrain approfondies menées par l'auteur sur plus de 15 sites pendant les cinq dernières années, des initiatives de formation et de renforcement de capacités mises en place à l'échelon d'un site et des échanges entre les gestionnaires de sites et des organisations non-gouvernementales, des scientifiques et d'autres groupes concernés.

L'approche générale et les grandes lignes du guide ont été discutées au cours de deux réunions de travail intensives organisées sur l'île de Vilm (Allemagne). La première réunion a rassemblé un petit groupe de gestionnaires responsables de sites souvent cités en exemple pour l'efficacité de leur gestion. La deuxième réunion de travail a couvert un éventail plus large de sites, dont une majorité de sites hispanophones. Les participants ont discuté d'une première ébauche du guide et, au vu du nombre important de gestionnaires de sites hispanophones, des efforts ont été faits pour que le style, la méthode et les concepts soient compréhensibles dans les différentes langues (voir la liste des participants à l'annexe 3).

Cette version provisoire a ensuite été révisée à la lumière des réponses fournies à une consultation en ligne. La première version du guide a été communiquée à l'ensemble des gestionnaires des 47 sites marins du patrimoine mondial et à un petit groupe d'experts de renommée mondiale en matière de gestion marine et de conservation du patrimoine mondial. Leurs précieux commentaires sont pris en compte dans la version définitive présentée ici.

Comment est composé ce guide ?

Ce guide est composé de deux parties. La première décrit, étape par étape, l'approche d'un système de gestion efficace, avec ses divers éléments. Elle explique en termes clairs la façon dont on peut utiliser la description de la valeur universelle exceptionnelle d'un site comme base pour en déduire tous les principes, buts et objectifs de gestion.

Les diverses étapes et tâches exposées tout au long de ce guide, sont émaillées d'exemples de bonnes pratiques. L'attention du lecteur est attirée sur les points à retenir. Pour en savoir plus sur des thèmes particuliers, des liens vers d'autres sources sont indiqués. Les encadrés contiennent des informations particulières pour les gestionnaires

de sites sur les possibilités, obligations, procédures et outils spécifiques du patrimoine mondial. Ils sont clairement repérables, de telle sorte que les gestionnaires d'AMP qui ne font pas partie du réseau de sites marins du patrimoine mondial puissent concentrer leur attention sur le corps principal du texte.

La deuxième partie du guide est constituée des annexes et des références bibliographiques. Elle contient en particulier une vue d'ensemble des 47 sites marins du patrimoine mondial et des liens vers la description de leur valeur universelle exceptionnelle et vers les décisions du Comité du patrimoine mondial.

Comment utiliser ce guide ?

Il n'existe à l'évidence pas de modèle unique et universel de bonnes pratiques. Toutefois, il y a un certain nombre d'étapes incontournables que tous les gestionnaires de sites doivent accomplir pour mettre en place une gestion efficace, décrites dans ce guide. Les sections de ce guide suivent la structure générale et les éléments des cycles connus de gestion de sites côtiers et marins. Cependant, l'accent est mis ici sur la place centrale de la valeur universelle exceptionnelle d'un site dans sa gestion et sur l'utilisation d'outils de conservation par zone, pour que cette approche soit concrète et réaliste.

Pour utiliser ce guide, deux possibilités s'offrent à vous :

Soit vous commencez par l'étape 1 (*Où en êtes-vous aujourd'hui ?*) et vous suivez, étape par étape, l'approche proposée jusqu'à l'étape 4 (*Quels résultats obtenez-vous ?*). Cette méthode vous permettra de bien comprendre l'enchaînement logique conduisant à un système de gestion efficace, à la fois proactif et adaptable en fonction de l'évolution des conditions qui existent sur le site, dans le paysage marin plus vaste et dans le contexte socio-économique d'un monde en perpétuelle mutation.

Soit vous parcourez le sommaire pour repérer rapidement les parties du guide qui répondent le mieux à vos besoins. Dans ce cas, vous serez en mesure d'utiliser les éléments les plus utiles pour répondre à vos questions ou pour savoir à quel stade vous en êtes de votre cycle de planification et de gestion.

PARTIE 1

Orientations étape par étape
sur les meilleures pratiques
d'une gestion efficace

La mise en place d'une gestion efficace implique de maîtriser le présent, de comprendre les tendances et les perspectives de votre site et d'adopter les mesures pouvant conduire à un futur souhaitable. Elle suppose de connaître les valeurs uniques qui justifient l'inscription de votre site sur la Liste du patrimoine mondial, les activités qui y sont développées et la réponse que les mesures de gestion apportent aux menaces locales, régionales et mondiales. Les ressources financières et humaines étant dans la plupart des cas limitées, il est également nécessaire de hiérarchiser les priorités.

Chaque site marin du patrimoine mondial est particulier : il a des besoins et des capacités qui lui sont propres et il en est à un stade de mise en œuvre de sa gestion qui lui est spécifique. Bien qu'il n'existe pas de modèle unique et universel en matière de gestion de sites, le processus se résume essentiellement à quatre grandes questions :²

1. OÙ EN ÊTES-VOUS AUJOURD'HUI ?

2. OÙ VOULEZ-VOUS ALLER ?

3. COMMENT COMPTEZ-VOUS Y PARVENIR ?

4. QUELS RÉSULTATS OBTENEZ-VOUS ?

Pour y répondre, vous pouvez soit griffonner à la hâte des éléments de réponse sur un bout de papier, soit opter pour une planification minutieuse dans le cadre d'un processus global et multipartite sur plusieurs années. Les deux méthodes ont été expérimentées en divers endroits du monde, avec plus ou moins de succès selon le cas.

En premier lieu, il est essentiel de comprendre les caractéristiques ayant fondé le statut de patrimoine mondial du site. **Un site marin du patrimoine mondial ne peut être convenablement conservé que si ses gestionnaires et leurs équipes ont une idée claire et précise de sa valeur universelle exceptionnelle et des activités qui ont un impact sur celle-ci.** Il est indispensable d'utiliser ces informations comme base d'évaluation de toutes les mesures.

En second lieu, il est important de disposer d'une vision claire de l'état souhaité de votre site dans 10 à 20 ans. Concilier développement économique et conservation est l'un des problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui sur la quasi-totalité des sites marins du patrimoine mondial. Il est donc nécessaire de connaître parfaitement les différents scénarios d'utilisation possibles et leur impact sur les caractéristiques marines qui en font un site du patrimoine mondial.

En troisième lieu, il est primordial de comprendre le type de mesures de gestion qu'il faut prendre pour atteindre ses objectifs. Comme toutes les activités humaines comportent une dimension spatiale et temporelle et que les technologies récentes ont permis de découvrir des choses auparavant insoupçonnées, la gestion de l'espace prend de plus en plus d'importance. De même, il est important de connaître le type d'incitations susceptibles d'encourager les utilisateurs des ressources à changer de comportement et à promouvoir activement la conservation de la valeur universelle exceptionnelle et l'avenir durable du site.

Enfin, gérer durablement un site au fil des années exige d'accompagner les changements, d'en tirer des enseignements et donc de s'adapter. Les changements sont inéluctables et peuvent prendre diverses formes, en particulier socio-économiques, politiques et environnementales. Gérer un site marin du patrimoine mondial ne consiste pas à tout régler en une fois. Il s'agit d'un processus adaptatif et récurrent qui requiert un travail régulier de suivi et d'évaluation pour que la somme des efforts investis aboutisse aux résultats souhaités.

² Ces quatre questions reprennent sous une forme simplifiée les étapes du cycle connu de gestion des AMP qui est décrit dans toutes les publications relatives aux AMP, dont la Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine. Hockings M. et al. 2008. Évaluer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial. Cahiers du patrimoine mondial, n° 23.

À RETENIR !

Vous devez réfléchir aux questions essentielles et progresser par petites étapes. Il n'existe pas de modèle unique et universel pour une gestion efficace, mais quatre grandes questions servent de cadre :

1. Où en êtes-vous aujourd'hui ?
2. Où voulez-vous aller ?
3. Comment comptez-vous y parvenir ?
4. Quels résultats obtenez-vous ?

Répondre à ces questions vous aidera à bâtir un système de gestion proactive et prospective, capable d'assurer la durabilité à la fois socio-économique et environnementale à long terme de votre site. La valeur universelle exceptionnelle doit vous servir de fil rouge pour répondre à ces questions et de référence pour évaluer votre réussite.

Ces quatre questions sont traitées en détail dans les orientations étape par étape présentées dans les sections suivantes, en tenant compte des connaissances scientifiques et des outils les plus récents en vue d'une gestion efficace des AMP. Les étapes sont souvent émaillées d'exemples de meilleures pratiques observées sur des sites marins du patrimoine mondial. Le guide renvoie, s'il y a lieu, à d'autres sources et suggestions de lecture. Pour plus de facilité, un graphique illustrant l'ensemble du cycle, y compris les étapes et les tâches, figure à la fin du guide.



Îles d'Ogasawara, Japon.

© Froschmann / Auteur : Hiroshi Aoiki

A close-up photograph of a seal's head floating in blue water. The seal's eyes are dark and looking forward, and its nose is visible. The water has a slight ripple around the head.

ÉTAPE 1

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Shiretoko, Japon.

© feathercollector - Fotolia.com

This picture cannot be used or reproduced without the prior written permission of the copyright holder

Introduction

🔗 Quels sont les résultats attendus de cette étape ?

1. Des buts et des objectifs clairs, dérivés de votre valeur universelle exceptionnelle, qui définissent ce que vous avez à gérer
2. La connaissance des *limites de votre périmètre de gestion* et des *limites de votre périmètre de mise en œuvre*
3. La répartition spatiale et temporelle des principales caractéristiques de votre valeur universelle exceptionnelle et leur état actuel
4. La répartition spatiale et temporelle des activités humaines qui portent (risquent de porter) atteinte à la valeur universelle exceptionnelle
5. Une évaluation des conflits et des possibilités qui déterminent les domaines prioritaires de gestion.

➔ Savoir ce que vous avez à gérer

Malgré le statut prestigieux dont ils jouissent, les sites du patrimoine mondial ne sont pas à l'abri des défis croissants liés à la conservation des océans, ni épargnés par les restrictions de budgets et de personnels de gestion, qui touchent la plupart des AMP du monde entier.

Les ressources limitées étant disponibles, il convient d'examiner avec une extrême attention les priorités, puis de cibler les domaines où des mesures sont le plus nécessaires. Il est essentiel de savoir exactement ce que vous avez à gérer, y compris ce que vous souhaitez arrêter, modifier ou conserver à l'avenir. Un site marin du patrimoine mondial ne peut être géré efficacement que si vous connaissez un minimum de choses sur l'état actuel des caractéristiques uniques de ce site et sur les activités qui ont une incidence sur celles-ci. C'est une tâche qui peut être difficile, coûteuse et demander beaucoup de temps et de ressources.

La séquence des tâches ci-dessous peut vous aider à prendre les bonnes décisions :

Tâche 1 : Utiliser la valeur universelle exceptionnelle comme fil rouge

Tâche 2 : Organiser le processus de planification

Tâche 3 : Comprendre la répartition spatiale et temporelle et l'état actuel des principales caractéristiques écologiques

Tâche 4 : Décrire la répartition spatiale et temporelle des activités humaines et leurs possibles impacts

Tâche 5 : Évaluer les conflits et déterminer ce qui est le plus important

Ces étapes peuvent mettre en lumière les éléments dont vous avez besoin pour pouvoir répondre correctement et dans un délai raisonnable à la question : « Où en êtes-vous aujourd'hui ? »

TÂCHE 1 : Utiliser la valeur universelle exceptionnelle (VUE) comme fil rouge

Le but principal de la gestion d'un site marin du patrimoine mondial est de préserver les richesses qui ont justifié l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et qui sont collectivement appelées **valeur universelle exceptionnelle (VUE)**. La valeur universelle exceptionnelle est un aspect central de tout site du patrimoine mondial et sert d'outil de référence pour le suivi et l'évaluation de l'état de conservation de ce site.

La valeur universelle exceptionnelle est le critère de base auquel se réfère le Comité du patrimoine mondial pour décider d'inscrire un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril si la valeur universelle exceptionnelle s'est fortement dégradée, ou de radier un site de la Liste si les valeurs exceptionnelles sont irrémédiablement perdues. Lorsqu'un site est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'État partie accepte la responsabilité de veiller à ce que les caractéristiques exceptionnelles de ce site soient conservées au-delà des changements de gouvernement. La valeur universelle exceptionnelle est donc le fil directeur logique de la planification et des mesures de gestion.

On néglige trop souvent de se référer à la valeur universelle exceptionnelle pour prendre les décisions en matière de gestion. Or, en général, il a fallu des années au pays concerné pour définir les caractéristiques exactes qui fondent le caractère unique d'un site et pour mener, notamment, les études et les analyses scientifiques et les nombreuses consultations des parties prenantes dont les résultats sont consignés dans la proposition d'inscription du site au patrimoine mondial. Cet imposant travail entrepris pour définir exactement ce qui est à protéger, confère souvent un gros avantage aux sites marins du patrimoine mondial par rapport à d'autres AMP lorsque vient le moment de fixer des objectifs clairs et mesurables. C'est manquer une occasion que de ne pas se servir de la valeur universelle exceptionnelle dans le cadre de la gestion d'un site.

En vous servant de la description de la valeur universelle exceptionnelle comme point de départ pour guider votre stratégie de gestion, vous pouvez :

1. Acquérir une vision concrète des principales caractéristiques à protéger et en déduire des objectifs mesurables,
2. Axer les recherches et les mesures de gestion sur les domaines où elles sont le plus nécessaires,
3. Identifier des synergies avec d'autres acteurs qui travaillent sur votre site (ONG, associations caritatives, etc.) et coordonner l'ensemble des efforts en vue d'assurer la conservation du site avec un maximum d'efficacité et d'impact,
4. Définir des scénarios d'utilisation de l'espace qui montrent clairement l'état futur souhaité de votre site,
5. Élaborer la trame de votre histoire et mettre judicieusement à profit la notoriété du patrimoine mondial pour attirer les partenaires et lever les fonds indispensables afin d'assurer une durabilité à long terme.



Parc national de l'île Cocos, Costa Rica.

© Jose Alejandro Alvarez / Fundación Amigos de la Isla del Coco

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

✍ **À RETENIR !**

Le but global d'un site du patrimoine mondial est la conservation des caractéristiques qui lui confèrent sa valeur universelle exceptionnelle. Tous les aspects concernant la législation et les réglementations, les incitations, l'aménagement et la planification de l'espace, la surveillance et le suivi, l'application et la conformité, ainsi que la résolution des conflits, sont beaucoup plus simples à traiter quand on a des objectifs précis en tête. Vous pouvez décomposer votre valeur universelle exceptionnelle en sous-éléments de façon à définir des objectifs mesurables qui guideront toute votre stratégie de gestion du site.

En général, la déclaration de valeur universelle exceptionnelle contient une description des principales caractéristiques de votre site qui fondent son statut de patrimoine mondial. Il est donc possible, sur la base de ces caractéristiques, de fixer des objectifs de gestion ciblés.

Les étapes ci-dessous vous aideront à identifier la valeur universelle exceptionnelle³ :

1. Rechercher la déclaration de valeur universelle exceptionnelle de votre site qui a été adoptée par le Comité du patrimoine mondial au moment de son inscription ou qui a été établie rétrospectivement⁴ ;
2. Décomposer la déclaration de valeur universelle exceptionnelle en plusieurs sous-éléments principaux (encadré 2) ;
3. Reformuler les éléments de la valeur universelle exceptionnelle ainsi identifiés sous la forme de buts et objectifs de gestion (figure 2, liens entre les buts et objectifs) ;
4. Parcourir la liste des objectifs de gestion pour repérer rapidement les objectifs qui peuvent être complémentaires et/ou dépendants les uns des autres. Rechercher aussi l'existence d'éventuels objectifs incompatibles. Vérifier si des objectifs sont

3 Cette section s'appuie sur les premiers travaux réalisés par Jon Day (James Cook University, Australie) qui ont été présentés lors de la deuxième conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial qui s'est tenue à Scandola, France : <http://whc.unesco.org/en/future-marine-world-heritage-2013>

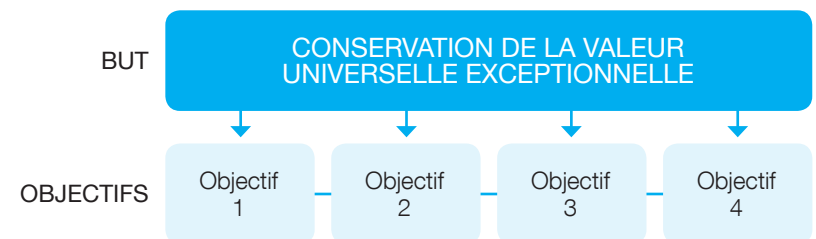
4 On peut consulter les descriptions de la valeur universelle exceptionnelle et les déclarations rétrospectives de la valeur universelle exceptionnelle sur la page Internet du Centre du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/document/135560>

compatibles ou non est une première étape importante vers un système de gestion efficace et fiable.

Dans certains cas, la description de la valeur universelle exceptionnelle établie durant le processus d'inscription est particulièrement détaillée. La proposition d'inscription contient alors une mine d'informations pour une gestion visant à préserver la valeur universelle exceptionnelle d'un site, voire l'améliorer. Sur des biens plus anciens, cependant, il arrive que la déclaration de valeur universelle exceptionnelle soit relativement vague, et l'utiliser comme point de départ pour définir les objectifs de gestion peut, dans ce cas, s'avérer plus difficile. Des projets sont en cours pour doter les sites plus anciens d'une déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle.

L'encadré 2 illustre l'utilisation de la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle comme fil rouge pour la gestion du site de l'atoll d'Aldabra aux Seychelles.

Figure 2 : Liens entre les buts et objectifs, et leur articulation avec la valeur universelle exceptionnelle.



Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2014

ENCADRÉ 2 :**La valeur universelle exceptionnelle utilisée comme fil rouge de la gestion de l'Atoll d'Aldabra (Seychelles)**

L'Atoll d'Aldabra aux Seychelles a été inscrit en 1982 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de ses caractéristiques marines uniques, dont certaines demeurent largement préservées de l'influence humaine. L'atoll compte quatre grandes îles coralliennes entourées de systèmes récifaux exceptionnels. Le site abrite également la plus importante population de tortues géantes au monde, sert de refuge à plus de 400 espèces endémiques et héberge l'une des deux seules populations de flamants océaniques dans le monde.

La conservation de la valeur universelle exceptionnelle du site a été un aspect central de sa gestion. Le nouveau plan de gestion en cours d'élaboration porte sur la valeur universelle exceptionnelle du site et les menaces qui pèsent sur sa conservation. La déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle, officiellement adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2010, sert de base à ce travail.

**Extrait de la Déclaration rétrospective
de VUE de l'Atoll d'Aldabra**

Critère (x) : Aldabra constitue un laboratoire naturel exceptionnel pour la recherche scientifique et les découvertes. L'atoll est un **refuge pour plus de 400 espèces et sous espèces endémiques** (vertébrés, invertébrés et plantes). Parmi celles-là, la **plus grande population au monde de tortues géantes *Geochelone gigantea* (plus de 100 000 individus)**. Les tortues sont les derniers survivants d'une forme de vie autrefois répandue sur d'autres îles de l'Océan Indien. Aldabra en est aujourd'hui leur seul habitat restant. La population des tortues est entièrement auto-suffisante et tous les éléments de ses interrelations complexes avec l'environnement naturel sont évidents. L'écosystème permet aussi **la reproduction de populations en péril tels que la tortue verte** ou la tortue caret. Le bien est un habitat naturel important pour les oiseaux, avec deux espèces endémiques (la nésille d'Aldabra et le drongo d'Aldabra), et onze autres sous-espèces d'oiseaux, parmi lesquels le râle de Cuvier, le dernier oiseau ne pouvant voler de l'Océan Indien de l'ouest. Il y a de grandes colonies d'oiseaux aquatiques, notamment la **seconde colonie au monde par sa taille de frégatidés** et l'une des deux seules populations de flamants océaniques. Le récif frangeant intact et l'habitat corallien sont en excellente santé et se distinguent par leur excellent état et l'incroyable abondance et taille des espèces qu'ils recèlent.

Refuge pour plus de 400 espèces endémiques

Tortues géantes *Geochelone* (plus de 100 000 individus)

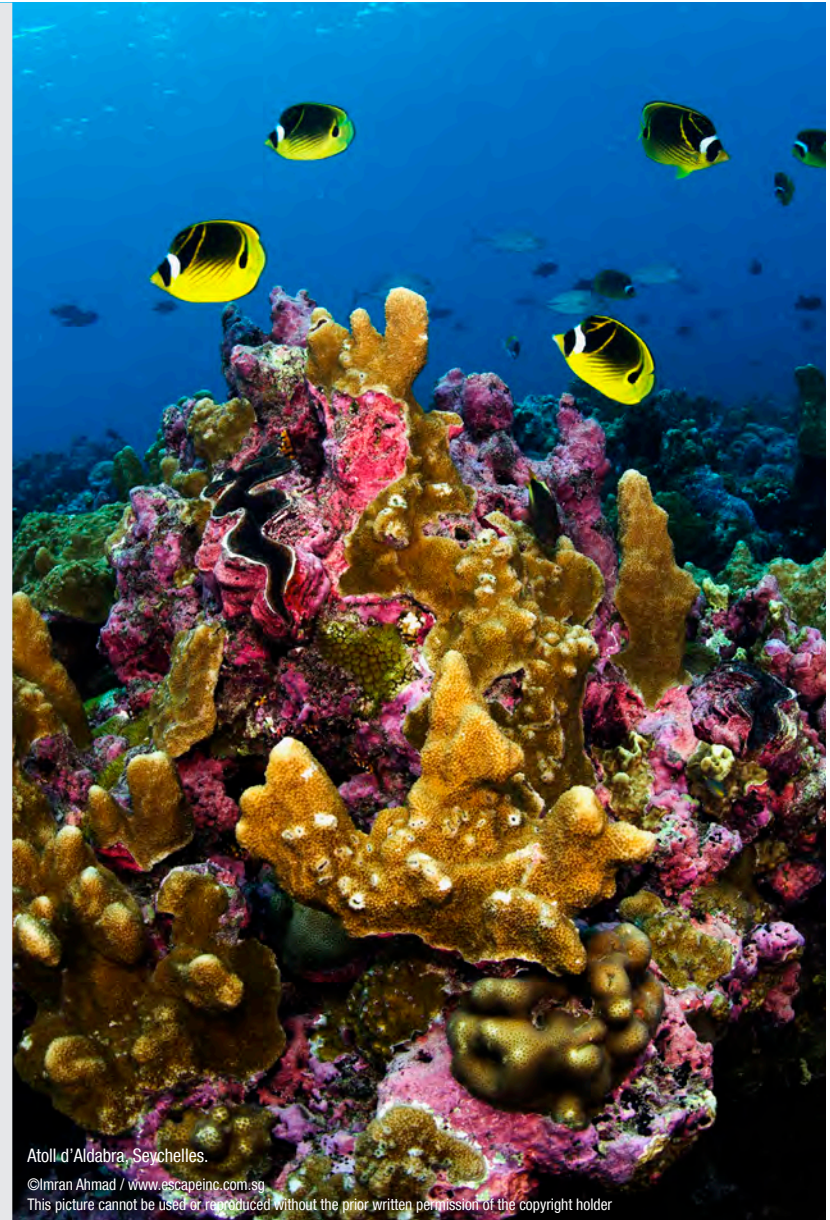
Reproduction de populations en péril tels que la tortue verte

La seconde colonie au monde par sa taille de frégatidés

Extraits
directement
issus de la
déclaration
rétrospective
de valeur
universelle
exceptionnelle

Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2015

Pour en savoir plus, consulter le site : <http://www.sif.sc/index.php?langue=eng&rub=4> ou contacter la Fondation des îles des Seychelles : ceo@sif.sc



Atoll d'Aldabra, Seychelles.

©Imran Ahmad / www.escapeinc.com.sg

This picture cannot be used or reproduced without the prior written permission of the copyright holder

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Dans toutes les publications relatives aux AMP, le concept SMART est couramment employé pour qualifier des objectifs efficaces (tableau 1). Cette approche peut être utile pour reformuler les éléments de la valeur universelle exceptionnelle sous la forme de buts et objectifs spécifiques.

Spécifique	L'objectif est-il concret, détaillé, précis et bien défini ?	L'objectif définit-il un résultat ?
Mesurable	Est-il possible de mesurer ce que vous souhaitez faire ?	L'objectif peut-il être exprimé sous forme quantitative ?
Réalisable	Le niveau d'efforts et de ressources nécessaires pour réaliser l'objectif est-il raisonnable ?	Cela vous est-il possible ? Avez-vous ou pouvez-vous avoir les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif ?
Pertinent	Cet objectif conduit-il à un objectif souhaité ?	Les connaissances, pouvoirs et capacités nécessaires sont-elles disponibles ?
Assorti d'un délai	D'ici quand aurez-vous atteint l'objectif ?	Les dates de début et de fin sont-elles clairement définies ?

Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2014

L'une des principales caractéristiques de la valeur universelle exceptionnelle du site de l'Atoll d'Aldabra inscrit au patrimoine mondial est la présence d'un « écosystème [qui] permet la reproduction de populations en péril tel[le]s que la tortue verte » (*Chelonia mydas*). L'UICN a établi que les tortues vertes étaient une espèce menacée d'extinction dans le monde. Selon les estimations, le nombre de tortues vertes femelles qui nichent chaque année était compris entre 3.000 et 5.000 en 2008. Il est donc crucial pour la survie à long terme de cette population, de continuer à protéger les 50 plages de nidification qui entourent l'Atoll d'Aldabra pour permettre aux femelles de revenir systématiquement s'y nicher dans les années à venir.

Des données de référence y sont recueillies depuis 1980, alors que le site n'avait pas encore obtenu le statut de patrimoine mondial. La protection rigoureuse de ces plages de nidification durant les 40 dernières années a permis d'accroître de 500 à 800 % la capacité de reproduction de l'atoll, exprimée en nombre total d'œufs produits chaque année. Pour poursuivre la reconstitution de la population de tortues vertes sur le site de l'Atoll d'Aldabra inscrit au patrimoine mondial, le plan de gestion peut par exemple comporter un objectif SMART formulé comme suit :

« D'ici à 2050, toutes les plages de nidification des tortues vertes de l'Atoll d'Aldabra (environ 50) continuent d'être strictement protégées de façon à ce que la capacité de reproduction du site puisse continuer d'augmenter par rapport au niveau de référence de 1980. »

UN PETIT CONSEIL :

Faire de la valeur universelle exceptionnelle un élément central de votre plan de gestion facilite l'évaluation de l'état de conservation à fournir au Comité du patrimoine mondial

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle est l'outil de référence essentiel pour le suivi et l'évaluation de l'état de conservation d'un site. Le Comité du patrimoine mondial en fait le critère de base pour toute décision concernant l'état de conservation d'un site, son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou sa radiation de la Liste du patrimoine mondial. Placer la valeur universelle exceptionnelle au cœur de votre stratégie de gestion dès le départ vous facilitera aussi le travail de présentation de rapports⁵.

5 Pour en savoir plus sur la valeur universelle exceptionnelle, la gestion du patrimoine mondial naturel et la présentation des rapports au Comité du patrimoine mondial, consulter le site : <http://whc.unesco.org/fr/gerer-le-patrimoine-mondial-naturel/>

TÂCHE 2 : Organiser le processus de planification

Une fois que vous avez décomposé la valeur universelle exceptionnelle en sous-éléments et que vous avez une idée précise des principales caractéristiques de votre site et de vos objectifs de gestion, vous pouvez passer à la phase suivante : l'organisation du processus de planification.

Pour organiser le processus de planification, il est essentiel de :

1. Définir les limites du périmètre de planification,
2. Fixer les échéances de planification,
3. Préparer un plan de travail et un calendrier de mise en œuvre,
4. Constituer une équipe possédant les compétences requises pour gérer votre site,
5. Disposer de ressources financières suffisantes, du moins pour commencer.

2.1 Définir les limites

Les limites de votre site marin du patrimoine mondial sont habituellement définies au moment de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Pour les besoins de la gestion, toutefois, il est important de distinguer deux types différents de limites :

- a) Les limites du périmètre de gestion,
- b) Les limites du périmètre de planification.

Sur la plupart des sites marins du patrimoine mondial, les limites du périmètre de gestion sont clairement définies et spécifiées au cours du processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit des limites administratives pour lesquelles un système de gestion relevant d'autorités désignées et portant sur des territoires désignés est mis en place.

Toutefois, **il est fréquent, mais nullement obligatoire, que les limites du périmètre de planification coïncident avec les limites du périmètre de gestion.** Les limites du périmètre de planification doivent englober toutes les aires et les caractéristiques écosystémiques qui contribuent à protéger la valeur universelle exceptionnelle de votre site. Les raisons les plus courantes en sont présentées ci-dessous.

(a) Fonctionnement et processus écosystémiques : les océans étant, par nature dynamiques, les limites établies pour la gestion d'un site marin du patrimoine mondial ne coïncident souvent pas avec les limites d'un seul et unique écosystème marin. Il n'est pas rare que plusieurs écosystèmes de tailles différentes existent à l'intérieur (et parfois à l'extérieur) de l'aire désignée du patrimoine mondial. Il y a peu de chances pour que les limites du périmètre de gestion reflètent tous les effets des processus naturels qui se déroulent à l'extérieur de l'aire désignée, comme la dispersion des larves, le transport de sédiments ou le dépôt atmosphérique d'éléments nutritifs parmi d'autres. Des migrations d'espèces peuvent avoir lieu entre les divers sites. Parfois aussi, le site contient de vastes zones de frai pour des espèces qui, après la naissance des petits, migrent vers d'autres zones.

Protéger la valeur universelle exceptionnelle est impossible si les caractéristiques écosystémiques qui sont étroitement liées au site se dégradent ou sont mal protégées. Dans ce cas, il faut que les limites de votre périmètre de planification soient plus étendues que les limites de votre périmètre de gestion. C'est ce que l'on appelle une approche écosystémique. L'encadré 3 montre deux exemples de sites marins du patrimoine mondial où les limites du périmètre de planification sont plus étendues que les limites du périmètre de gestion.

(b) Activités humaines : Les activités humaines pratiquées à l'extérieur de l'aire du patrimoine mondial ont souvent une influence considérable sur les caractéristiques exceptionnelles à l'intérieur du site. À titre d'exemple, les ruissellements d'origine tellurique des eaux côtières sont une cause fréquente de dégradation des systèmes de récifs coralliens présents sur le site du patrimoine mondial en raison de leurs effets sur la qualité de l'eau.

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

On a trop souvent tendance à concentrer les efforts de gestion exclusivement sur les activités qui ont lieu à l'intérieur de l'aire du patrimoine mondial, alors qu'il faut, en réalité, adopter une approche globale et *fondée sur les écosystèmes* pour assurer une conservation efficace de la valeur universelle exceptionnelle. Les limites de votre

périmètre de planification doivent être plus étendues que celles de votre périmètre de gestion. Cette méthode permet d'identifier les sources d'influence qui agissent sur votre site du patrimoine mondial et de déterminer les accords de coopération connexes à passer avec les autorités ou institutions responsables de ces sources d'influence.



ENCADRÉ 3 :**Appliquer une approche écosystémique lors de la définition du périmètre de planification : deux exemples****Le Banc d'Arguin et la mer des Wadden**

Le Parc national du Banc d'Arguin, situé au large de la côte mauritanienne en Afrique de l'Ouest, et la mer des Wadden, située le long de la mer du Nord sur les côtes des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Danemark, sont deux des sites les plus déterminants pour les oiseaux migrateurs qui empruntent la voie Est-Atlantique. La mer des Wadden fournit un environnement de rassemblement, de mue et d'hivernage qui accueille en moyenne 10 à 12 millions d'oiseaux de passage chaque année. Plus au sud, le Parc national du Banc d'Arguin sert de zone de repos, d'alimentation et de nidification.

Ces deux sites savent que leurs écosystèmes sont étroitement liés et qu'ils dépendent l'un de l'autre pour la conservation efficace de leur valeur universelle exceptionnelle. Bien que l'autorité de la gestion ne s'exerce qu'à l'intérieur de leurs limites respectives, ils doivent tenir compte de ces liens dans la planification. Pour ce faire, les deux sites ont signé un accord de jumelage formel au début de l'année 2014 qui leur permet de partager leurs informations scientifiques et leurs capacités de gestion afin d'optimiser les résultats de leurs efforts de conservation et de définir des actions conjointes lorsque les conditions l'exigent.

Figure 3 : Répartition des oiseaux migrateurs entre les différents sites du patrimoine mondial situés le long de la voie de migration Est-Atlantique.



Source : Common Wadden Sea Secretariat, Wadden Sea National Parks of Schleswig-Holstein and Lower Saxony, 2014

Pour en savoir plus, consulter le site : http://www.waddensea-secretariat.org/MoU_Mauritania2014

Le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino au Mexique

Le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993 parce qu'il est le seul lieu de mise à bas et de reproduction pour la population de baleine grise de l'Est du Pacifique. Ces baleines commencent leur vie dans les lagunes du site du patrimoine mondial et remontent ensuite vers le Nord en parcourant des distances colossales. La conservation de la valeur universelle exceptionnelle d'El Vizcaino doit donc être examinée à la lumière des bonnes pratiques de conservation appliquées dans d'autres zones où les baleines migrent et résident à des stades plus avancés de leur vie. La planification de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle sur ce site du patrimoine mondial nécessite, par conséquent, une grande attention.

Figure 4 : Voies de migration des baleines grises du Pacifique à partir de leur aire de mise à bas, dans le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.



Source : <http://visibleearth.nasa.gov/view.php?id=57723>

©NASA Goddard Space Flight Center

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

2.2 Fixer les échéances

Les limites ayant été définies, il faut ensuite fixer les échéances de gestion de votre site. Ces échéances sont constituées de deux éléments :

1. **Une année ou période de référence** qui sert de base pour identifier l'état actuel de votre site,
2. **Une année ou période butoir** qui définit la période sur laquelle porte votre planification et qui vous permet d'identifier l'état futur de votre site.

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial impose de conserver les caractéristiques qui en font la valeur universelle exceptionnelle. Ainsi, pour un site du patrimoine mondial, **l'année de référence doit correspondre à la date d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial**. On trouvera des indications plus détaillées sur l'année butoir dans l'étape 2 de ce guide.

2.3 Préparer un plan de travail et un calendrier de mise en œuvre

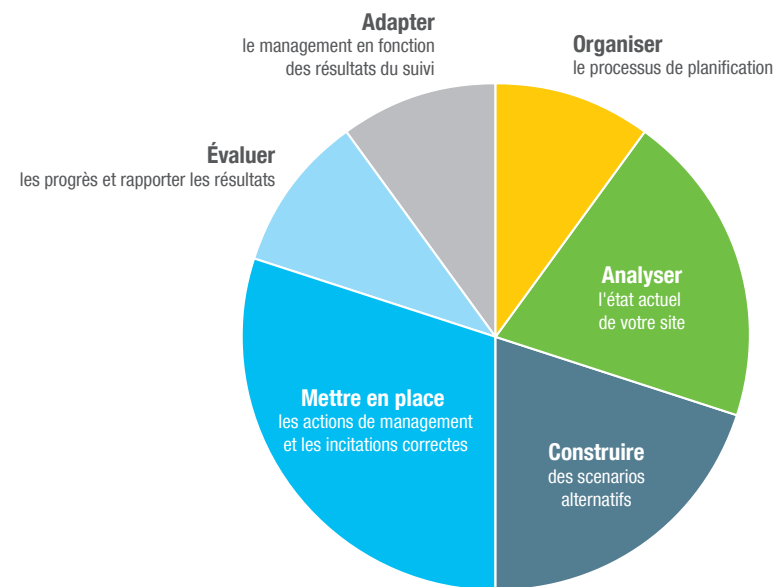
Comme c'est le cas de la plupart des AMP dans le monde, les ressources humaines et financières disponibles pour la conservation des sites marins du patrimoine mondial sont d'ordinaire limitées. Or le temps presse, d'où l'importance d'une planification rapide et efficace pour passer relativement vite à la mise en œuvre. Rappelez-vous ceci : on ne sait qu'une mesure de gestion produit le résultat souhaité qu'après l'avoir expérimentée.

Toutes les étapes du cycle de gestion sont importantes, et assurer une conservation efficace de la valeur universelle exceptionnelle exige de porter attention à chaque étape. Vous devez veiller à répartir judicieusement les ressources budgétaires et financières limitées dont vous disposez entre chacune de ces étapes et les différentes tâches qu'elles nécessitent. Pour cela, vous pouvez par exemple élaborer un plan de travail qui indique les différentes séquences du processus, le ou les responsables chargés de les réaliser, à quel moment et à quel coût, et l'articulation des différentes séquences entre elles.

Le calendrier de mise en œuvre constitue un volet important du plan de travail. Il indique la durée que vous souhaitez consacrer à chaque étape du processus de gestion. On a souvent tendance à consacrer beaucoup de temps à l'analyse scientifique de l'état

actuel et à ne passer que peu, voire pas, de temps à réfléchir sur l'état futur souhaité du site. Or, savoir où vous voulez aller est aussi important que savoir où vous en êtes aujourd'hui. Le diagramme représenté à titre d'exemple sur la figure 5 permet de visualiser le temps que vous pouvez respectivement consacrer à chaque étape du cycle de gestion d'un site du patrimoine mondial. Les secteurs du diagramme correspondent aux sections du présent guide. La façon de répartir votre temps dépend du contexte particulier qui est le vôtre.

Figure 5 : Illustration d'une répartition possible du temps entre les différentes étapes du processus de planification.



Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2015

À RETENIR :

Un avantage des sites marins du patrimoine mondial par rapport à de nombreuses AMP est qu'un temps considérable a déjà été investi pour définir les caractéristiques essentielles qui en font la valeur universelle exceptionnelle au cours du processus menant à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cela facilite la tâche au moment de définir les objectifs de gestion et de fixer les priorités. Souvent aussi, les principaux besoins de recherche permettant d'assurer des conditions adéquates de prise de décision, de suivi et d'évaluation du site ont déjà été identifiés. Pour les sites les plus récemment inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial réitère les besoins de gestion les plus urgents au moment de l'inscription, ce qui peut aider les gestionnaires de sites à hiérarchiser les domaines prioritaires d'action.

2.4 Constituer une équipe possédant les compétences adéquates

La tâche suivante de préparation de la planification consiste à former une équipe possédant les compétences requises. Outre des compétences dans le domaine des sciences, du traitement de données, des technologies, ainsi que des aptitudes sociales, vous devez aussi être capable de communiquer efficacement. Une stratégie de communication est un moyen de donner davantage de visibilité à votre site et d'attirer les partenaires dont vous avez besoin pour résoudre les multiples problèmes auxquels vous êtes confrontés. Une présentation claire de l'histoire de votre site, des bienfaits que les partenaires potentiels peuvent tirer de ce site et de la contribution qu'ils peuvent y apporter est un élément important pour mettre en place des accords de partenariat performants, notamment avec des donateurs. Le tableau 2 récapitule les compétences dont vous pouvez avoir besoin pour gérer votre site.

Tableau 2 : Compétences essentielles dont votre équipe a besoin pour la planification et la gestion de votre site marin du patrimoine mondial.

Étapes de gestion	Types de compétences
Où en êtes-vous aujourd'hui ?	Analyse biologique/écologique Analyse socio-économique SIG ou autre analyse spatiale Participation de professionnels Planification spatiale marine
Où voulez-vous aller ?	Réflexion stratégique sur l'espace-temps Analyse des choix possibles
Comment comptez-vous y parvenir ?	Analyse socio-économique Analyse des réglementations Communication stratégique/éducation Analyse des effets cumulés Compétences en négociation/résolution de conflits Coordination/communication entre les parties prenantes
Quels résultats obtenez-vous ?	Réflexion sur les relations de cause à effet Communication efficace des résultats

Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2014

Il n'est pas nécessaire que vous disposiez de toutes ces compétences parmi votre personnel. En effet, pour certaines d'entre elles, vous pouvez faire appel à des organismes publics ou des ministères, ou encore créer des partenariats constructifs avec la communauté scientifique, des organisations non gouvernementales, le secteur privé, des consultants et des experts indépendants. L'un des atouts majeurs de l'inscription de votre site sur la Liste du patrimoine mondial est d'appartenir à un réseau actif de sites qui possèdent un vivier de connaissances et de capacités. L'encadré 4 décrit les outils à la disposition des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial.

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

ENCADRÉ 4 :**Mise en commun des savoir-faire des 47 sites marins du patrimoine mondial**

Aujourd'hui, 47 sites marins répartis dans 36 pays sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Bien que leurs contextes socio-économiques et leurs caractéristiques écosystémiques diffèrent, ils se heurtent à des problèmes identiques en matière de conservation et de gestion, comme les changements climatiques, l'urbanisation côtière, les effets de la pêche et la pollution marine. Au cours des 30 dernières années, de nombreux sites ont mis au point des solutions pour faire face à ces menaces. Ces solutions peuvent parfois être partagées et développées plus largement sur d'autres sites.

Le Programme marin du Centre du patrimoine mondial a notamment comme objectif central de recenser les bonnes pratiques de gestion et de doter les gestionnaires de sites d'une plateforme pour échanger entre eux, résoudre des problèmes et faciliter leur accès mutuel aux connaissances et approches les plus récentes. Ce guide est conçu pour être utilisé non pas isolément, mais en lien étroit avec le site Internet du réseau des gestionnaires de sites, les lettres d'information bimensuelles et les mises à jour quotidiennes des événements qui se déroulent sur les sites dans l'ensemble du réseau.

Figure 6 : Site Internet des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial et lettres d'information bimensuelle.



Pour en savoir plus, consulter le site : <http://whc.unesco.org/fr/programme-marin/> ou contacter le programme à l'adresse : WH-Marine@unesco.org

2.5 Disposer de ressources financières suffisantes

L'une des difficultés les plus courantes que rencontrent les gestionnaires d'AMP est le manque de ressources financières suffisantes pour mener à bien leurs activités de planification, de mise en œuvre, de suivi/d'évaluation et d'adaptation. Si prestigieuse que soit leur statut, les sites marins du patrimoine mondial ne sont pas épargnés par ce problème. Ils attirent souvent les chercheurs et génèrent des revenus grâce au tourisme, mais cela suffit rarement à financer la gestion à long terme.

Si la responsabilité de la conservation d'un site marin du patrimoine mondial incombe en dernier ressort au gouvernement concerné, il est fréquent de devoir recourir à d'autres sources de financement, par exemple : subventions et dons provenant d'organisations et d'associations caritatives internationales et multinationales, partenariats avec des organisations non gouvernementales ou le secteur privé, redevances d'utilisation. Chacun de ces mécanismes de financement présente des avantages et des inconvénients qu'il faut évaluer, et la levée de fonds en vue d'une gestion efficace est parfois très complexe.

Dans une certaine mesure, les sites du patrimoine mondial sont dans une situation relativement privilégiée. Ils sont souvent plus visibles au sein des réseaux nationaux ou régionaux d'AMP et, donc, traités parfois en priorité par rapport à d'autres aires marines lors de l'affectation des crédits. Il est également courant qu'ils reçoivent une attention accrue de la part des particuliers ou des associations caritatives. Une stratégie de communication clairement définie, qui s'appuie sur l'histoire du site et met judicieusement à profit la notoriété du patrimoine mondial, est une condition préalable pour réussir à attirer des fonds et des partenaires. Cet aspect est exposé plus en détails dans l'étape 3 de ce guide.

L'encadré 5 présente l'exemple du Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo, en Colombie, qui a mis en place un mécanisme de financement durable à partir de fonds publics complétés par des dons d'associations caritatives.

ENCADRÉ 5 :**Fonds de dotation du Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo : un mode de financement durable qui couvre plus d'un tiers du budget annuel du site**

Le Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo, situé au large des côtes colombiennes, a obtenu le statut de patrimoine mondial en 2006. Cette zone, ainsi reconnue d'importance mondiale, abrite des requins, des mérous géants et des voiliers, et constitue un habitat d'importance considérable pour plusieurs espèces marines menacées.

Un fonds de dotation a été créé en 2006 pour le site. Il a été constitué, au départ, des recettes nettes provenant d'un accord d'échange dette-nature mis en place, entre les États-Unis d'Amérique et la Colombie, à la suite du Sommet « Planète Terre » de Rio en 1992. Une capitalisation initiale de 2,5 millions de dollars a permis de mobiliser des fonds complémentaires auprès d'associations caritatives. Les premiers versements au profit de la gestion du site de Malpelo ont débuté en 2009.

Chaque année, ce fonds de dotation fournit en moyenne au site l'équivalent de 36 % de son budget de gestion. Ces recettes couvrent une grande partie des principaux coûts de gestion du site (coûts du personnel technique et scientifique utilisé en appui de la gestion et des expéditions scientifiques, en particulier) et sont un atout pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès d'autres donateurs. Le fonds visant à garantir la stabilité financière du site à long terme, a permis aux gestionnaires du site d'éviter la quête annuelle de financements et les collectes de fonds ponctuelles.

La réussite du modèle appliqué à Malpelo tient notamment à l'apport financier initial de plusieurs grandes associations caritatives. Elle n'aurait pas non plus été possible sans une méthode rigoureuse de calcul des coûts réels de gestion. Un budget estimatif des coûts structurels (par exemple, dépenses non récurrentes d'équipement), des coûts récurrents (par exemple, dépenses annuelles de maintenance) et des coûts futurs du projet (par exemple, recherche, surveillance) a ainsi été établi.

Source : Fondo Acción (<http://fundacionmalpelo.org/>).

Pour en savoir plus, contacter : José Luis Gomez (joselgomez@fondoaccion.org)



Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo, Colombie.

© Alex Chernikh/Public Domain

Les sites marins du patrimoine mondial représentent aussi souvent un attrait pour le tourisme. Ils accueillent régulièrement des centaines de milliers de visiteurs qui viennent chaque année profiter de ces lieux à bord de bateaux de plaisance, de navires de croisière, de voiliers ou autres. L'encadré 6 décrit les mécanismes mis en place par des sites marins du patrimoine mondial pour financer leur budget grâce aux recettes du tourisme.

Pour bénéficier au mieux de cette source de revenus, il faut réfléchir à la manière de gérer le tourisme. La perspective d'en tirer des revenus importants peut pousser les gestionnaires de sites à augmenter le nombre de visiteurs, parfois au risque de dépasser la capacité d'accueil du site du point de vue de sa valeur universelle exceptionnelle. Pour y pallier, certains sites marins du patrimoine mondial misent sur un tourisme de qualité et forment des partenariats stratégiques avec des voyagistes « verts » plutôt que de chercher simplement à accroître la fréquentation.

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

ENCADRÉ 6 :**Durabilité financière grâce à un système de concession avec mise en concurrence des croisières sur le site du patrimoine mondial de Glacier Bay**

Le site Kluane/Wrangell-St. Elias/Glacier Bay/Tatshenshini-Atsek a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979. Ce site situé le long de la frontière entre les États-Unis d'Amérique et le Canada, englobe des écosystèmes à la fois marins et terrestres.

La plupart des visiteurs de la Glacier Bay arrivent sur le site à bord de navires de croisière. Pour réduire au minimum l'impact du tourisme sur l'environnement, tous les bateaux qui entrent dans la Glacier Bay, y compris les navires de croisière, doivent être titulaires d'un permis. Ce système de permis sert à contrôler le nombre et le type de bateaux, la durée de leur séjour et les activités organisées dans le parc.

Le nombre de permis délivrés aux navires de croisière est fixé chaque année par le Service du Parc National (National Park Service – NPS). Il est actuellement de 153 permis pour la saison juin-août, qui dure 92 jours. Les permis sont en général attribués après émission d'un appel d'offres aux opérateurs de croisière. Le NPS distribue un « prospectus » sur les concessions contenant une liste de critères destinés à préserver la valeur universelle exceptionnelle du site et impose une redevance d'un dollar par passager. Entre autres critères écologiques à respecter par les prospecteurs figurent des mesures visant à : (a) réduire la pollution atmosphérique, comme l'utilisation de moteurs à turbine à gaz ou de carburants à basse teneur en soufre dans le parc, (b) préserver la qualité de l'eau, notamment par l'interdiction de rejet d'eaux usées dans le parc, et (c) conserver les mammifères marins, à travers un programme d'évitement des baleines par exemple.

Parmi ces critères figure aussi une option de soutien à un Programme d'interprétation actif. Ce programme propose de fournir des interprètes du NPS pour présenter, à bord des navires, des conférences et du matériel de vulgarisation sur l'histoire naturelle et culturelle du site et sa valeur du patrimoine mondial.

Un dernier volet de l'appel d'offre concerne le montant proposé de la redevance par passager, ainsi que d'autres formes de compensation financière à verser aux autorités de gestion du site. Les compagnies de croisière qui obtiennent les meilleurs scores sur les différents critères environnementaux et sur les redevances d'utilisation et la contribution financière à la gestion du site, reçoivent une concession de 10 ans pour l'accès à la Glacier Bay. Le système est une réussite à double titre : il couvre environ 50 % du budget total de gestion, et il améliore la visibilité et la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du site.

Source : US National Park Service :

<http://www.nps.gov/glba/parkmgmt/cruise-ship-prospectus-glba-cs-08.htm>



Glacier Bay, États-Unis d'Amérique.

© Mark Kelley

À RETENIR :**Guides pratiques du tourisme durable**

Si le tourisme est un moyen possible de financer un site, il est aussi l'une des menaces les plus graves qui pèse sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial. Le Programme sur le Tourisme du Centre du patrimoine mondial élabore actuellement une série de guides pratiques fondés sur les meilleures pratiques d'un développement économique durable. Ces guides portent sur les thèmes suivants :

Guide 1 : Comprendre le tourisme sur votre lieu de destination**Guide 2 : Mettre au point une stratégie de changement progressif****Guide 3 : Mettre en place une structure de gouvernance efficace****Guide 4 : Travailler en lien avec les communautés locales et les entreprises****Guide 5 : Communiquer avec les visiteurs****Guide 6 : Gérer le développement des infrastructures touristiques****Guide 7 : Apporter une valeur ajoutée à travers des produits, des expériences et des services****Guide 8 : Gérer le comportement des visiteurs****Guide 9 : Fournir des financements et des investissements****Guide 10 : Suivre l'évolution du tourisme durable**

Pour en savoir plus, contacter : Peter Debrine, coordinateur, Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable : p.debrine@unesco.org

Les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial bénéficient aussi du **Fonds du patrimoine mondial**, en particulier les sites situés dans les pays les moins avancés. Le Fonds du patrimoine mondial dispose d'environ 1 million de dollars tous les deux ans pour subventionner des activités dans des pays qui demandent une assistance internationale pour la conservation de leur site. Ce fonds peut financer trois types de demandes : (a) l'assistance à la conservation et à la gestion est attribuée pour des travaux ou activités de renforcement des capacités dans des domaines liés au suivi, à la conservation et à la gestion de sites, (b) l'assistance d'urgence est réservée aux sites en péril imminent qui

ont subi de graves dommages dus à des événements soudains (séismes, glissements de terrain, incendies, inondations ou désastres causés par l'homme par exemple) et (c) l'assistance préparatoire aide à la préparation des inventaires de sites potentiels du patrimoine mondial ou des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Son montant est toutefois insuffisant pour faire face aux besoins croissants des sites et à l'augmentation du nombre de demandes d'assistance internationale.⁶

Le Fonds de réponse rapide constitue une autre source de financement possible. Ce programme qui attribue de petites subventions est géré conjointement par le Centre UNESCO du patrimoine mondial, la Fondation des Nations unies et Faune et Flore International. Il a pour objet de mobiliser rapidement les fonds nécessaires pour répondre à des situations d'urgence.⁷

Globalement, pour obtenir tous les financements nécessaires afin de gérer efficacement votre site du patrimoine mondial, il ne faut pas compter que sur un seul mécanisme de financement, mais faire, au contraire, appel à de multiples sources de revenus. La viabilité ou la pertinence des types de financement dépend du contexte. Pour choisir un ou des mécanismes de financement, un certain nombre d'aspects sont à prendre en considération, parmi lesquels :⁸

1. *L'aspect financier* (Les recettes générées compensent-elles le coût de mise en place d'un système de redevances d'utilisation ?),
2. *L'aspect juridique* (Est-il possible de mettre en place le nouveau mécanisme de financement compte tenu de la législation existante ? Dans le cas contraire, dans quelle mesure peut-on instaurer une nouvelle législation ?),
3. *L'aspect administratif* (Quelles difficultés risquent de soulever la collecte, la vérification et l'actualisation des données sur lesquelles repose un système particulier de redevances d'utilisation ou d'échanges ?),
4. *L'aspect social* (Qui va payer ? Qui est prêt et capable de contribuer ?),
5. *L'aspect politique* (Le gouvernement soutient-il ce mécanisme de financement et l'utilisation qu'il est prévu d'en faire ?),
6. *L'aspect environnemental* (L'augmentation souhaitée des recettes du tourisme risque-t-elle de compromettre d'autres objectifs du site ou d'excéder sa capacité d'accueil ?).

6 Pour en savoir plus : <http://whc.unesco.org/fr/assistanceint/>

7 Pour en savoir plus : <http://whc.unesco.org/fr/280/?id=578&>

8 Pour connaître la liste des mécanismes de financement et des sources de revenus possibles, se reporter à : Financing Marine Conservation. 2004. À consulter sur le site : www.panda.org/downloads/marine/fmcnewfinal.pdf et <http://depts.washington.edu/mpanews/MPA126.pdf>

TÂCHE 3 : Analyser la répartition spatiale et temporelle et l'état actuel des principales caractéristiques écologiques

Pour que votre plan de gestion soit efficace, il vous faut connaître les principales caractéristiques de votre site et les activités qui y sont développées. Vous devez au moins identifier l'emplacement des caractéristiques de votre valeur universelle exceptionnelle et l'emplacement des activités humaines. Vous pourrez ainsi repérer les compatibilités et les conflits entre les caractéristiques de votre valeur universelle exceptionnelle et les activités humaines. À titre d'exemple, il peut arriver que des zones de frai cruciales pour le maintien de la valeur universelle exceptionnelle soient également des zones intéressantes pour des utilisations récréatives ou extractives. Analyser l'état actuel de vos caractéristiques écologiques et leur répartition spatiale et temporelle est la première étape à accomplir pour identifier d'éventuelles incompatibilités. Elle est, par conséquent, essentielle pour le maintien global de votre valeur universelle exceptionnelle.

Les océans et, par définition, les sites marins du patrimoine mondial, offrent une grande diversité spatiale du point de vue des modèles de bathymétrie, de la stratification et du mouvement des masses d'eau, des organismes vivants et des effets des activités humaines. Ils sont aussi d'une grande diversité temporelle. S'il est des phénomènes qui durent quelques heures, jours ou mois, d'autres s'étendent sur plusieurs années, décennies ou siècles. La complexité des processus naturels sur les sites marins du patrimoine mondial et la mosaïque spatiale et temporelle qui en découle, montrent qu'un modèle unique et universel de gestion qui assimilerait l'océan à une zone uniforme est voué à l'échec. **Bien gérer, les sites marins du patrimoine mondial exige que les planificateurs et les gestionnaires comprennent la diversité spatiale et temporelle de la mer et s'y adaptent.**⁹

⁹ D'après les conclusions figurant dans : Crowder L. et Norse E. 2008. Essential ecological insights for marine ecosystem-based management and marine spatial planning. Marine Policy. Vol. 32. N. 5. pp. 762-771.

À RETENIR !

La simplicité avant tout !

Évaluer l'état actuel de votre site peut rapidement devenir une fin en soi, autrement dit une activité qui vous prend beaucoup de temps et accapare votre attention et vos ressources au détriment de la mise en œuvre concrète. Vous devez faire preuve de sens stratégique et pratique. Cette tâche, tout comme les autres décrites dans cette section, ne nécessite pas d'études coûteuses ni de longs délais. Utilisez l'expertise et les connaissances déjà présentes sur votre site.

Même si la valeur universelle exceptionnelle couvre la totalité de votre site, certaines zones sont plus importantes que d'autres du point de vue de la valeur de conservation. Cela est vrai sous l'angle environnemental comme sous l'angle socio-économique. **Certaines zones d'un site contiennent souvent des espaces d'une plus grande importance écologique ou biologique que d'autres en raison des critères suivants :**

1. Caractère unique ou rareté
2. Importance particulière pour la chaîne alimentaire, la survie des grands prédateurs, les nurseries et les frayères
3. Importance pour les espèces ou les habitats menacés, en voie d'extinction ou en déclin
4. Vulnérabilité, fragilité, sensibilité ou récupération lente
5. Productivité biologique élevée
6. Diversité écologique ou biologique élevée
7. Caractère naturel ou intact.



Papahānaumokuākea, États-Unis d'Amérique.

© Greg McFall / NOAA © Greg McFall / NOAA

Les zones possédant une grande importance écologique ou biologique exigent une attention particulière en raison de la forte éventualité ou des conséquences plus durables associées aux dommages causés à ces zones, s'ajoutant au fait qu'une gestion efficace promet des bienfaits potentiels plus importants à long terme. Plus de la moitié de votre site marin du patrimoine mondial est peut-être une zone d'interdiction de prélèvement, mais, si elle n'englobe pas les zones les plus cruciales, elle aura peu d'importance pour la conservation à long terme de la valeur universelle exceptionnelle de votre site.

La meilleure solution consiste à cartographier les différents éléments de la valeur universelle exceptionnelle que vous avez décomposés au cours de l'étape précédente, tout en étant attentif aux caractéristiques écosystémiques mentionnées ci-dessus. L'encadré 7 expose la méthode adoptée à Papahānaumokuākea (États-Unis d'Amérique).

ENCADRÉ 7 : Cartographie des éléments de la valeur universelle exceptionnelle à Papahānaumokuākea

Papahānaumokuākea (États-Unis d'Amérique) a été inscrit en 2010 sur la Liste du patrimoine mondial en raison de ses valeurs naturelles et culturelles. Une grande partie du site est composée d'habitats pélagiques et d'eaux profondes, avec des caractéristiques remarquables telles que des monts sous-marins et des bancs submergés, de vastes récifs coralliens et des lagons, ainsi que des zones possédant un degré exceptionnellement élevé d'endémisme. Le site possède également une profonde signification cosmologique et traditionnelle en tant qu'incarnation du concept hawaïen de parenté entre les hommes et le monde naturel.

Dans le cadre de son *Natural Resources Science Plan 2011-2015*, les gestionnaires du site cartographient plusieurs éléments essentiels de sa valeur universelle exceptionnelle et organisent, à l'aide de ces cartes, des exercices de suivi et d'évaluation ciblés qui, à terme, fournissent une image globale des tendances de l'état de conservation de la valeur universelle exceptionnelle du site. Les figures 7 et 8 illustrent l'utilisation de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée lors de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial pour guider et hiérarchiser ce travail.

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Figures 7 et 8 : Cartographie de la valeur universelle exceptionnelle à Papahānaumokuākea (États-Unis d'Amérique)

Description de la valeur universelle exceptionnelle à Papahānaumokuākea (extrait)

Critère (iii) : Les sanctuaires heiau bien préservés sur Nihoa et Mokumanamana et leurs traditions vivantes associées sont tous propres à Hawaï mais, positionnés dans le contexte d'un continuum culturel marae-ahu Pacifique/Polynésie plus vaste, vieux de 3 000 ans, ils peuvent être vus comme un témoignage exceptionnel de l'étroite affiliation culturelle entre Hawaï, Tahiti et les Marquises, résultant de longues périodes de migration.

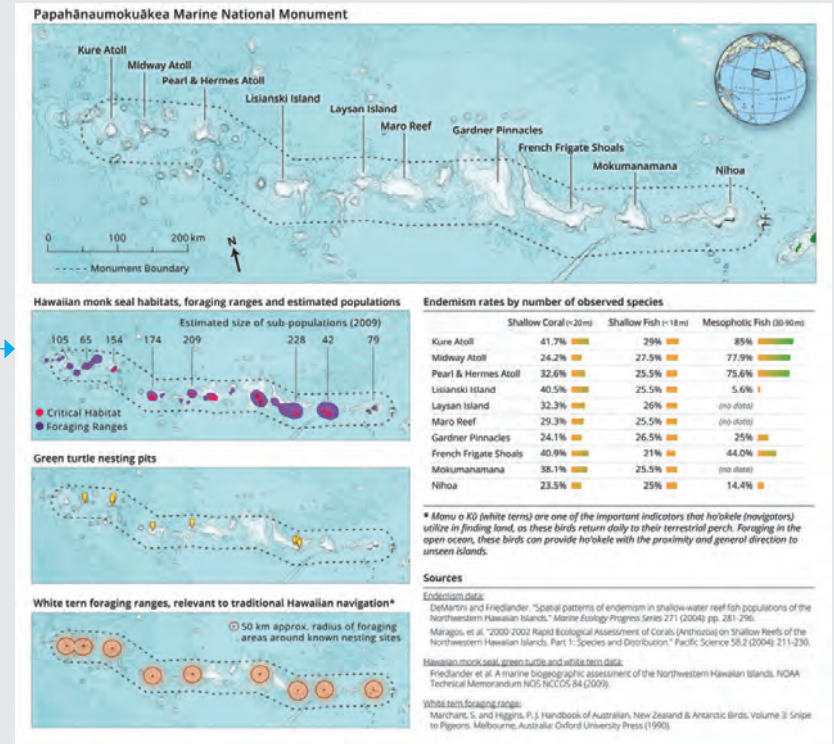
Critère (vi) : Les croyances vibrantes et persistantes associées à Papahānaumokuākea sont d'une importance exceptionnelle en tant qu'éléments clés des formes d'évolution socio-culturelle des croyances du Pacifique, et apportent une compréhension des rôles fondamentaux que les anciens marae-ahu, tels que ceux que l'on trouvait à Raiatea, le « centre » de la Polynésie, remplissaient jadis. Ces traditions vivantes des Hawaïens qui célèbrent l'abondance naturelle de Papahānaumokuākea et son association avec les royaumes sacrés de la vie et de la mort, sont directement et matériellement associés aux sanctuaires heiau de Nihoa et de Mokumanamana et aux îles préservées au-delà du nord-ouest.

Critère (viii) : Le bien offre un excellent exemple de la progression d'un point chaud insulaire résultant d'un point chaud relativement stationnaire et du mouvement stable de la plaque tectonique. Papahānaumokuākea comprend une grande partie de la chaîne volcanique la plus longue et la plus ancienne de la planète, de sorte que l'échelle, la particularité et la linéarité de la manifestation de ces processus géologiques dans Papahānaumokuākea n'ont pas d'équivalent et nous ont permis de comprendre les plaques tectoniques et les points chauds. Les valeurs géologiques du bien sont directement liées aux valeurs que l'on trouve dans le Parc national et Bien du patrimoine mondial des volcans d'Hawaï qui offre, conjointement avec Papahānaumokuākea, un témoignage extrêmement important du volcanisme de point chaud.

Critère (ix) : Dans sa vaste superficie, le bien contient une multitude d'habitats allant de 4 600 m au-dessous du niveau de la mer à 275 m au-dessus du niveau de la mer, y compris des abysses, des **monts sous-marins et des bancs submergés**, des récifs coralliens, des lagons peu profonds, des littoraux, des dunes, des prairies sèches et des broussailles ainsi qu'un lac sursalé. Les dimensions de l'archipel, son isolement biogéographique ainsi que la distance qui sépare les îles et les atolls ont permis la formation de types d'habitats et d'assemblages d'espèces distincts et variés. Papahānaumokuākea constitue un exemple remarquable des processus biogéographiques et d'évolution en cours comme l'illustrent ses écosystèmes extraordinaires, la spéciation à partir d'espèces ancestrales, les assemblages d'espèces et le degré très élevé d'endémisme marin et terrestre. Ainsi, un quart des quelque 7 000 espèces marines actuellement connues dans la région est endémique. Plus d'un cinquième des espèces de poissons n'existe que dans cet archipel tandis que **l'endémisme des espèces coralliennes dépasse 40 %**. Comme il reste beaucoup d'espèces et d'habitats à étudier en détail, il est probable que ces chiffres augmenteront. En raison de son isolement, de son échelle et de la protection extrêmement stricte, le bien offre un exemple sans pareil de système récifal encore dominé par de grands prédateurs tels que les requins, une caractéristique ayant disparu de la plupart des milieux insulaires par suite des activités anthropiques.

Critère (x) : Les habitats terrestres et marins du Papahānaumokuākea sont cruciaux pour la survie de nombreuses espèces en danger ou vulnérables dont la distribution est soit entièrement, soit fortement limitée à la région. On peut citer le **phoque moine d'Hawaï** en danger critique d'extinction, quatre espèces endémiques d'oiseaux (le canard de Laysan, le psyttirostre de Laysan, le psyttirostre de Nihoa et la rousserolle de Nihoa) et six espèces de plantes en danger comme le palmier *Pritchardia remota*. Papahānaumokuākea comprend des habitats de nourrissage, de reproduction et de nurserie pour beaucoup d'autres espèces, y compris des oiseaux marins, des tortues marines et des cétacés. Avec 5,5 millions d'oiseaux marins qui nichent chaque année dans le monument et 14 millions qui y résident de façon saisonnière, il s'agit, collectivement, de la plus grande colonie d'oiseaux marins tropicaux du monde. L'on y trouve 99 % des albatros de Laysan (vulnérables) de la planète et 98 % des albatros à pieds noirs (en danger) du monde. Bien que la diversité des espèces soit relativement faible en comparaison avec beaucoup d'autres milieux de récifs coralliens, le bien a une très grande valeur pour la conservation in situ de la biodiversité.

Source : UNESCO, Comité du patrimoine mondial, 2010.



Source : Jonathan Geyer / NOAA Office of National Marine Sanctuaries

L'état des lieux spatial de votre valeur universelle exceptionnelle donne une idée plus concrète de l'emplacement des composantes essentielles à préserver. Il facilite également l'analyse de leur état actuel. Le bien du patrimoine mondial de la Grande Barrière en Australie a, par exemple, mis en place un système de notation qui permet

d'analyser l'état actuel et les tendances par comparaison avec les données fournies lors de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1981 (figures 9 et 10).

Figures 9 et 10 : Évaluation de l'état actuel des composantes de la valeur universelle exceptionnelle (Grande Barrière, Australie).

Décomposition de la déclaration de VUE en sous-éléments

Aucun autre bien du patrimoine mondial ne contient une telle biodiversité. Cette diversité, en particulier les espèces endémiques, explique l'importance scientifique et la valeur intrinsèque de la GB, qui contient également un nombre important d'espèces menacées. Au moment de l'inscription, l'évaluation de l'UICN notait : « si, dans le monde entier, un seul site de récifs coralliens devait être inscrit à la liste du patrimoine mondial, ce devrait être celui de la Grande Barrière ».

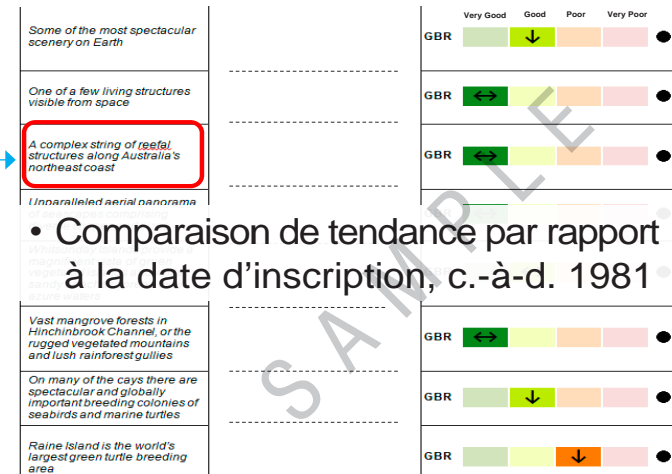
Critère (vii) : La Grande Barrière est d'une beauté naturelle exceptionnelle aussi bien au-dessus de la mer que dans ses parties immergées et elle offre quelques-uns des paysages les plus spectaculaires du monde. Elle est l'une des structures vivantes visible de l'espace, où elle apparaît comme un **enchaînement complexe de structures récifales** le long de la côte nord-est de l'Australie.

Vu d'avion, le panorama de récifs, d'îles et de bancs de coraux se présente comme une vaste mosaïque de paysages marins inégalés de formes et de tailles diverses. L'archipel des îles Whitsunday offre un paysage magnifique d'îles vertes à la végétation abondante et de **plages de sable spectaculaires** longeant des eaux azurées. Ce paysage contraste avec les vastes forêts de mangroves du chenal d'Hinchinbrook et les montagnes escarpées recouvertes de végétation de l'île Hinchinbrook, avec leurs ravins de forêt tropicale luxuriante, qui disparaissent régulièrement derrière les nuages.

Un grand nombre des cayes abritent **des colonies reproductrices d'oiseaux marins et de tortues marines d'importance mondiale** ; l'île Raine est **la plus grande aire de reproduction de tortues vertes** de la planète. Sur certaines îles continentales, de grands rassemblements de papillons en hivernage ont lieu régulièrement.

Sous la surface de l'océan se découvrent en abondance des formes, des tailles et des couleurs diverses ; des assemblages spectaculaires de coraux durs et mous, par exemple, et des milliers d'espèces de poissons de récif donnent à voir une myriade de couleurs lumineuses et des formes multiples.

Source: UNESCO, Centre du Patrimoine mondial



Source : Jon Day, présentation pour la deuxième conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial, Scandola (France) (2013)

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Pour pouvoir réaliser l'état des lieux spatial et évaluer l'état actuel sans dépasser votre budget, vous devez absolument utiliser les informations déjà existantes, puis les compléter progressivement jusqu'à obtenir une vue d'ensemble. **Dans la plupart des cas, comprendre les pressions, les effets et définir les priorités, nécessite de faire la synthèse des informations existantes.** Les données spatiales relatives aux

composantes de base et à l'état de votre valeur universelle exceptionnelle, peuvent provenir d'une multitude de sources, qu'il s'agisse de publications scientifiques, de mesures directes sur le terrain, de sources gouvernementales, de rapports d'ONG et des savoirs locaux et traditionnels. L'encadré 8 présente l'exemple du Parc naturel du récif de Tubbataha aux Philippines.



Parc naturel du récif de Tubbataha, Philippines.
© T.J. Mueller

ENCADRÉ 8 : Utilisation des compétences locales pour cartographier la localisation et l'état de la valeur universelle exceptionnelle du Parc naturel du récif de Tubbataha (Philippines)

Les plongeurs qui visitent couramment les mêmes sites sont capables de repérer les changements survenant dans le milieu sous-marin. De là est née l'idée des expéditions de plongée, comme le projet Saving Philippine Reefs (SPR) qui organise des visites guidées pour les plongeurs souhaitant participer au suivi de l'évolution des récifs coralliens aux Philippines.

Dans le Parc naturel du récif de Tubbataha, un plongeur passionné du site du patrimoine mondial y a effectué des visites régulières pendant 25 ans au titre du projet SPR. Lors de ces visites, il a consigné ses observations sur les grands prédateurs et d'autres espèces clés présentes sur le site et recueilli ainsi des données d'une grande fiabilité sur la répartition et l'évolution de quelques caractéristiques importantes du site. Les gestionnaires de ce site marin du patrimoine mondial utilisent ces données pour comprendre les changements du site et prendre des décisions de gestion adaptative.

📌 À RETENIR !

Dans bien des cas, il existe déjà des bases de données créées par des universités pour des projets ou par des ONG qui travaillent sur votre site, mais elles sont parfois enfouies dans la « littérature grise » et difficilement accessibles. Il est également courant que les sites du patrimoine mondial attirent des passionnés qui, au fil des années et de leurs visites régulières, accumulent une masse considérable d'informations. Un moyen pratique et rapide de collecter des informations consiste à réunir des scientifiques, des experts, des photographes professionnels et des utilisateurs des ressources, qui connaissent votre site et à leur demander d'indiquer sur des cartes l'emplacement et l'état des principales caractéristiques de la valeur universelle exceptionnelle.

Grâce aux cartes ainsi établies, vous connaîtrez les lieux sur lesquels il faut concentrer vos efforts, ce qui vous sera d'une grande utilité à long terme, en particulier lors du suivi et de l'évaluation des performances de gestion de votre site. Vos cartes des données spatiales doivent en principe être actualisées, objectives et fiables. Elles doivent au minimum indiquer les principales caractéristiques qui confèrent sa valeur universelle exceptionnelle à votre site. Même si l'idéal est de reporter les données scientifiques sur des cartes SIG, il ne faut pas négliger l'intérêt d'autres types de cartes.



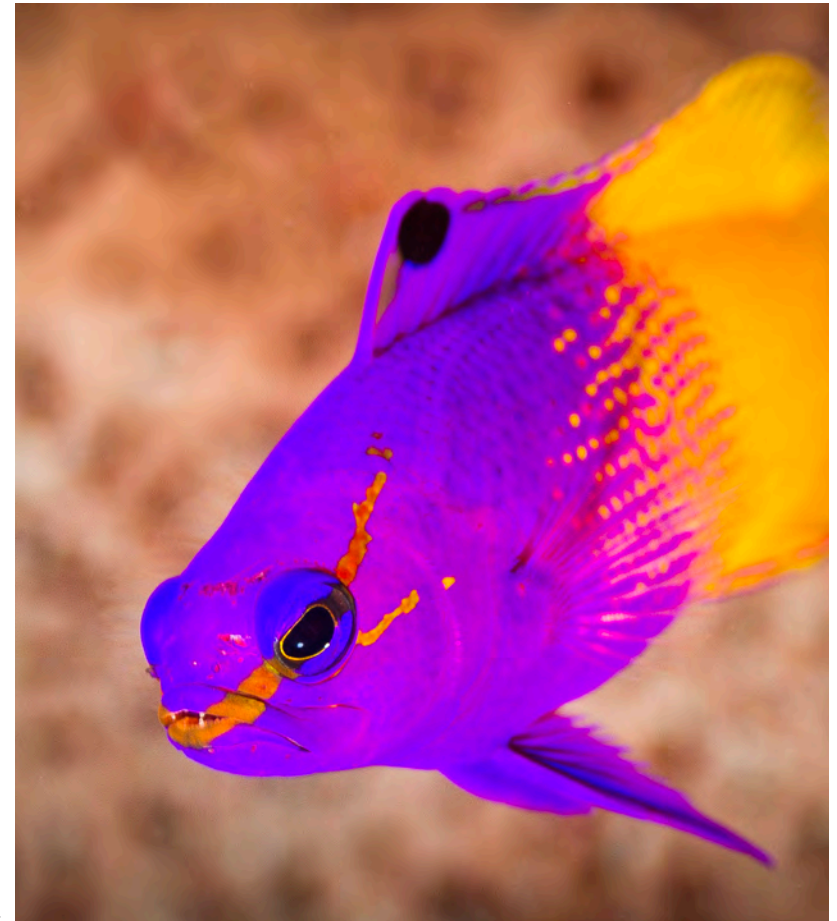
Glacier Bay, États-Unis d'Amérique.
© Mark Kelley

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

TÂCHE 4 : Décrire la répartition spatiale et temporelle des activités humaines et leurs possibles impacts

Plus de 70 % des sites marins du patrimoine mondial sont des zones à usages multiples et accueillent un large éventail d'activités humaines, notamment l'urbanisation côtière, la pêche, le tourisme et le transport maritime. En général, la fréquence et l'intensité de ces activités varient dans le temps. Les activités de tourisme ou de pêche, par exemple, ne durent parfois que quelques mois par an. Il est impératif de comprendre l'impact de ces activités sur la valeur universelle exceptionnelle du site et, en particulier, sur ses principales caractéristiques écosystémiques.

Les activités humaines qui sont gérées de façon durable peuvent être pleinement compatibles avec les objectifs de conservation d'un site. Le tableau 3 propose un aperçu non-exhaustif des catégories d'effets les plus courants, que les activités humaines exercent sur le milieu marin.



Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, Belize.

© Lynton Burger/UnderWater Earth
This picture cannot be used or reproduced without the prior written permission of the copyright holder

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Les activités humaines, comme les phénomènes biologiques qui se déroulent sur votre site, varient dans le temps et dans l'espace. La pêche, par exemple, est concentrée là où il y a du poisson. L'exploitation portuaire est habituellement implantée dans les zones côtières économiquement les plus viables et sur la base de critères, tels que les temps de chargement de fret, les routes de transport maritime et l'accessibilité

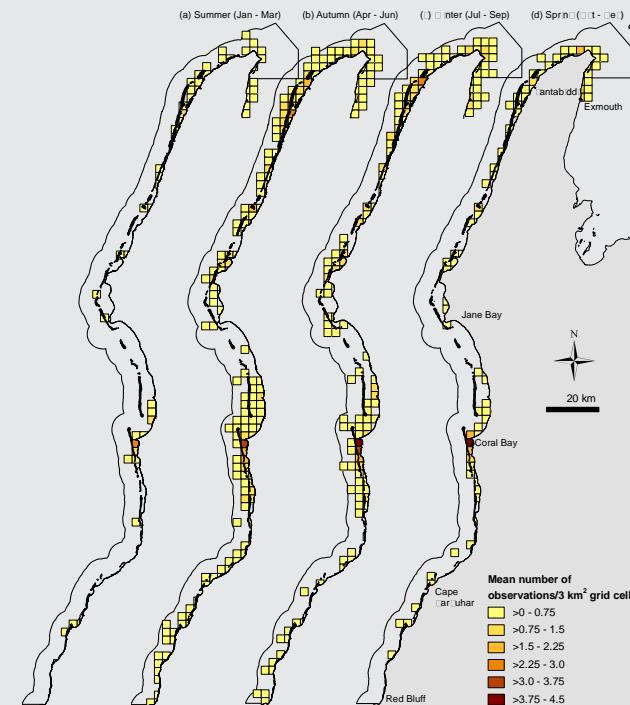
ENCADRÉ 9 : Cartographie des activités humaines sur le site du patrimoine mondial de la côte de Ningaloo (Australie)

La côte de Ningaloo a été inscrite en 2011 sur la Liste du patrimoine mondial en raison du caractère exceptionnel de ses phénomènes naturels et de sa biodiversité. La côte de Ningaloo fait l'objet d'une utilisation saisonnière, axée sur les activités de loisirs, avec un pic de fréquentation entre avril et octobre. Des chercheurs de la Murdoch ont cartographié ces activités en réunissant une série de données de référence sur les activités de loisirs et sur la répartition des visiteurs du site de Ningaloo durant une période de 12 mois. Ils se sont également aidés de relevés périodiques, à la fois aériens et terrestres, réalisés pour dénombrer les personnes et les bateaux présents dans l'ensemble du parc.

Les chercheurs ont par ailleurs enquêté auprès de personnes pratiquant ces activités et défini des indicateurs d'utilisation, comme le nombre de remorques de bateaux sur les rampes de mise à l'eau et le nombre de véhicules aux abords du site. Ils ont ensuite tracé des cartes à haute résolution indiquant la répartition spatiale et temporelle des activités de loisirs à Ningaloo et obtenu un aperçu de la démographie des visiteurs. Ces données sont aujourd'hui utilisées pour la planification de la conservation et devraient faciliter la révision en cours du plan de gestion du site pour la période 2005-2015.

des ports. Les parcs éoliens ne sont installés que dans des zones ventées. Il est donc indispensable de visualiser la répartition spatiale et temporelle des activités humaines qui existent sur votre site au moment de fixer les priorités en matière de conservation de la valeur universelle exceptionnelle. L'encadré 9 décrit un exemple de cartographie des activités humaines sur le site du patrimoine mondial de la côte de Ningaloo en Australie.

Figure 11 : Répartition spatiale et temporelle des activités de loisirs sur la côte de Ningaloo.



Source : Beckley et al. (2010) Ningaloo Collaboration Cluster : Human use of Ningaloo Marine Park. Ningaloo Collaboration Cluster Final Report No. 2 166pp.

À RETENIR !

Les activités humaines qui ont lieu à l'extérieur de votre site peuvent en affecter la valeur universelle exceptionnelle

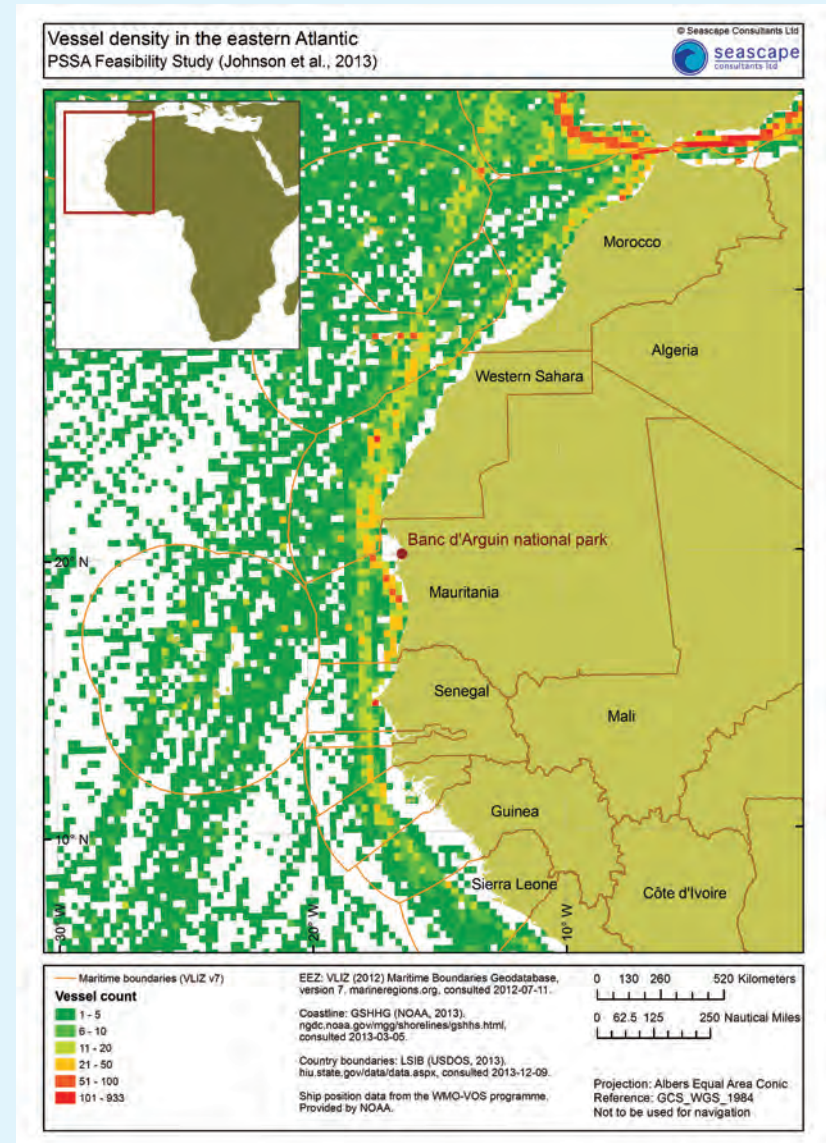
Les activités humaines susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle de votre site n'ont pas toutes lieu à l'intérieur du périmètre. N'oubliez pas que les limites de votre périmètre de planification doivent être plus étendues que les limites de votre périmètre de gestion, et rassemblez des informations sur la répartition spatiale et temporelle des activités humaines organisées à l'extérieur de votre site. Vous pourrez ainsi identifier les institutions, éventuellement implantées dans d'autres pays ou sur d'autres territoires, avec lesquelles vous devrez négocier et établir des partenariats pour assurer la conservation à long terme de la valeur universelle exceptionnelle de votre site.

La densité du trafic maritime international dans l'Atlantique Est, par exemple, présente des risques potentiels pour la conservation du Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie et justifie d'adopter des mesures de protection spéciale conformément aux réglementations de l'Organisation maritime internationale (figure 12).



© Shutterstock
This picture cannot be used or reproduced without the prior written permission of the copyright holder

Figure 12 : Densité de bateaux dans l'Atlantique Est, avec leurs effets possibles sur le Parc national du Banc d'Arguin.



Source : PNBA Etude de faisabilité, Seascope Consultants Ltd, 2013.

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Dans un grand nombre de sites marins du patrimoine mondial, les communautés locales dépendent de leurs ressources pour leur subsistance. Il importe, par conséquent, d'intégrer la dimension humaine des sites du patrimoine mondial (et des AMP en général) dans la prise de décisions. Les approches écosystémiques nécessitent de visualiser et de gérer les ressources biophysiques en comprenant les processus, les liens, les espaces et les échelles. De la même manière, il est indispensable d'examiner cette dimension humaine en analysant les processus (communauté et territoire), les liens (dans et entre les communautés et les économies), l'espace, le temps et les échelles (locale, régionale, nationale et internationale). C'est pourquoi une part importante du travail de cartographie de la répartition spatiale et temporelle des activités en mer, qui existe à l'intérieur et autour de votre site du patrimoine mondial, concerne leur relation avec les communautés côtières.

Lorsque des données socio-économiques sont disponibles et intégrées, elles sont souvent exprimées par la présence ou l'absence d'activités particulières, comme la pêche, l'extraction de minerai, le dragage et le transport maritime. Il est important de répertorier ces activités dans l'espace et dans le temps, sans toutefois négliger la dimension humaine. À titre d'exemple, **une carte des activités humaines qui représenterait l'intensité et la répartition des activités de pêche sans indiquer la localisation et les territoires des communautés de pêcheurs, ne rendrait pas compte des dimensions socio-économiques et juridiques de l'accès à l'utilisation des ressources.** Cette carte ne refléterait pas non plus la relation entre le lieu de l'activité et les communautés et économies côtières qui y sont associées. L'encadré 10 décrit la façon dont on peut visualiser les liens entre des activités en mer et des communautés côtières et s'en servir de base pour la prise de décisions.

Îles atlantiques brésiliennes : les Réserves de
Fernando de Noronha et de l'Atol das Rocas, Brésil.

© UnderWater Earth
This picture cannot be used or reproduced without the prior
written permission of the copyright holder



ENCADRÉ 10 :**Cartographie du paysage social des pêcheurs dans le golfe du Maine (États-Unis d'Amérique)**

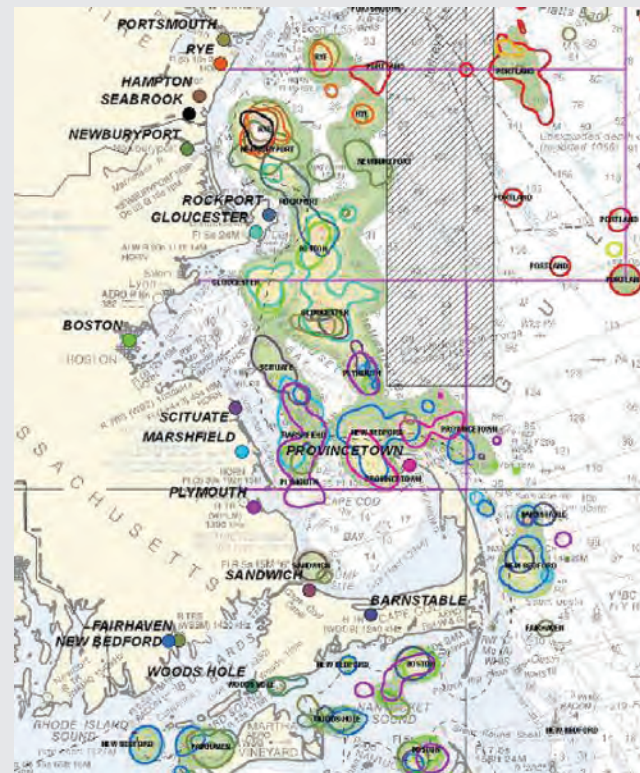
L'étude réalisée par Kevin St Martin, géographe à la Rutgers University aux États-Unis d'Amérique, montre la façon de cartographier la dimension humaine et de l'intégrer dans la prise de décisions. S'appuyant sur les savoirs locaux des pêcheurs dans le golfe du Maine qui borde la côte nord-est de l'Amérique du Nord, St. Martin a tracé des cartes sur lesquelles il a indiqué l'emplacement des zones de pêche, le lieu où vivent les pêcheurs et qui ils sont, les engins de pêche qu'ils utilisent et le port où ils débarquent leurs captures.

À l'issue de cette étude, un ensemble de cartes représentant le paysage social et économique de la région a été établi. Ces cartes ont permis de mieux comprendre les relations entre les activités de pêche en mer et les communautés et territoires concernés. Elles ont aussi aidé les gestionnaires du site à repérer les communautés susceptibles d'être le plus durement touchées par certaines décisions de gestion. Elles ont enfin permis aux responsables politiques et aux dirigeants locaux de cerner l'impact potentiel des mesures de gestion proposées sur les divers groupes d'électeurs et de défendre de manière efficace les intérêts de leurs électeurs avant l'adoption définitive des décisions de gestion.

Une initiative comparable a été menée sur le site marin du patrimoine mondial des Îles et aires protégées du golfe de Californie, sous la direction scientifique de l'Institut Scripps.

Grâce à ce type de cartographie, il est possible d'identifier les acteurs susceptibles de bénéficier ou de pâtir des décisions de gestion prises pour conserver la valeur universelle exceptionnelle de votre site. Trop souvent, les bénéfices dérivés de la désignation d'un site comme bien du patrimoine mondial ne vont pas aux communautés locales ni aux institutions qui sont responsables de la conservation à long terme du site et en supportent le coût.

Figure 13 : Cartographie du paysage social des pêcheurs dans le golfe du Maine (États-Unis d'Amérique).



Source : St. Martin, 2008. In Marine spatial planning, UNESCO 2009.

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

TÂCHE 5 : Évaluer les conflits et déterminer ce qui est le plus important

La dernière tâche à accomplir pour répondre à la question : « *Où en êtes-vous aujourd'hui* » consiste à comparer les cartes des activités écologiques et humaines dont vous disposez pour repérer d'éventuels chevauchements dans l'espace et dans le temps, et identifier les conflits et les compatibilités. S'il n'y a aucun chevauchement d'espace, il n'y a pas lieu de prendre des mesures de gestion adaptative.

Toutefois, comme la grande majorité des sites marins du patrimoine mondial sont des zones à usages multiples, une analyse, même rapide, fera apparaître des chevauchements potentiels d'espace entre des activités humaines et des caractéristiques écologiques importantes, qui confèrent à votre site sa valeur universelle exceptionnelle. Elle peut aussi mettre en évidence des conflits entre des activités humaines. Vous risquez également de découvrir des compatibilités ou des possibilités, réelles ou potentielles, notamment du fait que la plupart des activités varient dans le temps. Si des activités humaines se

déroulent à d'autres périodes que des processus écologiques, il n'y a aucun risque de conflit d'espace. Une méthode simple permettant d'identifier et de visualiser les conflits et les compatibilités est présentée dans l'encadré 11.

Les activités économiques qui sont gérées de façon durable peuvent être compatibles avec la conservation de la valeur universelle exceptionnelle d'un site marin du patrimoine mondial. Les méthodes de cartographie décrites ci-dessus vous aideront à identifier les questions à résoudre pour atteindre cet objectif. Pour assurer une conservation efficace, il est essentiel que les zones écologiques les plus importantes soient exposées à un niveau de perturbations humaines aussi faible que possible, car elles sont d'une importance cruciale pour la durabilité de la valeur universelle exceptionnelle sur le long terme.

Lagon sud des îles Chelbacheb, Palaos.

© Badi Samaniego / Khaléd bin Sultan Living Oceans Foundation



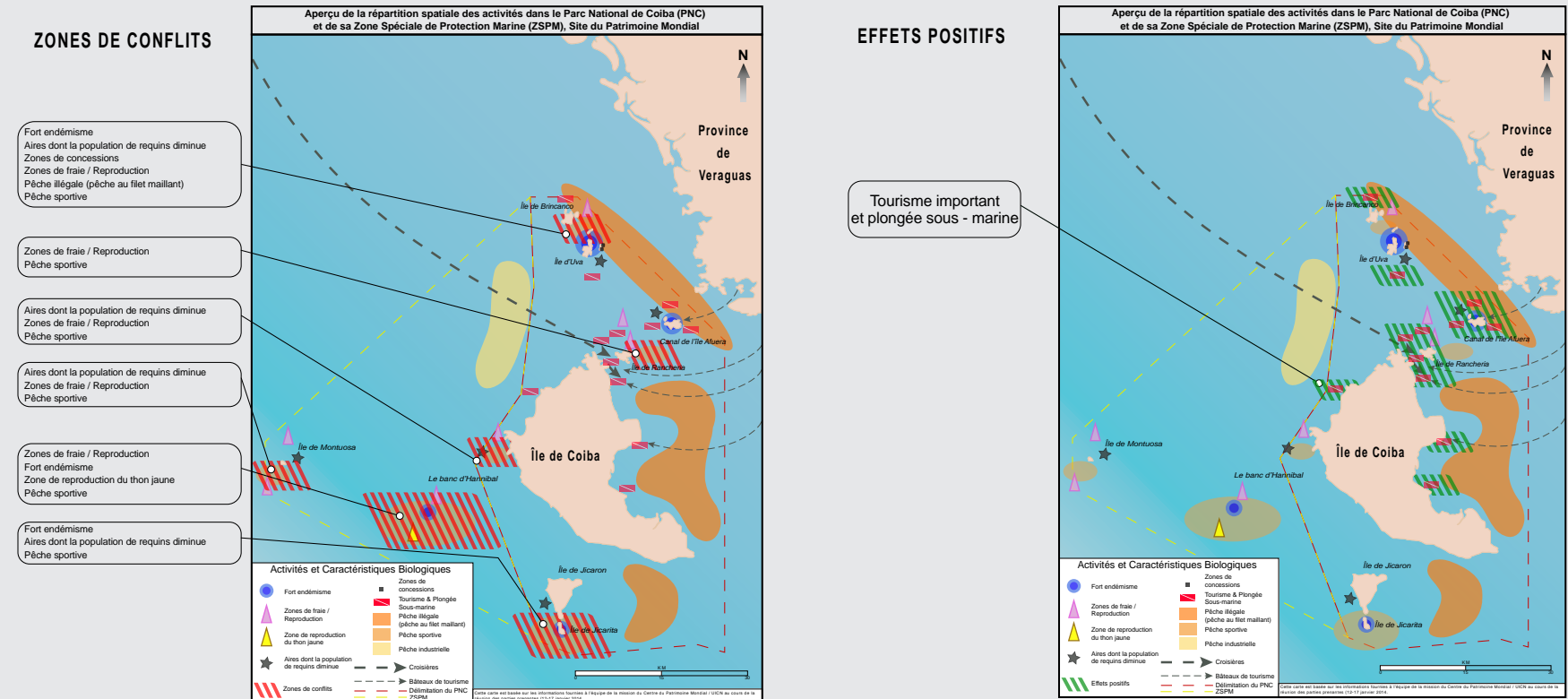
ENCADRÉ 11 : Identification de conflits entre la valeur universelle exceptionnelle et les activités humaines dans le Parc national de Coiba et sa zone spéciale de protection marine

Le Parc national de Coiba, au Panama, a été inscrit en 2005 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en raison du caractère exceptionnel de ses écosystèmes marins et de sa biodiversité. Au cours de la mission de suivi réactif menée en janvier 2014, l'UICN et le Centre du patrimoine mondial ont établi que la pêche illégale et la pêche sportive constituaient une menace pour certaines zones écologiques importantes qui fondent la valeur universelle exceptionnelle du site.

Des données environnementales ont montré que le banc Hannibal, l'île Montuosa et l'île d'Uva étaient des zones de fraie et d'alevinage critiques pour plusieurs espèces principales de Coiba et contenaient des zones du site du patrimoine mondial abritant un niveau élevé d'endémisme. Des entretiens avec les parties prenantes ont toutefois révélé que plusieurs de ces zones à haute valeur écologique étaient particulièrement visées par la pêche illégale et la pêche sportive, notamment deux des zones les plus importantes pour le maintien à long terme de la valeur universelle exceptionnelle du site (figure 14).

Les premiers résultats sur ces chevauchements d'espace permettent aux gestionnaires en charge de la conservation du site de concentrer leurs efforts sur ces zones d'incompatibilité.

Figure 14 : Tracé préliminaire de la distribution spatiale des zones d'incompatibilité et des effets positifs dans le Parc national de Coiba et sa zone spéciale de protection marine.



Source : UNESCO/Hugo Blanchet, 2015

ÉTAPE 1 : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

L'incidence des impacts cumulés est un aspect de plus en plus important de l'évaluation des facteurs d'incompatibilité. Par impacts cumulés, on entend l'action combinée sur l'environnement d'une accumulation progressive d'impacts qui s'ajoutent à des impacts passés, présents et futurs. Une activité isolée peut n'avoir qu'un impact mineur sur votre valeur universelle exceptionnelle, mais, combinée à d'autres effets dans la même zone géographique et sur une période de temps donnée, elle risque de produire un impact cumulé significatif, susceptible d'altérer de façon irréversible la composition de la valeur universelle exceptionnelle de votre site.

L'évaluation des impacts cumulés dans des milieux marins en est encore à ses débuts. Il est cependant communément admis que le réchauffement des océans, leur acidification et d'autres effets des changements climatiques, risquent de changer la donne et, en particulier dans des écosystèmes fortement dégradés ou utilisés de manière intensive, qu'ils peuvent modifier de manière irréparable la composition et l'évolution du fonctionnement des écosystèmes. Même sur les sites marins du patrimoine mondial qui disposent depuis longtemps des capacités de gestion les plus avancées, les institutions ne semblent pas prêtes à faire face aux impacts cumulés. Une solution généralement acceptée consiste à réduire les activités humaines pour garantir la résilience des caractéristiques d'écosystèmes fragiles, qui déterminent la valeur universelle exceptionnelle d'un site du patrimoine mondial. L'encadré 12 expose l'approche adoptée par les gestionnaires du site du patrimoine mondial de Papahānaumokuākea pour analyser les impacts cumulés.

Au cours de cette étape, les gestionnaires de sites ont progressivement accumulé des indications concrètes pour pouvoir répondre à la question : « *Où en êtes-vous aujourd'hui ?* ». L'étape suivante aborde la question suivante : « *Où voulez-vous aller ?* »



Île Macquarie, Australie.
© Mary Bomford

ENCADRÉ 12 :**Cartographie des impacts cumulés à Papahānaumokuākea**

En 2006, une équipe de scientifiques a mis au point un nouvel indice de « vulnérabilité écologique » qui évalue cinq catégories d'effets préjudiciables liés à une activité humaine sur un écosystème : la zone et la fréquence de l'impact, le nombre d'espèces concernées, la quantité de biomasse perdue et le délai de récupération après l'impact.

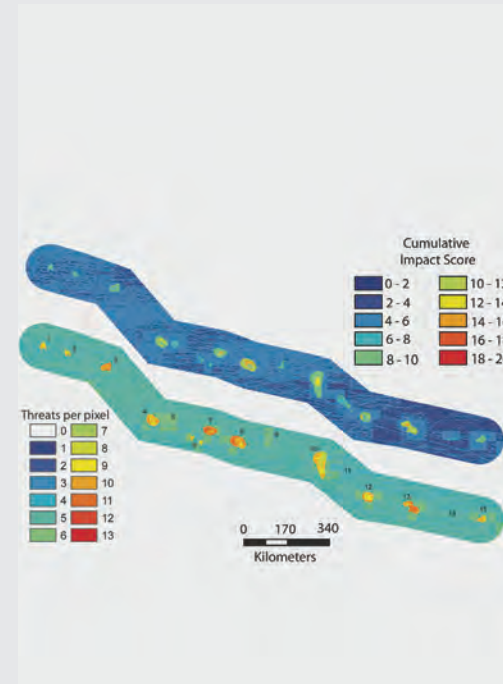
Des entretiens ont été menés auprès d'experts locaux en écologie marine qui ont fourni des chiffres estimatifs de cet indice pour chaque type d'habitat du site du patrimoine mondial (avant-récif, pélagiques et benthiques mous). Un classement des menaces en fonction de leurs effets a été dressé. Une collecte de toutes les données concernant la localisation et l'intensité de ces menaces et ces habitats a ensuite été effectuée pendant trois mois.

L'analyse des données spatiales recueillies durant de nombreuses années a porté sur la propagation d'espèces exotiques, la pêche de fond, la pêche du homard au casier, la pollution causée par les navires, les risques de collision avec un navire, les débris marins, le matériel de recherche et de plongée, la faune sacrifiée pour les besoins de la recherche et des menaces liées aux changements climatiques anthropiques (augmentation du rayonnement ultraviolet (UV), acidification des océans, réchauffement anormal des océans propice aux maladies et au blanchissement du corail, l'élévation du niveau de la mer). Pour chaque pixel de la carte, on a mesuré l'impact cumulé des activités humaines. Les cartes ont montré que les risques les plus élevés pour l'écosystème provenaient des effets du stress thermique, des débris marins et des changements climatiques, et elles ont fourni une vue d'ensemble des effets cumulés exercés sur la valeur universelle exceptionnelle du site.

Les résultats de cette analyse des impacts cumulés ont fondés les décisions concernant la délivrance de permis et ont été intégrés dans les processus d'étude d'impact sur l'environnement. Les cartes et les données connexes sont des outils utiles pour comparer les menaces et la sensibilité des habitats, donner aux groupes concernés une « vision globale » des influences humaines sur les systèmes marins et élaborer des cartes en vue de l'aménagement de l'espace marin. La mise à jour régulière de ces cartes permet de prendre en compte de nouvelles utilisations et de suivre l'évolution des effets cumulés pour que les gestionnaires de sites puissent définir des objectifs mesurables afin de réduire ces effets cumulés.

Sur la figure 15, la partie supérieure de la carte indique les effets cumulés sur la vulnérabilité des habitats, tandis que la partie inférieure illustre l'empreinte humaine cumulée.

Figure 15 : Cartographie des effets cumulés à Papahānaumokuākea.



Source : University of California, Santa Barbara, 2014.

Pour en savoir plus, contacter le Dr. Kim Selkoe (selkoe@nceas.ucsb.edu)



ÉTAPE 2

Où voulez-vous aller ?

Parc national de l'île Cocos, Costa Rica.

© Jose Alejandro Alvarez / Fundación Amigos de la Isla del Coco

Introduction

🔗 Quels sont les résultats attendus de cette étape ?

1. Un scénario tendanciel montrant l'aspect futur de votre valeur universelle exceptionnelle si rien n'est changé aux conditions actuelles et qu'aucune autre intervention de gestion n'est mise en œuvre.
2. Des scénarios alternatifs d'utilisation de l'espace illustrant la répartition des activités humaines en fonction de l'objectif que vous considérez comme prioritaire.
3. L'état futur souhaité de votre site, ce qui permettra de définir et sélectionner les mesures de gestion à prendre.

➔ D'une gestion réactive à une gestion proactive

Aujourd'hui, le défi majeur posé aux sites marins du patrimoine mondial, est de trouver un équilibre entre la conservation des valeurs irremplaçables d'un site et l'augmentation ou l'évolution de la demande de développement socio-économique et des utilisations. Hormis quelques sites isolés où toute activité d'exploitation est interdite en raison de leur emplacement géographique, presque tous les sites marins du patrimoine mondial dans le monde y sont confrontés.

La grande majorité des sites déploient des efforts considérables pour apporter une réponse durable et pertinente à ce défi. Les décisions sont souvent prises au cas par cas, généralement en réaction à un développement économique dicté par des intérêts commerciaux et dans un contexte où les gouvernements n'ont pas les capacités et connaissances suffisantes pour définir le seuil d'irréversibilité, c'est-à-dire le seuil de développement à ne pas dépasser, et sans qu'existe une vision stratégique de l'état futur souhaité du site. L'importance mondiale que revêtent les sites marins du patrimoine mondial, la valeur irremplaçable qu'ils représentent pour l'humanité et l'essor rapide du tourisme et du développement des infrastructures associées, conséquence fréquente de leur désignation, les rend particulièrement vulnérables lorsqu'une vision claire de l'avenir fait défaut.

Pour un site donné, il existe toujours une multitude de futurs possibles. Rares sont, toutefois, les gestionnaires qui ont une vision proactive de l'état futur souhaitable de

leur site. Ils consacrent habituellement beaucoup de temps et d'argent à comprendre l'état actuel du milieu marin ; pourtant, comprendre l'état actuel n'est qu'un préalable.

La planification est essentiellement une activité prospective, et l'élaboration de différents scénarios futurs possibles pour votre site est, pour vous, un moyen de comprendre les conséquences des décisions que vous prenez aujourd'hui.

Si vous savez où vous allez, vous n'en serez plus réduit à décider au cas par cas et de façon réactive, mais vous pourrez vous inscrire dans une démarche où la somme de tous vos efforts vous rapproche de l'état futur souhaité. Sur tous les sites marins du patrimoine mondial, l'état futur souhaité est un état dans lequel la valeur universelle exceptionnelle du site est conservée et protégée de façon durable.

Dans cette étape, il s'agit de répondre à la question importante: « *Où voulez-vous aller ?* » La séquence des tâches ci-dessous peut vous aider à prendre les bonnes décisions :

Tâche 1 : Identifier les tendances actuelles et prévoir les perspectives de votre site

Tâche 2 : Construire des scénarios alternatifs sur le futur de votre site

Tâche 3 : Prévoir les résultats probables de chacun des scénarios alternatifs

Tâche 4 : Choisir l'état futur souhaité

TÂCHE 1 : Identifier les tendances actuelles et prévoir les perspectives de votre site

Prévoir les tendances de la valeur universelle exceptionnelle de votre site donne une idée de ce qui va probablement arriver si la (ou l'absence de) stratégie actuelle de gestion demeure inchangée. La **projection tendancielle des utilisations humaines existantes dans l'espace et dans le temps, aide à visualiser ce qui arrivera probablement si vous ne changez pas la méthode actuelle de gestion de votre site marin du patrimoine mondial**. Cet exercice, communément appelé « scénario tendanciel », répond essentiellement à la question suivante : « *Qu'arrivera-t-il si vous ne faites rien ?* »

Certes, l'analyse de tendances est couramment employée pour prévoir les résultats possibles de la stratégie commerciale d'une entreprise ou les effets de changements démographiques lors de la conception de politiques d'urbanisme. Mais, s'agissant du milieu marin, cette pratique en est encore à un stade embryonnaire. Pour les sites marins du patrimoine mondial, le scénario tendanciel global s'articule autour de trois grandes composantes :

1. Un scénario tendanciel des principales caractéristiques de la valeur universelle exceptionnelle du site,
2. Un scénario tendanciel des besoins spatiaux et temporels résultant de la demande anthropique, nouvelle ou accrue, d'espaces et de ressources (commerciales et autres),
3. Un scénario tendanciel des facteurs de changement à grande échelle qui influent sur l'état de la valeur universelle exceptionnelle du site.

Pour élaborer un scénario tendanciel, la première chose à faire est de définir une période en fixant une année de référence et une année butoir. Comme indiqué à l'étape 1, pour un site marin du patrimoine mondial, **l'année de référence doit correspondre à la date d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**, qui est le critère de base dont le Comité du patrimoine mondial se sert pour examiner l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il est important de vous référer régulièrement à cette période pour toutes vos prévisions de manière à pouvoir comparer les activités humaines futures dans tous les secteurs. Il est à noter que, comme les activités systématiques de recherche scientifique et de suivi des aires marines n'ont débuté qu'à la fin des années 1970, il est nécessaire de tenir compte des données anciennes et du décalage des points de référence dans les analyses de tendances ou les processus prévisionnels.

1.1 Définir les bons paramètres

Lorsque vous élaborerez un scénario tendanciel des caractéristiques qui constituent la valeur universelle exceptionnelle de votre site, il est primordial de définir les bons paramètres. Pour prévoir des tendances concernant la biodiversité, par exemple, il y a lieu d'inclure à la fois les tendances relatives à l'habitat qui abrite des espèces clés et les tendances relatives à la population d'espèces ou de groupes d'espèces. Il convient également de prendre en considération les processus physiques, chimiques et écologiques qui sont liés de façon intrinsèque à la santé de l'écosystème. En fonction du contexte et de l'histoire du site, il faudra peut-être aussi évaluer les tendances concernant la fréquence et l'ampleur des épisodes de maladies ou les changements intervenus dans la population ainsi que la composition d'espèces introduites ou nuisibles.

1.2 Comprendre les utilisations humaines futures

Il convient en second lieu d'analyser l'évolution des utilisations humaines futures de l'espace et des ressources qu'offre votre site marin du patrimoine mondial. Les institutions responsables de la gestion d'un site ont rarement une idée précise des tendances nouvelles, à moyen et long terme, des activités humaines et de leurs conséquences en termes de besoins spatiaux et temporels. Les gestionnaires sont donc souvent pris au dépourvu quand une nouvelle activité du secteur privé fait son apparition sur leur site. Or, dans bien des cas, ces demandes « nouvelles » d'espace et de ressources de l'océan sont étroitement liées à l'évolution d'activités industrielles déjà existantes sur le site. Autrement dit, il est important, au stade de la planification, de prendre le temps de s'informer sur les objectifs des industries qui opèrent sur votre site.

Grâce aux innovations technologiques, par exemple, on peut aujourd'hui possible extraire des ressources dans des endroits, longtemps inaccessibles car situés à une plus grande distance des côtes ou dans des eaux plus profondes, ou obtenir un meilleur rendement d'extraction. L'évolution des activités humaines peut aussi conduire à des changements de législation et de priorités politiques ou économiques, ou à des variations des mécanismes du marché qui influent sur la viabilité financière pour les utilisateurs des ressources.

Pratiquer une gestion proactive exige d'avoir au moins une connaissance préliminaire de l'évolution des utilisations humaines de votre site. Pour obtenir ces informations, vous pouvez interroger des représentants de chaque secteur sur la façon dont ils envisagent de développer leur activité durant la période que vous avez définie et sur les besoins spatiaux et temporels qui en résulteront.

À titre d'exemple, lorsque le gouvernement des Pays-Bas a décidé d'actualiser son plan hydrologique national, il a demandé à tous les secteurs de fournir une estimation de leur activité humaine future en 2015 et 2020 et de préciser notamment : (a) le niveau maximal de développement, (b) le niveau moyen de développement et (c) le niveau minimal de développement. À la lumière de ces données, le gouvernement a élaboré d'autres scénarios futurs pour les aires marines néerlandaises de la mer du Nord.¹⁰

À RETENIR !

Données anciennes et décalage des points de référence

Les activités systématiques de recherche, de suivi et de collecte des données en vue de la conservation des espaces marins, n'ont débuté qu'à la fin des années 1970. De nombreuses activités économiques ont, cependant, commencé bien avant cette date et ont peut-être déjà modifié sensiblement l'évolution des principales caractéristiques de la valeur universelle exceptionnelle de votre site au moment où les premières données sur le milieu marin ont été recueillies. L'évaluation de l'état réel et des tendances est dès lors complexe.

Lorsque des scientifiques étudient des tendances dans un nouveau domaine de recherche, ils prennent en général comme base de référence pour l'analyse des changements, la taille et la composition des espèces qui avaient cours au début de leur carrière, et chaque génération de scientifiques fait de même. Ainsi, quand arrive la génération suivante, les stocks de poissons, par exemple, ont continué à diminuer, mais c'est le niveau des stocks à cette date qui devient son nouveau point de référence.

Résultat : il est probable que vous établirez vos prévisions et votre analyse de tendances par rapport à un « point de référence décalé » et qu'elles ne reflèteront pas l'ampleur véritable du changement survenu au fil du temps. Il est important d'en tenir compte dans les prévisions concernant les sites marins du patrimoine mondial pour lesquels la date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sert de point de référence.

Adapté de : Pauly D., Anecdotes and shifting baseline syndrome of fisheries 1995, et du Rapport 2014 sur les perspectives de la Grande Barrière

¹⁰ Ministerie van Verkeer en Waterstaat. 2008. Document d'orientation préliminaire sur la mer du Nord. Pays-Bas.

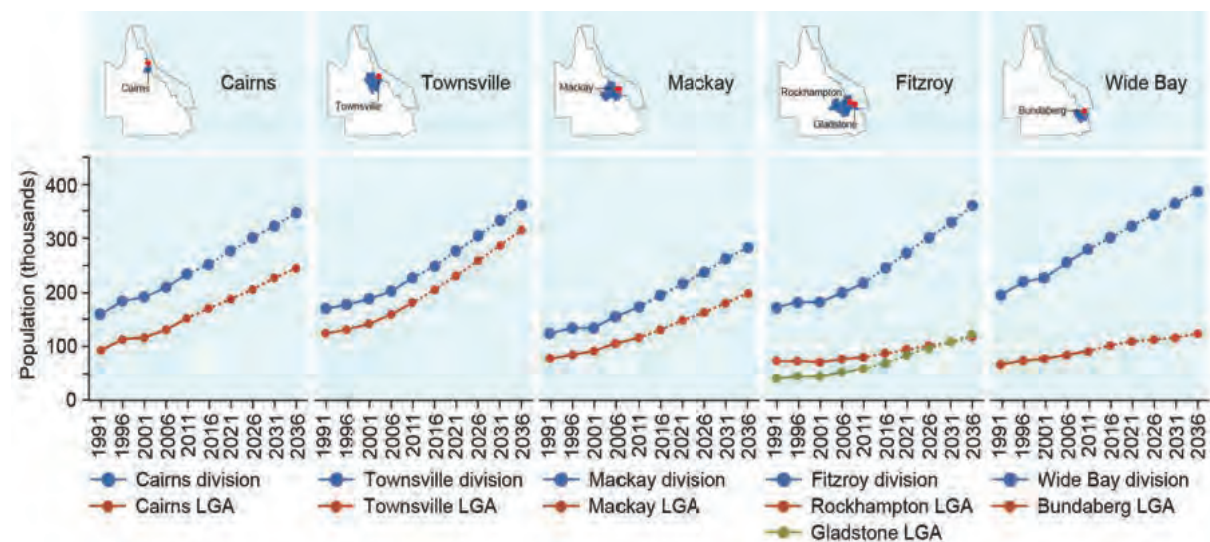
1.3 Comprendre les facteurs de changement plus généraux

Il est également important de prévoir certains facteurs qui, à plus grande échelle, peuvent entraîner des changements sur votre site. Ces facteurs peuvent être très larges et englober des éléments tels que les projections du pays ou de la région en matière de croissance économique, de croissance démographique ou de changements d'attitude sociétale, qui sont tous des causes profondes de changements environnementaux

(figure 16). S'y ajoutent d'autres facteurs comme les prévisions relatives aux variables des changements climatiques, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des températures, les niveaux d'acidité ou les variations de fréquence et d'intensité des tempêtes ou des inondations.

L'encadré 13 traite du Rapport quinquennal sur les perspectives du site du patrimoine mondial de la Grande Barrière, élaboré sur la base de prévisions et d'analyses des tendances.

Figure 16 : Prévisions de croissance démographique dans la zone de la Grande Barrière, 1991-2036.



Source : Perspectives de la Grande Barrière, 2014

ENCADRÉ 13 :
Prévision des tendances de la valeur universelle exceptionnelle et des perspectives futures sur le site du patrimoine mondial de la Grande Barrière

Le Rapport sur les perspectives de la Grande Barrière 2014 en Australie constitue, à l'heure actuelle, l'analyse de tendances la plus complète d'un site marin du patrimoine mondial. Il tient compte de la législation qui régit le parc marin de la Grande Barrière depuis sa création en 1975 et doit être actualisé tous les cinq ans.

Ce Rapport dresse essentiellement la synthèse de toutes les données existantes concernant les valeurs du site, ainsi que les menaces et les risques qui pèsent sur elles, qui ont déjà été recueillies par des universités, des institutions gouvernementales, des scientifiques et des parties prenantes qui connaissent le site. Ces données sont condensées et organisées en neuf évaluations individuelles, débouchant respectivement sur une prévision de la tendance concernée.

Ces évaluations individuelles de tendances prennent en considération les caractéristiques qui fondent la désignation de site du patrimoine mondial, les facteurs et les risques qui pèsent sur les valeurs de la région, l'efficacité de son système de protection et de gestion et son degré de résilience face à des effets négatifs. Une note est attribuée pour chacun des critères sur la base d'une série normalisée d'énoncés et d'une analyse qualitative des éléments disponibles pour la région. Cette notation est ensuite affinée en attribuant un indice de confiance aux données utilisées.

Les neuf résumés de tendances servent de base pour établir les perspectives globales qui font ensuite l'objet d'un examen collégial par une équipe de scientifiques indépendants et sont utilisées pour adapter les actuels mécanismes de gestion et assurer la conservation globale et à long terme de la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial.

Figure 17 : Évaluations de tendances en vue de l'élaboration d'un futur Rapport sur les perspectives pour la Zone de patrimoine mondial de la Grande Barrière.



Source : Autorité du parc marin de la Grande Barrière, Australie, 2014
 Pour en savoir plus, consulter le site : <http://www.gbrmpa.gov.au/managing-the-reef/great-barrier-reef-outlook-report>

TÂCHE 2 : Construire des scénarios alternatifs quant à l'utilisation future de votre site

Pour les sites marins du patrimoine mondial, et pour les AMP en général, il existe toujours une multitude de futurs possibles. Se polariser sur un seul serait une erreur. Il faut au contraire prendre en considération une multitude d'autres scénarios envisageables, de façon à pouvoir choisir le scénario optimal pour tous les acteurs concernés. Si la planification par scénarios en milieu marin en est encore à un stade embryonnaire, **l'élaboration de scénarios alternatifs d'utilisation de l'espace est une tâche cruciale, car elle prépare le terrain pour choisir l'orientation que vous souhaitez donner au développement de votre site et vous aide à définir les mesures de gestion à adopter dès aujourd'hui.**¹¹

Un scénario est essentiellement une histoire qui décrit les futurs possibles de votre site marin du patrimoine mondial. Il est plus instructif s'il est assorti de cartes illustrant les liens spatiaux et temporels entre les différentes composantes. Le scénario peut présenter des variantes de politiques, plans, projets ou mécanismes de paiement ; il peut aussi décrire le déroulement de tel événement ou de telle activité.

Les scénarios doivent déboucher sur des visions du futur qui correspondent aux souhaits des parties prenantes, des communautés ou des organisations qui travaillent sur votre site ou génèrent des ressources à partir de votre site. Ils vous permettent de créer un ensemble optimisé de mesures de gestion visant à concilier la conservation de votre valeur universelle exceptionnelle et le développement socio-économique durable.

Ces scénarios peuvent vous servir à :

1. Comparer l'incidence, sur la valeur universelle exceptionnelle de votre site, d'autres futurs plausibles dans lesquels tel objectif ou ensemble d'objectifs (développement économique, conservation, etc.) est privilégié ;
2. Identifier et comparer les avantages et inconvénients de stratégies et politiques de gestion alternatives ;
3. Connaître l'impact d'autres plans d'utilisation de l'espace correspondant aux préférences des différents groupes qui sont parties prenantes dans votre site du patrimoine mondial ;
4. Réunir un consensus autour d'une vision commune de l'avenir de votre site, notamment sur les menaces et les risques les plus graves qui pèsent sur la valeur universelle exceptionnelle du site ;
5. Bâtir et présenter une histoire captivante afin d'attirer les soutiens et les investissements nécessaires pour assurer la conservation à long terme de votre site et mener à leur terme les mesures qui s'imposent ;
6. Associer les parties prenantes et les utilisateurs des ressources à un vaste processus éducatif pouvant avoir un impact durable sur la conservation à long terme de votre site.

¹¹ Adapté de : McKenzie E. et al. 2012. Developing scenarios to assess ecosystem service tradeoffs. Guidance and Case Studies for InVEST users. À consulter sur le site <http://naturalcapitalproject.org/pubs/ScenariosGuide.pdf>

ÉTAPE 2 : Où voulez-vous aller ?

Plusieurs éléments jouent un rôle crucial dans l'élaboration de scénarios alternatifs d'utilisation de l'espace, éléments susceptibles d'être particulièrement utiles pour la prise de décisions, parmi lesquels :

1. Une approche participative qui sollicite les points de vue de toutes les principales parties prenantes et de tous les principaux groupes,
2. Une représentation cartographique des scénarios permettant de visualiser leurs conséquences dans le temps et dans l'espace,
3. Les règles de décision qui définissent les contraintes relatives à l'emplacement et à l'évolution des activités humaines,
4. Des hypothèses concernant les facteurs potentiels de changement sur votre site.

2.1 Adopter une approche participative

Il existe, sur la plupart des sites marins du patrimoine mondial, une multitude de parties prenantes qui mènent diverses activités avec pour objectif la conservation ou de la création de revenus. Une approche participative est donc indispensable. Pour élaborer des scénarios alternatifs, il convient de réunir les membres des communautés et les parties prenantes afin qu'ils échangent et discutent sur les craintes, les espoirs et les rêves qu'ils nourrissent quant à l'avenir du site, et qu'ils formulent ensemble des scénarios communs, propres à assurer la conservation à long terme de la valeur universelle exceptionnelle du site.

En discutant de leurs objectifs et de leurs visions de l'avenir, les parties prenantes peuvent faire émerger des idées communes, découvrir leurs points de vue respectifs, créer des plateformes de négociation et définir les mesures requises pour protéger la valeur universelle exceptionnelle d'un site. Vous pouvez y concourir en organisant des ateliers ou des entretiens avec des individus ou avec des groupes qui partagent un intérêt commun.

Les questions à poser peuvent être formulées comme suit :

- Quels sont vos objectifs concernant l'aire du patrimoine mondial ?
- Quels sont les scénarios futurs que vous préférez et pour quelles raisons ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?
- Quels sont, selon vous, les principaux facteurs de changement ? Comment pourraient-ils évoluer à l'avenir ?
- Quels sont les politiques, projets et plans que vous envisagez de mettre en œuvre ?

Les réponses des parties prenantes améliorent la précision et la crédibilité des autres scénarios futurs. Elles facilitent aussi la mise au point de scénarios réalistes et pertinents face aux véritables défis et enjeux qui se posent sur votre site marin du patrimoine mondial. **Le processus d'élaboration et d'analyse des scénarios peut avoir autant, sinon plus, d'impact sur les décideurs que le résultat final.** L'encadré 14 explique la façon dont les gestionnaires ont élaboré des scénarios futurs pour le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize.

ENCADRÉ 14 :**Élaboration de scénarios alternatifs pour le Récif de la barrière du Belize¹²**

Le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, qui abrite le deuxième système de récifs coralliens au monde par sa taille, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1996. Outre le mythique « Blue Hole », il constitue un habitat d'importance mondiale pour des espèces menacées et pour des centaines de cayes de sable, des forêts de mangrove, des lagons et des estuaires. Des problèmes de gestion ont entraîné une dégradation de l'état de conservation de sa valeur universelle exceptionnelle qui a motivé l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2009.

L'Autorité de gestion de la zone côtière du Belize a été chargée de mettre au point un nouveau plan de gestion. À cette fin, le gouvernement a opté pour l'élaboration de plusieurs scénarios d'utilisation de l'espace afin que les décideurs puissent analyser les conséquences respectives des diverses politiques de planification et stratégies de conservation possibles. L'élaboration de ces scénarios a duré deux ans, et les parties prenantes se sont fortement mobilisées et investies dans ce processus.

Une équipe a commencé par compiler les cartes initiales de la répartition spatiale des activités humaines et des écosystèmes de la zone. Grâce à la mobilisation des parties prenantes, les données locales relatives à l'emplacement et à l'intensité des utilisations ont été régulièrement intégrées dans le processus d'élaboration (figure 18). Pour cerner les attentes et les objectifs des parties prenantes quant à l'avenir du site, une enquête rapide a été menée dans neuf régions de planification côtière, suivie de consultations publiques.

Les personnes interrogées ont cité de nombreux facteurs pouvant entraîner des changements futurs, dont les changements climatiques, la spéculation immobilière, l'expansion du tourisme et le déclin de la pêche. L'enquête a également mis en évidence le souhait de nombreuses parties prenantes de limiter le développement, en particulier sur les îles-barrière. Elle a confirmé que la majorité des parties prenantes dépendaient du tourisme et de la pêche pour leur subsistance.

Sur la base de ces informations, l'équipe a conçu trois scénarios envisageables, illustrant les avantages et inconvénients des différentes visions et valeurs des parties prenantes. Pour tenir compte de l'écart entre les réponses, les uns favorables à un renforcement de la protection de l'environnement, les autres à l'expansion du développement et de la croissance, l'équipe a mis au point trois visions du futur :

- (a) un futur « axé sur la conservation » ;
- (b) un futur « axé sur le développement » ;
- (c) un futur « intermédiaire » ou « fondé sur une gestion éclairée » combinant des éléments de (a) et de (b).

Il en est résulté une première série de cartes et de descriptions pour chacune des neuf régions de planification, parallèlement à trois scénarios futurs possibles.

Au cours d'une deuxième phase de participation des parties prenantes, comprenant des formations et des consultations publiques, l'équipe a présenté ces scénarios aux participants et sollicité leurs commentaires. Ceux-ci ont alors précisé leurs préférences concernant l'avenir du site, y compris l'emplacement et l'intensité des utilisations humaines.

Pour affiner les scénarios et parvenir à une vision commune, l'équipe a appliqué un processus itératif consistant à « mettre sur le papier » des scénarios initialement simples, puis à les enrichir progressivement, au fur et à mesure des entretiens ou des visites de terrain. Elle a ensuite révisé les scénarios pour produire une formulation plus réaliste des questions relatives à la restauration et au développement futur. Puis, pendant 60 jours, l'équipe a de nouveau recueilli les commentaires des parties prenantes. À l'issue de cette période, la version définitive des autres scénarios a vu le jour.

Une étape complémentaire de ce processus a consisté à analyser les différents résultats de chaque scénario ainsi que les compromis à faire sur l'écosystème et les autres valeurs, pour chaque scénario ou option. Elle fait l'objet d'une description plus détaillée dans l'encadré 15 de ce guide.

Pour en savoir plus sur l'élaboration de scénarios, consulter le site :

http://www.naturalcapitalproject.org/pubs/Belize_InVEST_scenarios_case_study.pdf

Figure 18 : Consultations publiques au Belize : des parties prenantes complètent des cartes.



© Gregg Verutes / Natural Capital Project

¹² Cette section a été rédigée sur la base de nombreux échanges avec Anne Guerry, chef du service stratégie et chercheur principal, Natural Capital Project

ÉTAPE 2 : Où voulez-vous aller ?

2.2 Dépeindre les scénarios alternatifs à l'aide de cartes

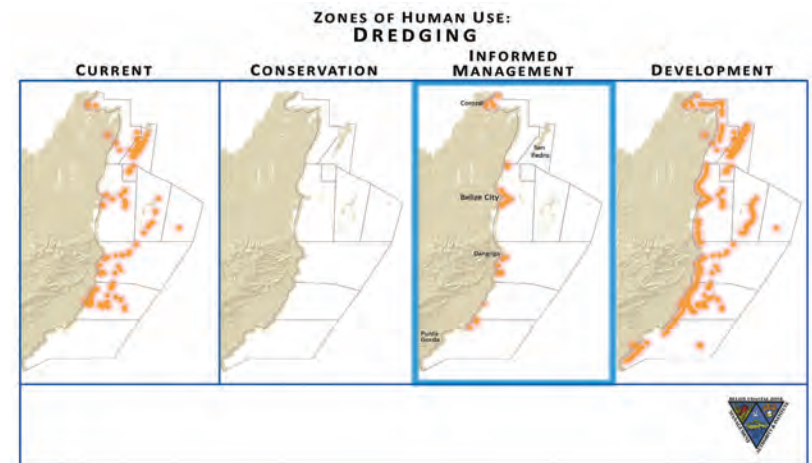
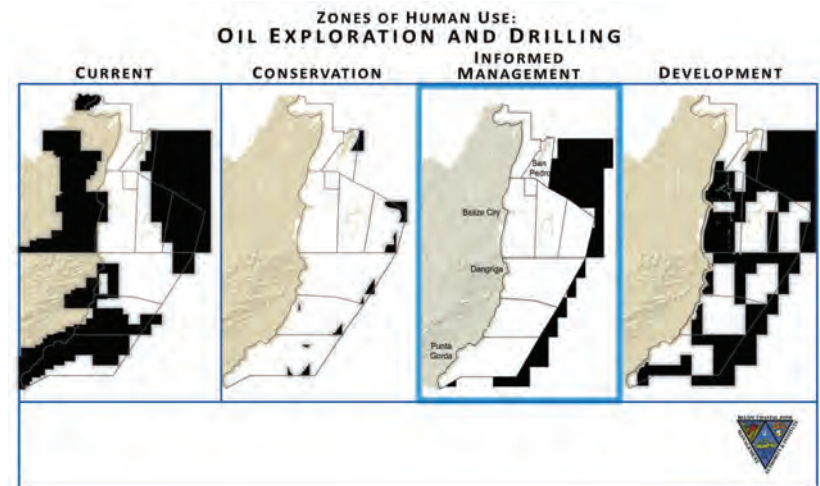
Les cartes sont un excellent moyen d'obtenir une vision globale de votre site. Elles sont aussi très utiles pour réunir un consensus des divers acteurs sur un objectif commun, comme la sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle de votre site. Elles aident à visualiser clairement les conséquences spatiales et temporelles que peut avoir la mise en œuvre de certaines mesures, et à évaluer plus facilement la demande d'espace que nécessitent les projets envisagés. Elles permettent également d'anticiper des opportunités, ou d'éventuels conflits et facilitent par là même la prise de décisions proactive. Plus important encore, elles donnent une image aisément compréhensible des futurs possibles de votre site, favorisant ainsi l'implication rapide des parties prenantes dans la prise de décisions. Les figures 19 et 20 montrent les cartes élaborées dans le cadre des activités de planification par scénarios pour le récif de la barrière du Belize.

Plusieurs méthodes, plus ou moins complexes, sont applicables pour transposer des scénarios sous forme de cartes. La plus simple consiste à demander aux parties prenantes de tracer à la main des cartes qui indiquent, pour chaque scénario, l'emplacement potentiel de chaque activité humaine. Les cartes sur papier sont parfois plus pratiques dans des lieux isolés et peuvent être ultérieurement utilisées pour créer une version numérique à l'aide d'un logiciel de dessin ou d'un logiciel SIG.

Ces cartes doivent comporter les indications suivantes :

1. Zones qui nécessitent une protection spéciale en raison de leur importance pour la conservation future de la valeur universelle exceptionnelle.
2. Zones dans lesquelles une concentration du développement est probable.
3. Relations spatiales entre différentes zones (relations entre l'utilisateur et l'environnement et relations entre utilisateurs).
4. Réseaux d'utilisation de l'espace (routes de transport maritime ou réseaux d'aires marines protégées).
5. Lieux sur lesquels vous prévoyez de concentrer l'activité de gestion.

Figures 19 et 20 : Scénarios alternatifs d'utilisation de l'espace pour l'exploration et l'exploitation pétrolières ainsi que le dragage.



Source : Belize Coastal Zone Management Authority and Institute, 2013

À RETENIR !

L'élaboration de scénarios futurs n'est pas une science exacte

Définir et analyser un état futur n'est pas une science exacte. Il n'est pas nécessaire d'indiquer des « emplacements exacts » sur les cartes destinées à représenter un état futur. En revanche, il est important que ces cartes indiquent des modèles, des tendances et des orientations. Vous pourrez faire appel à des planificateurs et à des scientifiques, mais vous pourrez surtout utiliser des programmes de dessin et d'autres outils, comme les systèmes d'information géographique (SIG), en fonction des technologies et des logiciels dont vous disposerez.

Figure 21 : Transposition d'une carte SIG en modèles et tendances.



Source : Maes et al. 2005. In Marine spatial planning, UNESCO 2009.

2.3 Tenir compte de vos « règles de décision »

Il est important de réfléchir aux « règles de décision » à appliquer pour élaborer vos autres scénarios d'utilisation de l'espace. Les règles de décision sont des règles fixes ou des contraintes à prendre en compte au moment d'indiquer l'emplacement de certaines utilisations humaines, ou leur absence sur les cartes de votre site marin du patrimoine mondial. Les règles de décision peuvent porter sur :

1. **Des réglementations internationales et nationales qui influent sur l'affectation des espaces** : par exemple, les routes utilisées pour la navigation internationale sont définies en conformité avec des accords internationaux, et les modifier nécessite d'effectuer un certain nombre de démarches auprès de l'Organisation maritime internationale.
2. **Des exigences économiques et techniques à respecter pour qu'une activité devienne opérationnelle** : par exemple, certaines activités humaines ne sont économiquement pas viables si elles sont trop éloignées du littoral.
3. **Des conditions physiques et environnementales** : par exemple, créer des zones d'interdiction de prélèvement ne peut donner de bons résultats que si elles couvrent les zones les plus importantes pour la valeur universelle exceptionnelle, alors que la plupart des activités extractives dépendent de l'existence et de la qualité des ressources recherchées.
4. **Des conditions préférentielles qui font souvent partie de politiques nationales ou régionales et peuvent se rapporter à des conditions environnementales, sociales ou économiques** : par exemple, sur les Îles atlantiques brésiliennes des Réserves de Fernando de Noronha et de l'Atoll das Rocas, 460 visiteurs au maximum sont admis sur une période donnée, et ce chiffre est rigoureusement respecté pour protéger son écosystème fragile et les ressources limitées en eau.

ÉTAPE 2 : Où voulez-vous aller ?

2.4 Définir vos facteurs de changement supposés

Pour élaborer d'autres scénarios concernant votre site marin du patrimoine mondial, il est nécessaire de faire des hypothèses de facteurs pouvant entraîner des changements futurs. Voici quelques-unes des principales questions qu'il peut être intéressant d'examiner :

- Quels sont, à votre avis, les facteurs à prendre en compte lors de l'élaboration de scénarios ?
- Combien de facteurs et d'interactions faut-il, à votre avis, prendre en compte ?
- Quelle échelle des facteurs faut-il, à votre avis, prendre en compte ? Étant donné l'écart qui existe souvent entre l'échelle à laquelle agissent de nombreux facteurs, et l'échelle à laquelle sont prises les décisions de gestion, il est utile d'examiner les facteurs à différentes échelles.
- Faut-il prendre en compte des facteurs qui sont à la fois dépendants et indépendants de la volonté des décideurs ? Même si les décideurs n'ont pas d'influence directe sur certains facteurs, il peut être utile de prendre en compte ces facteurs dans les scénarios afin de déterminer comment atténuer les effets imprévus ou s'y préparer.

Le tableau 4 donne un aperçu des facteurs de changement courants à prendre en compte lorsque vous élaborerez des scénarios alternatifs.

Tableau 4 : Facteurs de changement à prendre en compte pour élaborer des scénarios alternatifs.

Catégorie	Facteurs
Social et démographique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance ou déclin démographique ■ Migration ■ Valeurs culturelles ■ Prise de conscience ■ Pauvreté ■ Habitudes alimentaires ■ Éducation ■ Valeurs religieuses
Technologique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Innovation technologique ■ Choix technologique
Économique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance économique ■ Structure des échanges commerciaux et obstacles au commerce ■ Cours des matières premières ■ Structure de la demande et modes de consommation ■ Revenus et répartition des revenus ■ Évolution du marché
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ■ Changements climatiques ■ Pollution de l'air et de l'eau ■ Introduction d'espèces envahissantes
Politique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique macroéconomique ■ Subventions, incitations, fiscalité ■ Plans d'aménagement territorial ou plans d'utilisation de l'espace marin, zonage et gestion ■ Gouvernance et corruption ■ Droits de propriété et régimes fonciers

Source : McKenzie E. et al. 2012.

TÂCHE 3 : Prévoir les résultats probables de chacun des scénarios alternatifs

Des scénarios alternatifs futurs ayant été élaborés, la tâche suivante consiste à prévoir les résultats probables de chacun d'eux. Il convient donc d'évaluer les compromis à faire et de comparer leurs avantages respectifs. Il est également nécessaire de faire une estimation de l'incidence probable que tel ou tel choix de gestion peut avoir sur des aspects considérés comme importants par certaines personnes.

Plusieurs méthodes permettent d'examiner les résultats probables des différents scénarios parmi lesquelles :

- **La comparaison de mesures** entre différents scénarios, par exemple en utilisant un SIG pour faire apparaître le pourcentage de types d'habitats clés qui exigent un classement en zone interdite aux activités extractives ;
- **Les avis d'experts**, par exemple pour comparer l'impact potentiel de chaque scénario sur des zones importantes du site et sur les communautés locales tributaires de ses ressources ;
- **Les outils de modélisation**, par exemple des logiciels libres et ouverts, comme InVEST, permettant d'étudier l'incidence de l'évolution des activités humaines sur les habitats, les populations d'espèces clés, la fréquentation touristique, de même que les niveaux de protection naturelle contre les tempêtes côtières.

L'encadré 15 présente la suite de l'histoire du réseau de réserves du récif de la barrière du Belize évoquée ci-dessus, et montre l'approche appliquée par le Gouvernement du Belize pour étudier les résultats probables des autres scénarios futurs élaborés pour ce site.



Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, Belize.
© Elena Osipova

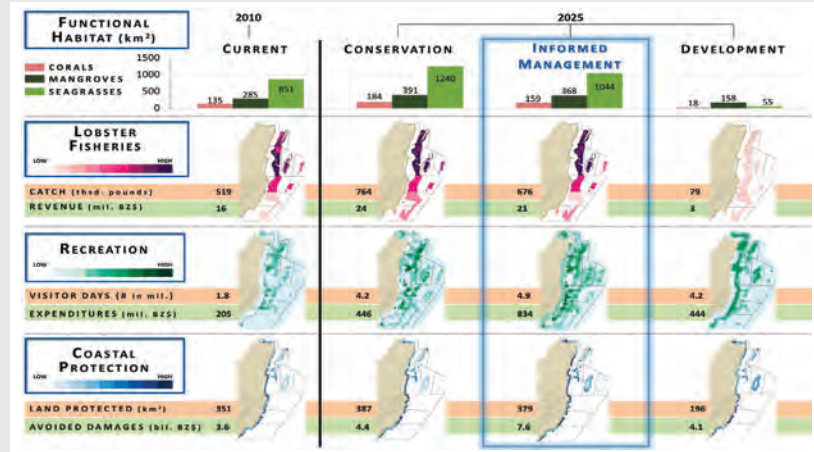
ÉTAPE 2 : Où voulez-vous aller ?

ENCADRÉ 15 :
Étude des résultats probables des scénarios alternatifs élaborés pour le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize

Comme indiqué dans l'encadré 14 ci-dessus, trois scénarios d'utilisation de l'espace, correspondant respectivement à un futur possible du récif de la barrière du Belize à l'horizon 2025, ont été élaborés à l'issue de plusieurs séries de consultations.¹³ Chaque scénario représente une répartition spatiale et temporelle spécifique des activités humaines, établie selon des objectifs de conservation et de développement spécifiques. Au cours du processus, le gouvernement a évalué les divers avantages, inconvénients et risques des différents scénarios et, au vu de ces informations, a adopté un scénario futur consensuel qui répond aux objectifs de durabilité socio-économique et environnementale.

Des analystes ont comparé la surface des habitats fonctionnels potentiellement présents dans chaque scénario (à l'aide du modèle InVEST d'évaluation des risques de dégradation des habitats). Ils ont ensuite modélisé l'incidence des changements affectant les habitats sur trois catégories d'avantages considérés comme prioritaires par les parties prenantes : la pêche au homard (poids des prises et recettes), le tourisme (nombre de jours et dépenses) et la protection contre les aléas (superficie de terres protégées et dommages évités).

Figure 22 : Habitats fonctionnels et services écosystémiques générés, par scénario.

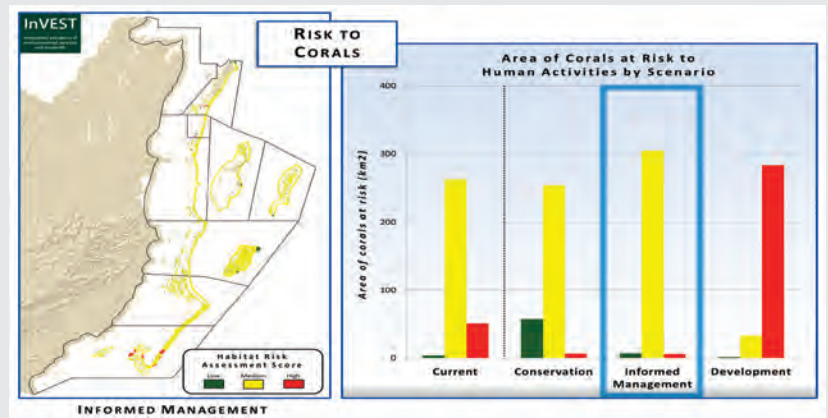


Source : Belize Coastal Zone Management Authority and Institute, 2013

13 Ministère des Forêts, de la Pêche et du Développement durable. Plan de gestion intégrée de la zone côtière du Belize. 2013. Version finale en attente d'approbation par le gouvernement. À consulter sur le site : <http://www.coastalzonebelize.org/wp-content/uploads/2013/06/DRAFT%20BELIZE%20Integrated%20Coastal%20Zone%20Management%20Plan%20MAY%202020.pdf>

Les résultats de la modélisation ont mis en évidence les différents avantages et les risques inhérents à chaque scénario. De nouvelles consultations de parties prenantes ont confirmé que le scénario « intermédiaire » et ses avantages potentiels bénéficiaient d'un large soutien du public.

Figure 23 : Superficie de mangroves menacées par les activités humaines, par scénario.



Source : Belize Coastal Zone Management Authority and Institute, 2013

Le gouvernement a ensuite utilisé les estimations fournies par la modélisation pour affiner le scénario « intermédiaire » et produire un scénario « fondé sur une gestion éclairée », qui est désormais l'axe central du plan national de gestion proposé pour le site. Le scénario « fondé sur une gestion éclairée » concilie le développement durable souhaité et la protection des écosystèmes qui apportent un rendement économique au pays et contribuent à la valeur universelle exceptionnelle du site et de ses environs.

Pour en savoir plus, consulter le site : <http://www.coastalzonebelize.org/?p=847> ou contacter Beverly Wade, Point focal pour les sites du patrimoine mondial au Belize à l'adresse : fisheries_department@fisheries.gov.bz

TÂCHE 4 : Choisir l'état futur souhaité

Vous avez maintenant entre les mains plusieurs scénarios possibles d'utilisation de l'espace, qui reflètent respectivement une vision de l'état futur potentiel de votre site marin du patrimoine mondial, selon l'importance que vous attribuez aux différents objectifs et la répartition des activités humaines dans l'espace et dans le temps. De même, vous connaissez maintenant les avantages, inconvénients et risques de chaque scénario et vous avez une idée des compromis que vous aurez à faire lors du choix de tel objectif plutôt qu'un autre.

Le moment est venu de choisir le scénario futur préféré et de définir les mesures de gestion à prendre pour le mettre en œuvre. L'objectif majeur d'un site marin du patrimoine mondial étant d'en conserver la valeur universelle exceptionnelle, le scénario idéal est celui qui protège celle-ci contre toute activité ou influence humaine. Dans la réalité, toutefois, la grande majorité des sites marins du patrimoine mondial sont situés à proximité immédiate de régions à forte densité de population, et de multiples utilisations y sont organisées. Par conséquent, le scénario préféré sera le plus souvent celui qui promeut une gestion du site orientée vers le développement durable dans toutes ses dimensions, environnementale, sociale et économique.

Pour choisir le scénario définitif optimal, c'est-à-dire l'état futur souhaité de votre site, les principaux critères à appliquer sont les suivants :

1. **Efficace** : quel est le scénario qui permet d'atteindre l'objectif majeur, c'est-à-dire de maintenir la valeur universelle exceptionnelle de votre site marin du patrimoine mondial ?
2. **Rentable** : quel est le scénario qui produit les résultats escomptés au moindre coût ?
3. **Équitable** : quel est le scénario qui permet d'atteindre les résultats tout en assurant un partage aussi équitable que possible des coûts et des avantages entre les parties prenantes ?

Le scénario choisi doit être celui qui atteint le but souhaité (efficacité), au moindre coût (rentabilité) et de manière équitable (partage équitable des coûts et avantages de mise en œuvre et des résultats).

À ces principaux critères s'ajoutent d'autres aspects susceptibles d'influencer votre choix, par exemple :

1. Des effets physiques, chimiques, biologiques et cumulés pouvant survenir au fil du temps,
2. Des effets économiques et leur répartition, directe et indirecte (qui sont les gagnants et les perdants),
3. Le temps nécessaire pour atteindre les résultats,
4. Des considérations politiques, comme l'acceptabilité d'un plan par le public et son adéquation avec les priorités et les programmes politiques nationaux ou internationaux,
5. La viabilité financière de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation,
6. D'autres effets possibles, tels que les effets des changements climatiques.

À RETENIR !

Les scénarios alternatifs d'utilisation de l'espace ne doivent pas être considérés comme de simples cartes statiques représentant un futur figé. L'une des fonctions essentielles de ces scénarios est de vous aider, vous et vos partenaires, à visualiser l'incidence future de diverses mesures sur la valeur universelle exceptionnelle. Ils mettent parfois en évidence les changements irréversibles, susceptibles d'être apportés à la valeur universelle exceptionnelle sous l'effet combiné d'une accumulation progressive et démesurée des activités au fil du temps. Cartographier les tendances des utilisations humaines peut aussi fournir des éléments utiles pour répondre à la question, « *Quel est le seuil de développement à ne pas dépasser ?* ». L'objectif est d'obtenir une vision rationnelle mais flexible de l'avenir qui, avec le temps, laisse des possibilités d'apprentissage et d'ajustement. Cela permet de passer d'une gestion réactive à une prise de décisions stratégique.

ÉTAPE 2 : Où voulez-vous aller ?

ENCADRÉ 16 :**Choix d'un scénario optimal d'utilisation de l'espace pour la gestion future du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize**

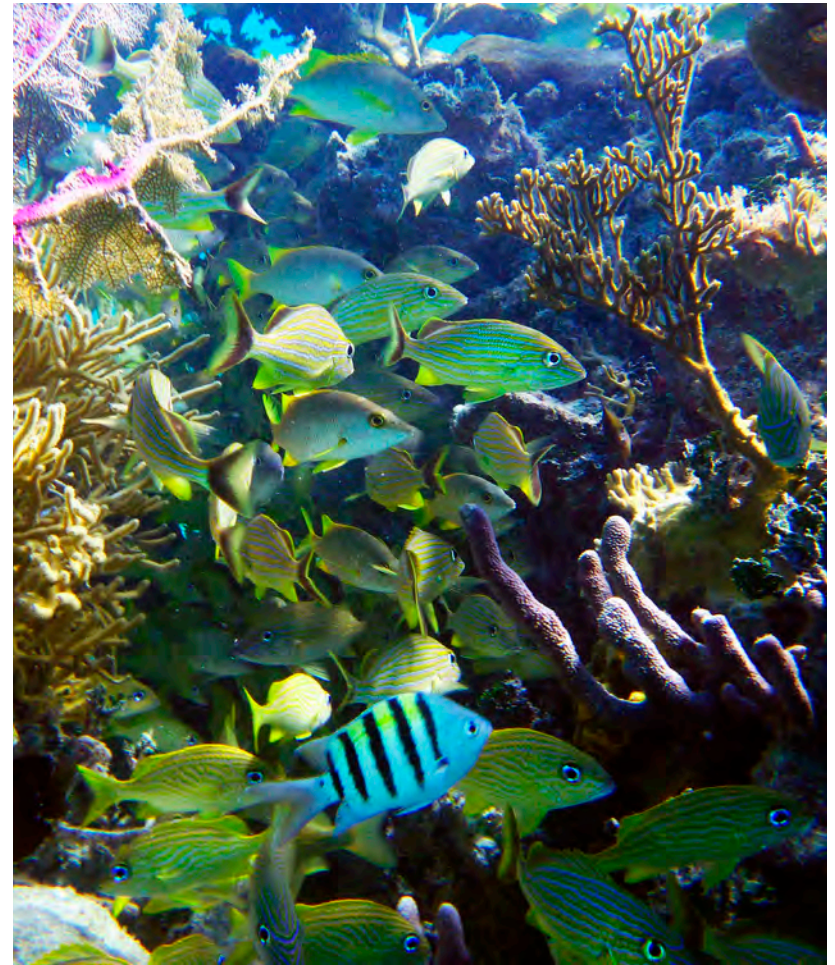
Au Belize, une succession de consultations de parties prenantes et de réitérations, chacune contribuant à affiner les coûts et les avantages de chaque scénario, a été menée avant d'aboutir au choix d'un scénario consensuel, jugé optimal du point de vue de l'utilisation future de l'espace sur le site. Le plan définitivement retenu et appelé « plan de gestion éclairée » présente une vision du développement durable à long terme, qui garantit un impact minimal sur l'environnement, un rendement maximal des services écosystémiques et des retombées économiques ultérieures pour la population du Belize.

Ce scénario optimal a été conçu pour réduire les conflits actuels entre les utilisateurs. Il a été préféré au scénario axé sur la conservation, jugé incompatible avec les priorités nationales et les besoins économiques. Quant au scénario axé sur le développement, il a été rejeté, car il accentuait les conflits entre les industries et d'autres groupes d'utilisateurs et portait atteinte aux atouts naturels de la zone, notamment à la valeur universelle exceptionnelle.

Il a fallu deux ans pour mettre au point le premier plan national de gestion destiné à promouvoir l'utilisation durable de ressources et d'écosystèmes marins cruciaux, notamment la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial. Le scénario fondé sur une gestion éclairée proposé au Ministère des Forêts, de la Pêche et du Développement durable, devrait être soumis à un vote en vue d'être intégré dans la législation. La mise en œuvre du plan fait partie des propositions de l'état de conservation souhaité permettant de retirer le site de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Comme indiqué dans l'encadré 15, dans le cas du récif de la barrière du Belize, le scénario fondé sur une « gestion éclairée » est considéré comme optimal parce qu'il prévoit de réduire les conflits entre les utilisateurs et qu'il est en adéquation avec les priorités nationales et les besoins économiques, tout en assurant la conservation à long terme de zones cruciales, notamment la valeur universelle exceptionnelle.

Le scénario optimal que vous avez retenu servira de base pour le choix et la mise en œuvre des mesures de gestion. Ce processus est décrit dans l'étape suivante : « Comment comptez-vous y parvenir ? »



Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, Belize.

© Brandon Rosenblum



ÉTAPE 3

Comment comptez-vous y parvenir ?

Introduction

🔗 Quels sont les résultats attendus de cette étape ?

1. Une série de mesures de gestion pour parvenir à l'état futur souhaité de votre site.
2. Une série de mesures d'incitation pour promouvoir la mise en œuvre des mesures de gestion.
3. Un système efficace et rentable de suivi de la conformité.
4. Une liste de mécanismes institutionnels, notamment des partenariats, dotés des pouvoirs et des ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre des mesures de gestion
5. Un argumentaire clair et concis et un plan visant à mettre à profit la notoriété du patrimoine mondial pour mobiliser des partenaires et attirer des ressources.

➔ Demain se décide aujourd'hui

Sachant où vous en êtes aujourd'hui et où vous voulez être demain, le moment est venu de passer à la question suivante : « *Comment comptez-vous y parvenir ?* ». Dans cette étape, il s'agit de définir les mesures de gestion les plus appropriées pour atteindre l'état futur souhaité de votre site. Vous aurez notamment à décider explicitement de l'emplacement des activités humaines autorisées et de la période à laquelle elles peuvent avoir lieu, ainsi que des restrictions applicables aux intrants, extrants et processus. Pour encourager les parties prenantes à soutenir et respecter les mesures de gestion, il conviendra de définir une série de mesures d'incitation destinées à promouvoir et faciliter le soutien et la conformité. Il faudra également créer un système réaliste de suivi de la conformité pour pouvoir contrôler le respect des mesures de gestion et leur mise en œuvre.

Comme on l'a évoqué précédemment, les gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial possèdent rarement les ressources nécessaires pour gérer efficacement leur site sans aide extérieure. Autrement dit, vous devrez inviter les communautés, organisations, institutions et entreprises présentes à l'intérieur et à l'extérieur de votre

site, à devenir partenaires de la conservation et du développement durable. L'idéal est de nouer des relations stables, voire de constituer des partenariats formalisés avec un large éventail de parties prenantes. Cela nécessite de mettre au point une stratégie de communication et d'user de vos talents oratoires pour gagner la confiance des différents publics concernés et convaincre tous ceux qui œuvrent sur votre site de participer à l'aventure de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

La séquence des tâches ci-dessous peut vous guider dans votre travail :

Tâche 1 : Identifier des mesures de gestion appropriées

Tâche 2 : Définir des mesures d'incitation pour promouvoir la mise en œuvre et la conformité

Tâche 3 : Mettre en place un système efficace et rentable de suivi de la conformité

Tâche 4 : Identifier les partenaires potentiels et coordonner les mécanismes institutionnels pour obtenir un maximum d'efficacité et d'impact

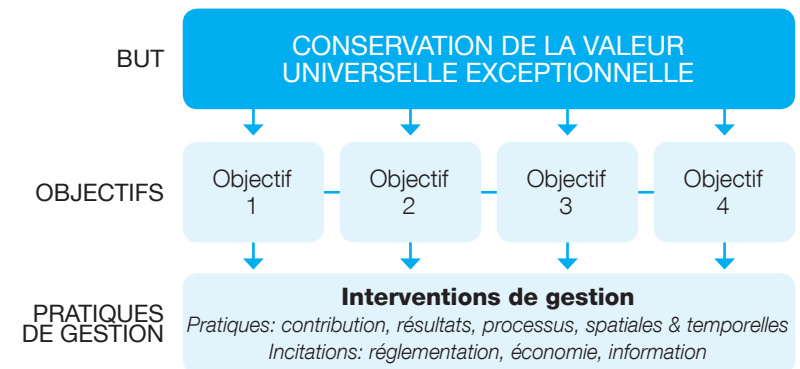
Tâche 5 : Bâtir une histoire captivante et mettre à profit la notoriété du patrimoine mondial pour assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

TÂCHE 1 : Identifier des mesures de gestion appropriées

En matière de gestion de sites marins du patrimoine mondial, la préoccupation centrale porte sur les activités humaines et leurs effets, présents et futurs, sur la valeur universelle exceptionnelle de votre site. Tandis que les scientifiques poursuivent leurs efforts pour déterminer le fonctionnement de la plupart des écosystèmes marins, **les seules composantes que l'on peut véritablement maîtriser, et par là même, gérer sont les activités humaines existant à l'intérieur et à l'extérieur de votre site marin du patrimoine mondial.** Où, quand, comment et à quelle échelle sont pratiquées ces activités ? Tels sont les domaines sur lesquels on peut agir pour réduire au minimum leurs impacts sur des éléments essentiels de la valeur universelle exceptionnelle. On peut même décider de les interdire purement et simplement sur le site.

La conjugaison des mesures de gestion prises pour parvenir à l'état futur souhaité de votre site doit contribuer à la conservation de la valeur universelle exceptionnelle. Par conséquent, ces mesures doivent être adaptées aux buts et aux objectifs que vous avez fixés et aux indicateurs qui vous aideront à évaluer leur efficacité. La figure 24 montre les liens entre les mesures de gestion et d'autres aspects du cycle de gestion. Les indicateurs sont étudiés en plus amples détails dans l'étape 4, « *Quels résultats obtenez-vous ?* ».

Figure 24 : Liens entre les buts, les objectifs et les mesures de gestion, et leur articulation avec la valeur universelle exceptionnelle.



Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2014

On choisit généralement une combinaison de différentes mesures de gestion conçues pour réaliser le scénario futur souhaité qui a été retenu dans l'étape précédente. Les données déjà existantes donnent le plus souvent des indications sur les avantages et les inconvénients de chaque mesure de gestion possible, ce qui permet de réduire l'éventail des choix réalistes et viables. La figure 25 offre un aperçu des diverses catégories de mesures possibles pour gérer un site marin du patrimoine mondial.

Figure 25 : Catégories de mesures de gestion.

**MESURES DE GESTION
RELATIVES AUX INTRANTS**

Mesures de gestion qui spécifient les intrants admissibles provenant des activités humaines sur un site marin du patrimoine mondial :

- ▶ **Restrictions aux activités de pêche**, par ex. nombre de bateaux autorisés à pêcher à l'intérieur du site ou de sous-zones du site
- ▶ **Restrictions à la capacité d'extraction de ressources**, par ex. taille des navires et puissance des moteurs
- ▶ **Restrictions à la quantité d'engrais et de pesticides** pouvant être appliqués sur des terres agricoles qui drainent le site.

**MESURES DE GESTION
RELATIVES AUX PROCESSUS**

Mesures de gestion qui spécifient la nature des processus de production des activités humaines sur un site marin du patrimoine mondial :

- ▶ **Restrictions aux méthodes d'extraction de ressources**, par ex. interdiction de la pêche à la palangre et du chalutage de fond
- ▶ **Spécifications des « meilleures techniques disponibles » ou des « meilleures pratiques environnementales connues »**
- ▶ **Spécifications des techniques de traitement des déchets** à appliquer par les activités industrielles, commerciales et urbaines qui en sont la source.

**MESURES DE GESTION
RELATIVES AUX EXTRANTS**

Mesures de gestion qui spécifient les extrants admissibles produits par des activités humaines sur un site marin du patrimoine mondial :

- ▶ **Restrictions à la quantité de polluants** déversés sur un site
- ▶ **Restrictions aux captures admissibles et/ou accessoires**
- ▶ **Restrictions au tonnage de sables** et de graviers extraits.

**MESURES DE GESTION
SPATIALE ET TEMPORELLE**

Mesures de gestion qui spécifient où et quand des activités humaines peuvent être pratiquées à l'intérieur et à l'extérieur d'un site marin du patrimoine mondial :

- ▶ **Zones de fermeture saisonnière**, par ex. dans les frayères
- ▶ **Désignation de zones de précaution ou de zones de sécurité**
- ▶ **Zonages par objectif**, par ex. zones de développement, zones à haute valeur de conservation.

Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2014

Puisque toutes les activités, comme le fonctionnement de l'écosystème marin et côtier lui-même, s'inscrivent dans le temps et dans l'espace, les mesures de gestion qui spécifient où et quand des activités humaines sont possibles ou souhaitables, seront une composante essentielle de la trousse à outils du gestionnaire. L'application des mesures de gestion spatiale et temporelle repose, en général sur un système de zonage dont l'objectif est de minimiser les conflits entre la protection et les utilisations humaines, ou entre les activités humaines elles-mêmes.

Aujourd'hui très répandus, les systèmes de zonage sont utilisés dans tout le réseau de sites marins du patrimoine mondial. Leur degré de complexité et de couverture est variable, comme le sont leurs résultats. Le zonage définit habituellement les conditions soumises à l'octroi d'un permis, et une surveillance est nécessaire pour la plupart des systèmes de zonage afin d'en garantir le respect. L'encadré 17 explique le système de zonage mis en place dans la Baie Shark, à l'extrémité ouest de l'Australie, pour protéger la valeur universelle exceptionnelle du site.



Système naturel de la Réserve de l'île Wrangel, Fédération de Russie.

© Alexander Gruzdev

ÉTAPE 3 : Comment comptez-vous y parvenir ?

ENCADRÉ 17 :

Le système de zonage mis en place sur le site du patrimoine mondial de la Baie Shark

La Baie Shark, à l'extrémité ouest de l'Australie, a été inscrite en 1991 sur la Liste du patrimoine mondial en raison de ses stromatolithes exceptionnels, représentant la plus ancienne forme de vie sur la Terre, et de son degré élevé de salinité, qui créent des anses abritées et de luxuriants herbiers marins servant de refuge à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux menacés au niveau mondial.

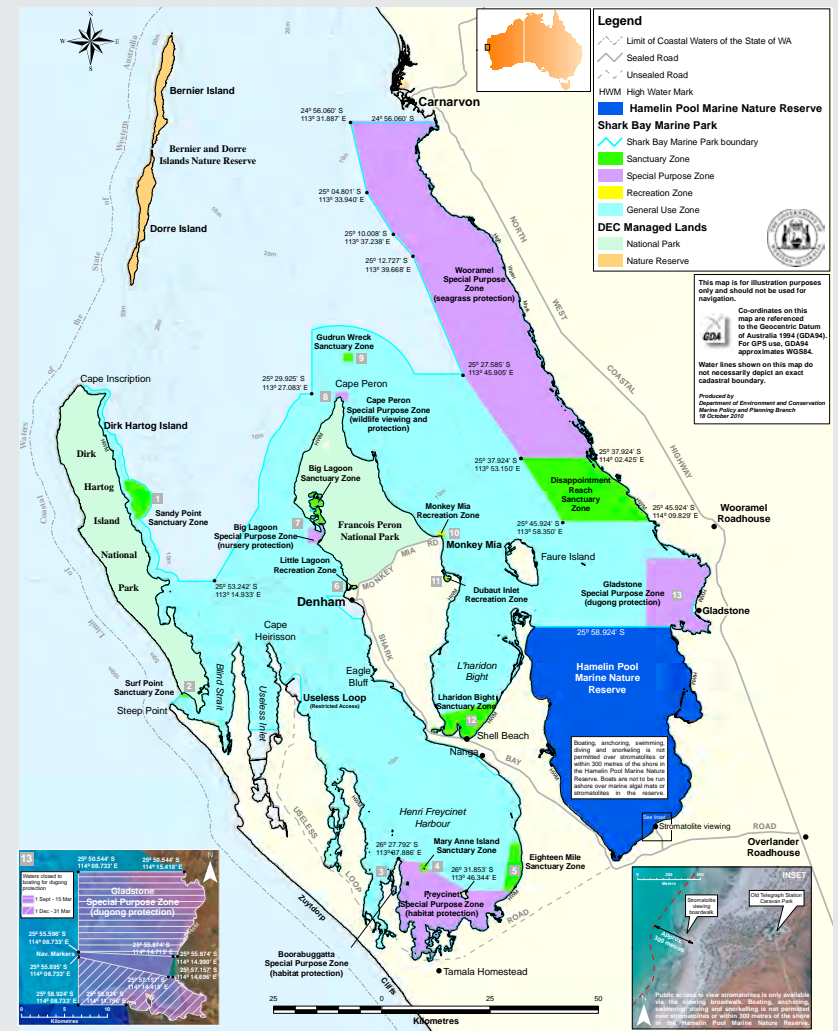
Le zonage établi pour la Baie Shark attribue différents niveaux d'utilisation à chaque zone, tout en assurant la conservation et la protection de la valeur universelle exceptionnelle du site. Le tourisme récréatif, principal type d'utilisation, constitue un aspect central du système de zonage du site, qui comprend neuf zones sanctuaires, trois zones récréatives, six zones d'utilisation spécifique et une vaste zone d'utilisation générale.

- Les **zones sanctuaires** sont des zones où l'on peut « regarder sans toucher ». Elles sont gérées exclusivement aux fins de la conservation de la vie marine exceptionnelle au niveau mondial. Les visiteurs peuvent pratiquer le bateau, la natation, la plongée et d'autres activités éducatives, mais toute activité d'extraction y est interdite.
- Les **zones récréatives** sont exclusivement réservées aux loisirs. Aucune activité commerciale de pêche de poissons ou de perles ou d'aquaculture n'est autorisée.
- Les **zones d'utilisation spécifique** sont des zones où la priorité absolue est donnée à la conservation et où la vie marine bénéficie d'un niveau élevé de protection. N'y sont autorisées que les activités qui sont compatibles avec l'objectif de la zone.
- La **zone d'utilisation générale** autorise un large éventail d'activités commerciales et récréatives. En sont exclues toutes les zones qui présentent une importance particulièrement exceptionnelle et cruciale pour la conservation à long terme de la valeur universelle exceptionnelle.

Le système de zonage, qui s'appuie sur une masse d'informations relatives aux caractéristiques marines exceptionnelles du site et de leur emplacement, est décrit dans une brochure largement diffusée auprès du grand public et dont les visiteurs, en particulier les plaisanciers et les pêcheurs, sont invités à prendre connaissance.

Des systèmes analogues de zonage global existent sur d'autres sites marins du patrimoine mondial, notamment sur le site de Kluane/Wrangell-St.Elias/Glacier Bay/Tatschenhini-Aisek (Canada/ États-Unis d'Amérique) et le site de la Grande Barrière (Australie). Des études scientifiques récentes ont montré les bienfaits du système de zonage appliqué en 2003 sur le site du patrimoine mondial de la Grande Barrière, avec une augmentation de la superficie totale des zones d'interdiction de pêche de 4 à 33 %. Les études ont mis en évidence une plus grande abondance de poissons et de plus grande taille qu'avant la mise en place du système de zonage.

Figure 26 : Système de zonage dans la Baie Shark, à l'ouest de l'Australie.



Source : Gouvernement de l'Australie occidentale (Australie), 2014
 Pour en savoir plus, consulter le site : <http://www.sharkbay.org/default.aspx?WebPageID=112>

	ACTIVITIES	HAMELIN POOL MARINE NATURE RESERVE ³	SHARK BAY MARINE PARK			
			SANCTUARY ZONE	SPECIAL PURPOSE ZONE	RECREATION ZONE	GENERAL USE ZONE
RECREATION GUIDE	Fishing from guided charter vessels ²	X	X	Only at Freycinet SPZ and Wooramel SPZ	X ²	✓
	Line fishing	X	X	✓	✓	✓
	Crabbing	X	X	✓	X	✓
	Rock lobster fishing	X	X	✓	✓	✓
	Netting (Note: Department of Fisheries licence is required for the use of all nets)	X	X	See 5	X	✓
	Spearfishing - breath-hold only (No SCUBA or hookah) ⁸	X	X	Only at Gladstone SPZ, Freycinet SPZ and Wooramel SPZ	X	✓
	Coral, shell and specimen collecting (alive and dead)	X	X	X	X	X
	Aquarium fish collecting	X	X	X	X	X
	Diving	✓	✓	✓	✓	✓
	Snorkelling	✓	✓	✓	✓	✓
Motorised water sports	X	X	X	X	✓	
Boating, yachts and non-motorised water sports ⁹	✓	✓	See 6	✓	✓	

1. This table is for recreational activities only. For information on permissible commercial activities contact the numbers below.
 2. Charter-vessel fishing is not permitted in recreation zones.
 3. Public access to view the stenohalines is only available via a boardwalk at the Hamelin Pool Telegraph Station.
 4. Boating, anchoring, swimming, diving and snorkelling is not permitted over sponges or within 200 metres of the shore in the Hamelin Pool Marine Nature Reserve. Boats are not to be run astern over marine algal mats or sponges in the reserve.
 5. Set netting is permitted in Freycinet and Wooramel special purpose zones all year round. Set netting is permitted in Gladstone Special Purpose Zone only when these waters are open to boating (see inset 13 below for closed boating periods). Set netting is not permitted in Big Lagoon, Boonabagga or Cape Peron special purpose zones. Haul netting is permitted in all special purpose zones, but only in Gladstone Special Purpose Zone when these waters are open to boating.
 6. Permitted in all special purpose zones, but only in Gladstone Special Purpose Zone when these waters are open to boating (see inset 13 below for closed boating periods).
 7. Except in Monkey Mia dolphin interaction area.
 8. No spearfishing using SCUBA or hookah allowed in Hamelin Pool Marine Nature Reserve or Shark Bay Marine Park.
 9. Contact Department of Transport for further boating details.



Source : Gouvernement de l'Australie occidentale (Australie)
 Pour en savoir plus, consulter le site :
<http://www.sharkbay.org/default.aspx?WebPageID=112>



Baie Shark, Australie Occidentale, Australie
 © Shutterstock
 This picture cannot be used or reproduced without the prior written permission of the copyright holder

TÂCHE 2 : Définir des mesures d'incitation pour promouvoir la mise en œuvre et la conformité

Bien protéger les sites marins du patrimoine mondial est une nécessité largement reconnue. Force est néanmoins de constater que de nombreuses pratiques non viables persistent à l'intérieur et à l'extérieur des sites. La pêche non durable est une pratique qui perdure dans un tiers environ des sites marins du patrimoine mondial, parfois dans des conditions illégales et non déclarées. Dans bien des cas, ces pratiques non viables perdurent surtout parce que les utilisateurs des ressources en tirent des bénéfices à court terme, et qu'ils n'ont pas conscience des bénéfices à long terme que procure la conservation de ces lieux uniques pour les générations futures.

Faute d'outils pour chiffrer avec exactitude la valorisation économique de tous les biens et services fournis par les sites marins du patrimoine mondial au fil du temps, il est difficile d'informer les utilisateurs des ressources sur leur valeur à long terme. Les moyens manquent aussi pour évaluer précisément les compromis nécessaires pour prendre des décisions à l'égard des pratiques non viables. Pour pallier cette difficulté, les praticiens de la conservation mettent au point des techniques permettant de quantifier la valeur économique des biens et services fournis par les sites marins du patrimoine mondial et les AMP en général, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que ces outils ne soient éprouvés et entrés dans l'usage courant.

En l'absence de données quantifiables, les gestionnaires de sites se tournent vers des approches incitatives qui encouragent les utilisateurs des ressources à modifier des comportements préjudiciables à la biodiversité et aux habitats naturels. Ces mesures peuvent être positives (incitatives) ou négatives (dissuasives), directes ou indirectes, prescriptives ou normatives, proactives ou réactives. Elles ont globalement pour but de favoriser ou de stimuler la mise en œuvre d'une mesure de gestion. On peut les répartir en deux grandes catégories : économiques et non-économiques. Entre autres mesures non économiques, on peut citer les mesures réglementaires, les sanctions coercitives, l'assistance technique et l'éducation du public.

Les critères qui peuvent vous aider dans le choix des mesures d'incitation appropriées sont les suivants :¹⁴

- Est-elle simple à gérer ?
- Le délai prévu est-il raisonnable (par exemple le temps nécessaire pour instaurer la mesure d'incitation et le temps nécessaire pour obtenir l'effet souhaité) ?
- Est-elle politiquement réaliste ? Le grand public admet-il déjà l'idée qu'il existe un problème environnemental particulier et accepte-t-il les solutions de gestion que vous proposez ? Est-elle une priorité pour les responsables politiques et le public par rapport à d'autres problèmes sociaux et économiques ?

Pour que les mesures d'incitation produisent les effets attendus, une vision claire et une reconnaissance juridique des droits et des responsabilités des diverses parties prenantes qui utilisent, gèrent et exploitent les ressources du site marin du patrimoine mondial sont indispensables.¹⁵ Il convient également que les mesures d'incitation adoptées à un échelon donné (ou par une institution donnée) soient compatibles avec celles qui ont été adoptées à un autre échelon.

2.1 Incitations réglementaires

Les incitations réglementaires, qui relèvent de la méthode dite « *contraignante* », sont les plus couramment utilisées pour la gestion des AMP. Elles concernent l'instauration et l'application de lois, réglementations, droits de propriété, droits fonciers et autres, visant à promouvoir les mesures de gestion. Ces incitations reposent en général sur des politiques et des mécanismes juridiques nationaux et internationaux.

¹⁴ Adapté de : Bower, Ehler et Knesse. 1977. Incentives for managing the environment. Environmental Science & Technology. Vol. 11, n° 3.

¹⁵ Global partnership for oceans. Review of what's working in marine habitat conservation : A toolbox for action. 2013. À consulter sur le site : https://www.globalpartnershipforoceans.org/sites/oceans/files/images/GPO%20HABITAT-WHAT'S_WORKING_DECEMBER2013.pdf

Voici quelques exemples d'incitations réglementaires : permis de pêche, permis de plongée, réglementations des activités touristiques, licences commerciales, dispositions régissant l'utilisation et l'accès, plans de zonage et réglementations y afférant, normes de qualité de l'eau et études d'impact sur l'environnement obligatoires pour tout nouveau projet à l'intérieur du site marin du patrimoine mondial.

UN PETIT CONSEIL :

Des réglementations simples

Les réglementations les plus simples sont les meilleures. Les réglementations nationales sont souvent d'une telle complexité que les bénéficiaires ont du mal à s'y retrouver. En général, plus les règles nationales sont simples, plus il y a de chances qu'elles soient respectées au niveau local. Les réglementations locales doivent être aussi claires que possible et compréhensibles dans les langues locales. Elles ne sont efficaces que si la population locale y adhère et, pour cela, il faut d'abord et avant tout qu'elles soient comprises. Une règle d'interdiction totale de pêche dans une AMP est beaucoup plus facile à comprendre qu'une règle d'interdiction partielle du type « pêche interdite entre mai et juin, depuis la laisse de haute mer jusqu'à un mile de distance du rivage. »¹⁶

2.2 Incitations économiques

À l'échelle mondiale, les bénéfices de la conservation de sites marins du patrimoine mondial l'emportent sans aucun doute très largement, sur les gains à court terme tirés de pratiques destructrices. Mais, pour les utilisateurs des ressources, les bénéfices immédiats d'une utilisation non durable dépassent souvent ceux que procure une gestion durable à long terme. Par conséquent, dans maints contextes, la gestion durable est soit économiquement peu attrayante pour les utilisateurs des ressources, soit inabordable pour les décideurs locaux, en particulier à court terme. Rendre la conservation économiquement attrayante est donc souvent l'enjeu central d'une gestion efficace.

Les incitations économiques sont de plus en plus utilisées pour faire évoluer les comportements vers des pratiques propices à une gestion durable. Dans les milieux terrestres, les incitations économiques et financières sont devenues de pratique courante. Elles prennent des formes multiples : soutien économique (allocations, subventions et droits d'usage par exemple) pour encourager les comportements durables ou mesures financières (taxes et amendes par exemple) pour dissuader les utilisateurs des ressources de se livrer à des pratiques destructrices. Les incitations économiques les plus communément répandues sont les suivantes :¹⁷

- 1. Rachat de permis d'extraction de ressources** : indemnisation versée sous réserve de renoncer au droit d'utiliser une ressource (par exemple, rachat de permis de pêche en cas de création d'une zone d'interdiction de prélèvement).
- 2. Accord d'incitation à la conservation** : indemnisation versée sous réserve de ne pas exercer un droit d'utiliser une ressource.
- 3. Moyens de subsistance de remplacement** : motivation économique, telle que subvention, pour inciter la population locale à privilégier des activités génératrices de revenu respectueuses de l'environnement et à éviter par exemple l'extraction de ressources non durables.
- 4. Incitations basées sur le marché** : instauration et reconnaissance de pratiques d'extraction de ressources durables qui augmentent la valeur marchande du produit donc le niveau de revenu. L'encadré 18 présente un exemple de pratique exemplaire appliquée sur le site marin du patrimoine mondial de Sian Ka'an.

16 Kelleher, G., 1999. Guidelines for Marine Protected Areas. Commission mondiale des aires protégées, UICN : Gland, Suisse.

17 Adapté de : E. Niesten & H. Gjertsen, 2009. Incentives in marine conservation approaches. Comparing buyouts, incentive agreements, and alternative livelihoods. Conservation International

ENCADRÉ 18 :**Incitations basées sur le marché : un succès sur le site du patrimoine mondial de Sian Ka'an**

Situé au large des côtes de la péninsule du Yucatan au Mexique, le site de Sian Ka'an a été inscrit en 1987 sur la Liste du patrimoine mondial pour reconnaître la richesse de sa flore et de sa faune qui cohabitent dans la diversité des milieux formés par son système hydrologique complexe.

En 2000, avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les communautés de pêcheurs locaux ont progressivement modifié leurs techniques de pêche au homard au profit de pratiques plus viables, fondées sur la cartographie des zones de homards et l'utilisation du système GPS, l'enregistrement systématique des prises quotidiennes et l'élimination progressive des filets. Au vu des premiers succès, sept emplacements importants pour la reproduction des poissons ont été identifiés et les communautés locales ont été formées à l'utilisation des nouvelles techniques. En l'espace de dix ans, une coopérative réunissant près de 300 membres a été constituée. Produisant entre 150 et 200 tonnes de homards vivants par an, elle génère plus de 30 % de revenu supplémentaire pour les pêcheurs locaux tout en assurant la protection de zones de récifs et de reproduction des poissons d'importance mondiale.

En 2012, les homards des petites flottes artisanales de Sian Ka'an et de la Réserve de la biosphère Banco Chinchorro ont reçu la certification du Marine Stewardship Council (MSC), leur permettant d'afficher l'écolabel bleu du MSC sur leurs produits. Ce label atteste que l'entreprise a fait l'objet d'évaluations indépendantes réalisées par l'organisme de certification accrédité MRAG Americas et qu'elle respecte les normes de pêche durable et bien gérée. La certification MSC permet d'obtenir des aides et de développer des marchés internationaux et, par là même, d'augmenter les revenus et d'élargir les opportunités commerciales, tout en préservant les zones importantes de frai et d'alevinage sur le site.

En cours d'expansion, le projet devrait couvrir plus de 2 300 pêcheurs de homards et représenter un accroissement de plus de 20 % de la superficie de zones de pêche interdite dans la région.

Figure 27 : Succès des coopératives de pêcheurs au homard à Sian Ka'an (Mexique).



Sian Ka'an, Mexique.

© Julio Moure

Un autre mécanisme financier peut constituer une incitation indirecte à la conservation. Il s'agit de la valorisation économique des services fournis par les sites marins du patrimoine mondial et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'atténuation des menaces d'ampleur mondiale, comme les changements climatiques. Ainsi, les recherches menées sur les mangroves, les marais salants et les herbiers marins, ont montré qu'à superficie égale, ces écosystèmes sont capables de stocker et piéger du carbone beaucoup plus rapidement que leurs équivalents terrestres, en l'occurrence les écosystèmes forestiers.

Dans ce contexte, les sites marins du patrimoine mondial pourraient jouer un rôle important dans la réduction des effets des changements climatiques en préservant les écosystèmes qui tendent à se raréfier, et développer l'utilisation d'incitations économiques pour contribuer à les protéger. Mesurer et valoriser la contribution des écosystèmes marins du patrimoine mondial aux économies locales et nationales peut être une puissante incitation à conserver ces trésors irremplaçables.

2.3 Incitations liées au statut de patrimoine mondial

Les sites qui sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO bénéficient d'une protection renforcée en vertu de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Outre la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle d'un site, la Convention précise l'obligation des États parties d'identifier des sites potentiels et le rôle qui leur incombe de les protéger et de les préserver. Tout pays signataire de la Convention s'engage à conserver la valeur universelle exceptionnelle des sites relevant de sa juridiction et s'associe à la mission commune de préservation de ce patrimoine d'importance universelle dans l'intérêt des générations futures.

Le Comité du patrimoine mondial est responsable de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Lors de ses réunions annuelles, il examine l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste et demande aux États parties, qui ne gèrent pas convenablement leurs sites, de prendre les mesures qui s'imposent. Il a qualité pour décider de l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril lorsque la valeur universelle exceptionnelle de ce site est gravement menacée. Dans ce cas, des mesures majeures et immédiates doivent être prises pour rétablir les valeurs exceptionnelles du site. Si un site perd les caractéristiques qui lui ont valu d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité peut décider de retirer l'ensemble du bien de la Liste du patrimoine mondial. Le cas s'est produit en 2007 pour le Sanctuaire de l'oryx arabe (Oman) et en 2009 pour la Vallée de l'Elbe à Dresde (Allemagne).

Bien qu'étant souvent perçue comme une sanction voire un déshonneur, l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril est un mécanisme conçu pour répondre efficacement à des besoins spécifiques de conservation. Elle alerte la communauté internationale sur la menace qui pèse sur la valeur universelle exceptionnelle d'un site et sur la nécessité d'une mobilisation d'urgence pour sauver le site concerné. Elle permet aux spécialistes de la conservation de répondre à des besoins spécifiques de préservation et d'en faire une priorité. La simple perspective d'inscrire un site sur cette Liste est souvent efficace et peut déclencher l'adoption rapide de mesures de conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril exige d'élaborer et d'adopter un « état de conservation souhaité en vue du retrait d'un bien de la Liste du patrimoine mondial en péril » ainsi qu'un programme de mesures correctives permettant d'atteindre cet état.¹⁸ L'encadré 19 présente l'exemple du parc national des Everglades aux États-Unis d'Amérique qui, depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, bénéficie des investissements financiers nécessaires pour restaurer la valeur universelle exceptionnelle de ce site emblématique.

¹⁸ Trousse d'information sur le patrimoine mondial. À consulter sur le site : <http://whc.unesco.org/fr/280/?id=567&>

ENCADRÉ 19 :**Parc national des Everglades : l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril peut être un moyen de protéger la valeur universelle exceptionnelle**





Le Parc national des Everglades, situé à la pointe sud de la Floride (États-Unis d'Amérique), a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979, en raison des vastes zones humides subtropicales qui contribuent à protéger une biodiversité d'importance mondiale et de sa fonction de refuge à des espèces importantes comme la panthère de Floride et le crocodile d'Amérique.

Le parc national fait partie de l'écosystème des Everglades au sens large dont une grande partie a subi de sérieux dégâts du fait de l'extension des systèmes de régularisation des eaux et de l'empiètement de l'agriculture et des villes. L'emplacement du parc à l'extrémité aval de l'écosystème aggrave le problème. Par suite des modifications anthropiques du paysage des Everglades et de l'utilisation des ressources hydrologiques dans le sud de la Floride, il est devenu de plus en plus difficile de préserver l'intégrité écologique du parc.

En 2010, le Parc national des Everglades a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril à la demande du gouvernement américain, dans le but d'attirer l'attention sur l'urgence à mettre en œuvre des projets de restauration longtemps attendus, pour assurer la préservation du site à long terme. Suite à une mission conjointement menée sur le site par l'UICN et le Centre du patrimoine mondial, un état de conservation souhaité a été défini, assorti d'une liste des mesures correctives nécessaires. Un ensemble d'indicateurs a également été établi pour permettre de mesurer les progrès accomplis vers l'état souhaité.

L'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en péril a été un facteur déterminant pour catalyser les efforts visant à stopper et inverser la tendance à la dégradation du bien, amorcée une trentaine d'années plus tôt. Elle a favorisé une meilleure gestion et une mobilisation renforcée au niveau de l'État et au niveau fédéral. Sur la base de l'état de conservation souhaité ainsi défini, les données scientifiques existantes et les multiples mesures de gestion ont été intégrées dans un plan global. Ce plan est devenu un outil de référence central pour comprendre l'incidence de chaque mesure de gestion dans le processus complexe global de restauration du site. Le classement du site comme patrimoine mondial en péril a, par ailleurs, encouragé les investissements en vue de grands projets de restauration destinés à restaurer progressivement la valeur universelle exceptionnelle du site et à obtenir sa réinscription sur la Liste du patrimoine mondial.

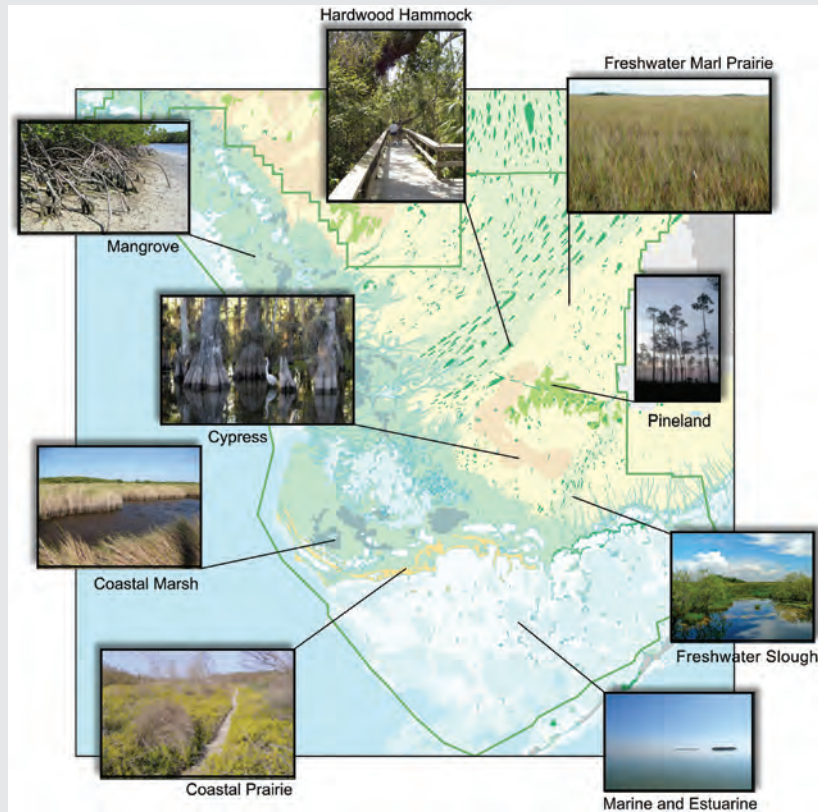
Figure 28 : Définition de l'état de conservation souhaité du Parc national des Everglades : un exemple pour illustrer les liens entre les critères de la valeur universelle exceptionnelle, les objectifs mesurables, l'état et la tendance. Ce tableau aide à comprendre les relations de cause à effet entre les mesures correctives et la réalisation de l'état souhaité.

Indicator 5. American alligator.			
Criteria	Desired State of Conservation	Condition & Trend	Rationale
Positive trend in nesting effort	Increasing trend in nesting effort throughout all freshwater marshes, particularly peripheral marshes, historically believed to support the majority of nesting effort. The target is nesting effort consistent with a restored Everglades ecosystem.		Nesting effort has increased significantly since 1985; recent trends show more stability during poor to moderate conditions and record numbers during favorable conditions.
Positive trend in nest success	Increasing trend in nest success and reduced failure due to flooding of egg cavity. The target is nest success levels consistent with a restored Everglades ecosystem.		Nest success continues to be highly erratic due both to extreme natural and managed seasonal hydrologic fluctuation.
Positive trend in nest density/distribution	Increasing trend in density of nests across hydrologic basins, particularly within shorter hydroperiod peripheral marshes. The target is nest density and distribution consistent with a restored Everglades ecosystem.		Nest density and distribution throughout freshwater hydrologic basins of ENP have demonstrated an increasing trend in recent years.
Positive trend in alligator abundance	Increasing trend in abundance for all size classes of alligators within freshwater wetlands. The target is an abundance of alligators consistent with a restored Everglades ecosystem.		Results of spotlight surveys indicate reduced abundance estimates in all size classes within ENP.

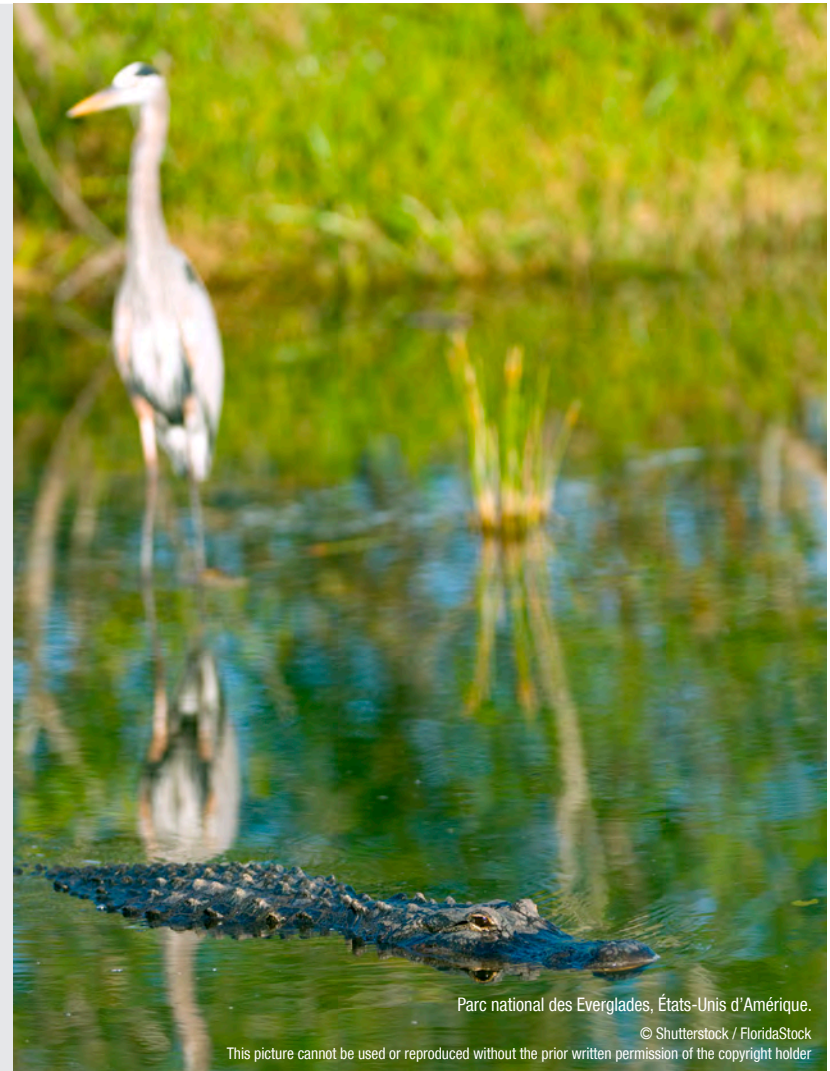
Source : US National Park Service, 2013

Pour en savoir plus, consulter le site : <http://whc.unesco.org/fr/soc/2934/> ou contacter Stephen Morris, Chief Officer International Affairs, US National Park Service, à l'adresse : Stephen_Morris@nps.gov

Figure 29 : L'écosystème des Everglades comprend une grande variété d'habitats allant des pins de montagne au milieu marin de la baie de Floride, des Florida Keys et de la côte du Golfe.



Source : UN National Park Service, 2014



ÉTAPE 3 : Comment comptez-vous y parvenir ?

2.4 Incitations éducatives

Les incitations éducatives, qui relèvent de ce que l'on qualifie parfois de « persuasion morale », ont pour but de faire évoluer l'éthique et les valeurs des individus et de favoriser des comportements qui protègent les valeurs d'un site marin du patrimoine mondial et en préservent l'utilisation durable. Ces incitations peuvent prendre la forme de campagnes d'éducation et d'information du public. L'encadré 20 présente le cas du site du patrimoine mondial de la Zone de conservation de Guanacaste au Costa Rica.

ENCADRÉ 20 :
Incitations éducatives sur la Zone de conservation de Guanacaste (Costa Rica)

La Zone de conservation de Guanacaste a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1999. Le site comprend des habitats naturels importants pour la conservation de la diversité biologique, notamment les meilleurs habitats de forêt sèche de la zone allant de l'Amérique centrale au nord du Mexique, ainsi que des habitats clés pour des espèces animales et végétales, rares ou menacées. Sur ce site se déroulent des processus écologiques importants, tant dans les milieux terrestres que côtiers ou marins.

Suite à de nombreuses recherches portant sur les pratiques de pêche employées sur ce site du patrimoine mondial, des mesures ont été prises pour étendre le programme d'éducation des jeunes qui, jusqu'alors, était limité à la partie terrestre du site. Les problèmes de sécurité initiaux ayant été résolus, le programme expérimental a démarré en 2006. Il accueille aujourd'hui des groupes d'enfants pendant l'été, pour des activités de canotage, de plongée et d'observation des baleines. Ces séjours sont conçus pour les familles, et les parents peuvent participer aux excursions de la journée et partir à la découverte de la richesse de la biodiversité du site.

La plupart des enfants n'avaient auparavant jamais vu de poisson autrement que dans leur assiette. Grâce à ce programme, ils sont désormais capables d'identifier une vingtaine d'espèces différentes autour du récif El Hachal. Les habitants connaissent maintenant les trésors qui existent sur leur territoire et les apprécient, et les enfants persuadent leurs parents de respecter les récifs, véritables viviers à poissons. Progressivement, les populations locales ont modifié leurs comportements : elles abandonnent le braconnage au profit d'un soutien actif des politiques de conservation. Les campagnes menées par les citoyens contre le projet d'autoriser à nouveau la pêche de la crevette au chalut au Costa Rica prônent aussi cette nouvelle éthique en faveur de la conservation.

Profitant de la reconnaissance mondiale de leur statut et de leur visibilité, les sites du patrimoine mondial peuvent obtenir de bons résultats en jouant sur l'aspect éducatif. Leur valeur universelle exceptionnelle est le plus souvent bien visible, et les gestionnaires de sites peuvent tirer parti du prestige dont jouit le lieu, ainsi que de l'envie d'apprendre de la majorité des gens, pour éduquer les habitants et les visiteurs et faire évoluer leur comportement.

Figure 30 : Initiation des enfants à l'écosystème marin de Guanacaste



Zone de conservation de Guanacaste, Costa Rica.

© Maria Chavarria

TÂCHE 3 : Mettre en place un système efficace et rentable de suivi de la conformité¹⁹

Vous aurez beau instaurer les mesures de gestion et d'incitation les meilleures, si les règles et les réglementations du site ne sont pas respectées, vous n'atteindrez pas les résultats souhaités. Il est par conséquent, primordial de mettre en place un système de conformité pour que les utilisateurs des ressources respectent correctement les règles de gestion que vous avez établies en vue de protéger la valeur universelle exceptionnelle de votre site.

Si la pratique du zonage est courante sur des sites marins du patrimoine mondial, la conception d'un système de suivi de la conformité efficace, rentable et capable de garantir le respect des dispositions de zonage par les utilisateurs des ressources est un défi majeur. Sur les sites marins du patrimoine mondial particulièrement étendus, comme l'Aire protégée des îles Phoenix (Kiribati), les Îles Galápagos (Équateur), les Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés (France) et la Grande Barrière (Australie), les coûts du suivi de la conformité sont colossaux.

Pour maîtriser les coûts, un « système de renseignements » permettant d'identifier les zones de biodiversité prioritaires présentant le risque le plus élevé de non-conformité est essentiel. Ce type de système aide à repérer les tendances comportementales des utilisateurs des ressources contrevenants. La figure 31 montre un exemple de carte établie par l'Autorité du parc marin de la Grande Barrière, en Australie, dans le cadre de la planification de la surveillance pour identifier les « points chauds ».



Îles Galápagos, Équateur.
© Alan Davis

¹⁹ Cette section s'appuie sur les données recueillies durant la réunion de travail organisée par l'Autorité du parc marin de la Grande Barrière, à Townsville (Australie), du 7 au 11 novembre 2014, sur la gestion de la conformité des aires protégées (« Protected Area Compliance Management : A structured approach »).

ÉTAPE 3 : Comment comptez-vous y parvenir ?

Figure 31 : Analyse spatiale des « points chauds » dans le cadre de la planification de la surveillance sur le site du patrimoine mondial de la Grande Barrière (Australie).



Source : Autorité du parc marin de la Grande Barrière, Australie, 2014.

Les « points chauds » correspondent à des zones prioritaires de respect des règles de pêche. Elles ont une incidence déterminante sur l'organisation des activités de surveillance, telles que les survols, les patrouilles en bateau, suivi par des véhicules aériens sans pilote, le déploiement de caméras de télésurveillance et les mécanismes de suivi de navires de pêche commerciale. Pour identifier ces « points chauds », des évaluations annuelles de risques en fonction de leur probabilité d'apparition, de leur fréquence et de leur probable intensité, ainsi que de leur possible impact, sont effectuées. Ces évaluations s'appuient sur une grande diversité d'informations, comme :

- Tendances et données statistiques relatives aux incidents relevés au cours des années précédentes,
- Cycles saisonniers de pêche dans la zone,
- Comportements des utilisateurs des ressources qui commettent fréquemment des infractions et réseaux sociaux utilisés,
- Tendances du marché, comme la demande, l'offre et le cours des espèces,
- Évaluations des menaces et des risques stratégiques.

Figure 32 : Salle de suivi de la conformité sur le site du patrimoine mondial de la Grande Barrière.



La Grande Barrière, Australie
© Great Barrier Reef Marine Park Authority

L'examen régulier, mensuel et annuel, des données recueillies par ce système de renseignements permet d'ajuster et de cibler les opérations de surveillance pour obtenir un maximum d'efficacité et d'impact. Il permet également d'utiliser les ressources et les techniques les plus appropriées de la manière la plus rentable.

Il est à noter que l'application d'une mesure de gestion n'est qu'une composante d'un système intégré de conformité. Aujourd'hui, **les programmes de gestion de la conformité les plus performants, utilisent toute une panoplie d'outils, notamment une surveillance sur le terrain et des campagnes d'éducation et de sensibilisation ciblées.** Les campagnes de sensibilisation sont souvent la meilleure solution en termes de coût et d'efficacité pour inciter au respect de la législation et des mesures de gestion. Le tableau 5 donne un aperçu de la diversité des outils de conformité qui existent, tels que l'information, la sensibilisation ou des actions en justice, comme les avertissements et les poursuites pénales.

Tableau 5 : Aperçu de divers outils de gestion de la conformité		
Gestion de la conformité		
Résultat	Réf.	Stratégie
Sensibilisation	1	Information
	2	Éducation
Évaluation de la conformité	3	Surveillance
	4	Audit (de terrain, sur pièces, financier, systèmes)
	5	Investigation
Ajustement du comportement	6	Mises en garde
	7	Avertissements
	8	Avis d'infraction
	9	Instructions/consignes
	10	Action administrative
	11	Poursuites

Source : Autorité du parc marin de la Grande Barrière, Australie, 2014.

Le choix d'un système de conformité dépend des ressources, ensembles de données et outils technologiques dont vous disposez et dont dispose le site. L'encadré 21 décrit le système de suivi de la conformité employé sur le site du patrimoine mondial des Îles Galápagos.



ÉTAPE 3 : Comment comptez-vous y parvenir ?

ENCADRÉ 21 :**Suivi de la conformité sur le site marin du patrimoine mondial des Îles Galápagos²⁰**

Les Îles Galápagos (Équateur) ont été le premier site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Elles doivent leur première inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1978 (suivie d'une extension en 2001) à leurs caractéristiques uniques au monde, qui en font l'un des « musées vivants » les plus remarquables et une vitrine de l'évolution naturelle de notre planète. Situées au confluent de trois courants océaniques, les Galápagos sont un creuset d'espèces marines et abritent une vie animale inhabituelle.

Elles offrent un écosystème marin unique qui recèle une concentration de vie marine, dont certaines formes sont très appréciées par les pêcheurs. L'exploitation durable de ces ressources est autorisée aux pêcheurs locaux, mais la région renferme une vie d'une telle abondance que les navires viennent d'ailleurs pour y pêcher illégalement. Les nombreuses espèces protégées de requins qui vivent à l'intérieur de la réserve en sont les principales victimes.

La surveillance de ce vaste site du patrimoine mondial au titre du suivi de la conformité est une tâche coûteuse et complexe. La marine équatorienne et le parc national des Galápagos qui patrouillent dans la zone ont recours à diverses technologies, comme le système de surveillance des navires (SSN) et le système d'identification automatique (AIS). Ces systèmes transmettent la position GPS (système de positionnement global) des navires, respectivement par satellite (pour le SSN) et par radio VHF (pour l'AIS), au centre de surveillance de la conformité du parc. Ces technologies ont un double avantage : la télésurveillance de l'activité des navires présents sur le site du patrimoine mondial, et la sécurité des pêcheurs et autres navigateurs grâce au « bouton d'urgence » intégré à ces systèmes. Des études sont en cours pour compléter l'actuel réseau de conformité par un système détaillé de renseignements qui sera élaboré sur la base d'un échange des meilleures pratiques de gestion avec des experts du site du patrimoine mondial de la Grande Barrière.

Tous les navires de plaisance et de pêche présents dans la zone du patrimoine mondial doivent obligatoirement être équipés de l'un de ces systèmes de suivi. Les navires de plus de 20 tonneaux de jauge brute utilisent le système SSN, tandis que les navires de moins de 20 tonneaux de jauge brute utilisent le système AIS. Les coûts d'installation et de fonctionnement du système SSN sont pris en charge par les opérateurs des navires. Les navires dotés du système AIS reçoivent une subvention d'équipement et le parc national des Galápagos gère le dispositif d'antennes AIS. Quant au système SSN, il a donné des résultats satisfaisants avec, à son actif, la localisation et l'immobilisation de plus de 20 navires à ce jour. Outre qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs de conservation et de durabilité clairement affichés du site, ces technologies améliorent la sécurité des équipages en mer.

²⁰ Contenu de l'article rédigé par Godfrey Merlen, la Fondation Charles Darwin

Figure 33 : Couverture AIS (système d'identification automatique) du site du patrimoine mondial des Îles Galápagos.



Source : Galápagos National Park/Wilson Aracil, 2013.

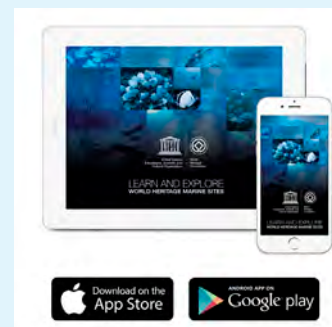
TÂCHE 4 : Identifier les partenaires et coordonner les mécanismes institutionnels pour obtenir un maximum d'efficacité et d'impact

Sur l'ensemble des 47 sites marins du patrimoine mondial, la responsabilité de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle incombe rarement à une seule institution. La tâche est tout simplement trop vaste. Heureusement, les sites marins du patrimoine mondial attirent en général une multitude de parties prenantes qui mettent en œuvre des mesures de conservation ou mènent des activités génératrices de revenu. En général, deux organismes publics, sinon plus, se partagent respectivement la responsabilité de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle et la responsabilité des activités humaines organisées à l'intérieur et autour du site. S'y ajoutent des ONG, des instituts de recherche, des entreprises et des communautés, qui concourent à une intense activité sur le site.

Ces initiatives sont souvent mal coordonnées, mais, mises bout à bout, elles représentent des investissements humains et financiers importants qui dépassent largement les ressources en matériel et en personnel allouées pour la gestion du site. **Moyennant un minimum de coordination et de sensibilisation à l'importance cruciale de la valeur universelle exceptionnelle, il est possible de coordonner l'ensemble des activités et d'obtenir un maximum d'efficacité et d'impact.**

✎ À RETENIR !

Aujourd'hui, les sites marins du patrimoine mondial les mieux gérés sont ceux qui ont identifié les institutions et les partenaires les plus importants et les ont réunis autour d'un objectif commun, en l'occurrence la conservation à long terme de la valeur universelle exceptionnelle du site. Pour faire connaître la valeur universelle exceptionnelle d'un site à vos partenaires, vous pouvez utiliser les applications sur tablette et sur téléphone multifonctions disponibles sur les plateformes iTunes et Google Play et partager ainsi des vidéos et des données scientifiques sur tous les sites marins du patrimoine mondial. Les applications donnent aussi accès à l'ensemble des décisions et des rapports du Comité du patrimoine mondial sur les 47 sites marins du patrimoine mondial produits durant les 40 dernières années.



Pour en savoir plus, consulter le site : <http://whc.unesco.org/fr/programme-marin/>

ÉTAPE 3 : Comment comptez-vous y parvenir ?

La première chose à faire est de dresser la liste de tous ceux qui mènent une activité sur le site, en indiquant la nature de leur activité. Il existe très probablement sur votre site des ONG qui mènent des projets variés. Sans doute aussi y a-t-il des universités qui possèdent une mine de données, notamment scientifiques, sur l'état de conservation des principales espèces présentes sur le site et peuvent y détacher de jeunes chercheurs. Judicieusement coordonnées et adaptées aux objectifs de votre site, ces initiatives peuvent donner des résultats intéressants et contribuer utilement à la conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

Le secteur privé de surcroît, en particulier les acteurs du tourisme, comme les hôtels, les restaurants, les voyagistes et les croisiéristes, ont tout intérêt à ce qu'un site du patrimoine mondial soit viable et bien géré. L'eau potable, par exemple, débarrassée de sédiments de dragage, est essentielle tant pour la santé écologique des systèmes de récifs coralliens que pour la viabilité économique d'un organisateur d'excursions de plongée avec tuba ou bouteille. Même si les recettes du tourisme varient d'un site à l'autre, la reconnaissance internationale que confère la désignation de patrimoine mondial est en général profitable pour ce secteur et, également pour la conservation de la nature.

Compte tenu des ressources financières et humaines limitées sur la plupart des sites marins du patrimoine mondial, les gérer de manière efficace suppose de créer des partenariats collaboratifs et de réunir tous les acteurs autour de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle. Les caractéristiques qui contribuent à la valeur universelle exceptionnelle de votre site doivent être au cœur de vos discussions avec les partenaires actuels et potentiels. Plus généralement, aligner les objectifs de conservation de la valeur universelle exceptionnelle de votre site, avec les priorités et programmes d'action nationaux et internationaux, peut être une excellente solution pour aboutir à des résultats efficaces et durables. Les encadrés 22 et 23 présentent des exemples de sites marins du patrimoine mondial ayant adopté cette démarche.

ENCADRÉ 22 :

Alignement des objectifs de conservation et des intérêts commerciaux sur le site du patrimoine mondial des Fjords de l'Ouest de la Norvège

Les Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord ont été inscrits en 2005 sur la Liste du patrimoine mondial en raison de leurs fjords superbement développés, considérés comme les plus longs, les plus profonds et les plus spectaculaires de la planète.

L'une des difficultés majeures que rencontre le site à l'heure actuelle concerne la gestion durable de plus de 800 000 visiteurs par an. L'étroitesse du canal d'accès, l'implantation des petites villes aux alentours et une période touristique réduite à quelques mois sont autant de facteurs qui expliquent la difficulté de préserver le site et la qualité de ses eaux. Ce site, comme bien d'autres sites marins du patrimoine mondial, ne peut pas financer son budget de gestion en faisant appel aux seules recettes publiques.

Depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ce site est devenu un remarquable exemple en matière d'harmonisation des objectifs de conservation et d'intérêts économiques, dont tout le monde profite. Plutôt que de développer des activités ponctuelles, les gestionnaires du site ont choisi d'élaborer en partenariat avec le secteur privé une vision commune, appelée « Green Dream 2020 ».

L'objectif du partenariat n'est pas d'accroître la fréquentation du site, mais d'en limiter progressivement l'accès aux opérateurs les plus respectueux de l'environnement. Ceux-ci acceptent de promouvoir une expérience de qualité, correspondant à la désignation de patrimoine mondial, et de consacrer une partie de leurs bénéfices au financement de la conservation à long terme du site. Dans la vision « Green Dream 2020 », tous les acteurs et les partenaires qui exercent une activité à l'intérieur et autour du site sont mobilisés, et unissent leurs forces au service d'une stratégie de conservation à long terme de la valeur universelle exceptionnelle du site.

Pour en savoir plus, contacter : Mme Katrin Blomvik, gestionnaire des Fjords de l'Ouest de la Norvège : katrin@verdsarvfjord.no

ENCADRÉ 23 :**Alignement des priorités nationales et de l'objectif de conservation du site du patrimoine mondial d'iSimangaliso (Afrique du Sud)**

Le Parc de la zone humide d'iSimangaliso a été inscrit en 1999 sur la Liste du patrimoine mondial en raison de l'exceptionnelle diversité de ses habitats et de la grande beauté de son panorama. Le site contient une vaste étendue de zones humides à papyrus et roseaux située dans une zone de transition entre l'Afrique subtropicale et l'Afrique tropicale, qui abrite quelques-uns des mammifères marins et terrestres les plus gros et des espèces de poissons, les plus anciennes au monde.

En 1994, date qui marque l'avènement de la démocratie en Afrique du Sud, la pauvreté et les inégalités socio-économiques contrastaient fortement avec la richesse naturelle de la région. À cette époque, plus de 80 % des foyers vivaient en dessous du seuil de pauvreté et moins de 15 % de la population étaient employés dans le secteur formel. La législation nationale qui a instauré le système de gestion des sites du patrimoine mondial a imposé d'associer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle avec un développement économique durable et créateur d'emplois locaux.

Les programmes d'entretien des terres et de développement des infrastructures mis en place pour assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du site, ont eu un impact considérable sur la vie des communautés locales et créé plus de 45.000 emplois temporaires sur une période de 11 années. En 2012, 45 jeunes de la région ont suivi des études supérieures dans le domaine de la conservation et du tourisme afin d'acquérir des compétences utiles à leur communauté. Le statut de patrimoine mondial du site et sa nouvelle stratégie de promotion commerciale encouragent le développement d'activités durables et génératrices de revenus, comme l'éco-tourisme.

Le succès d'iSimangaliso dans son entreprise d'assurer sa conservation à long terme et d'apporter des bénéfices économiques, est un effet de son alignement avec la politique macroéconomique du gouvernement sud-africain. Parce qu'il participait à l'élan impulsé pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, le site du patrimoine mondial d'iSimangaliso a reçu un important soutien politique et ses gestionnaires ont pu le protéger contre les menaces extérieures pesant sur sa conservation comme l'exploitation minière à la périphérie du site.

Pour en savoir plus, consulter le site : <http://isimangaliso.com/> ou contacter Andrew Zaloumis, directeur du parc d'iSimangaliso (apz@worldonline.co.za)



Parc de la zone humide d'iSimangaliso, Afrique du Sud.

© iSimangaliso Wetland Park Authority

TÂCHE 5 : Bâtir une histoire captivante et mettre à profit la notoriété du patrimoine mondial pour assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle²¹

Nombreux sont ceux qui reconnaissent la valeur de la « marque » du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela ne suffit toutefois pas à protéger les sites contre les menaces liées aux activités ni ne garantit l'octroi des ressources humaines et financières pour y faire face. Négocier avec les parties prenantes occupe souvent une grande partie de vos journées. Que ce soit pour lever des fonds, modifier le comportement des utilisateurs des ressources ou convaincre des décideurs d'instaurer de nouvelles réglementations, il vous faudra déployer des talents de communication et de persuasion.

Pour attirer des partenaires et intéresser votre auditoire, la meilleure solution est de présenter l'histoire de votre site en l'émaillant de détails captivants et cohérents, de souligner les bénéfices qu'il apporte à la population et de leur expliquer comment ils peuvent contribuer à préserver les caractéristiques qui en font un site du patrimoine mondial. La trame de votre histoire vous servira de base pour plaider la cause de votre site et convaincre les gens de joindre leurs efforts aux vôtres afin d'en conserver la valeur universelle exceptionnelle.

Même si la valeur universelle exceptionnelle de votre site est clairement décrite dans votre plan de gestion, les termes employés peuvent être difficiles à comprendre pour certains, voire sans intérêt pour d'autres. C'est pourquoi il convient de réécrire le texte décrivant la valeur universelle exceptionnelle de votre site en adoptant un style simple, en évitant les termes techniques figurant dans la proposition d'inscription au patrimoine mondial, et en exposant brièvement la valeur écologique et culturelle de votre site avec des mots qui conviennent à votre auditoire.

L'histoire de votre site a une importance déterminante parce qu'elle touche les gens et reste gravée dans leur mémoire, bien mieux que les faits seuls ne peuvent le faire. Pour

qu'elle soit convaincante, elle doit faire ressortir les raisons pour lesquelles ce site est si précieux pour la population et si unique dans le monde. Selon le public auquel vous vous adressez, il vous faudra mettre en scène un ou deux personnages principaux de manière à rendre le récit plus vivant. Le personnage principal de votre histoire peut être une personne qui utilise, protège ou gère les ressources du site ou bien une créature marine qui fait partie de la valeur universelle exceptionnelle du site.

L'étape suivante consiste à parcourir la liste des institutions et des partenaires potentiels que vous avez dressée précédemment dans la tâche 4. Cette liste comprend sans doute divers organismes publics, entreprises, ONG, instituts de recherche, décideurs, promoteurs, journalistes, communautés et autres utilisateurs des ressources. Chacun de ces groupes constitue un public cible potentiel. Comme le temps et les ressources dont vous disposez pour les informer et les convaincre ne sont probablement pas illimités, vous devrez estimer l'importance respective que représentent ces publics pour votre site et les classer en fonction de la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter.

Il faut ensuite réfléchir à ce qui intéresse chaque public clé et à l'utilité que la valeur universelle exceptionnelle de votre site et la marque du patrimoine mondial peuvent lui apporter en fonction de son ou de ses principaux objectifs. Vous devrez aussi déterminer l'apport de chacun de ces publics à la réalisation des objectifs de conservation de votre site et le formuler par écrit, sous la forme d'une phrase simple et claire.

Vous disposez, à ce stade, de toutes les données nécessaires pour construire un « argumentaire » personnalisé pour chaque auditoire. Votre argumentaire doit être suffisamment concis et convaincant pour capter l'attention en un minimum de temps. Vous devez y présenter l'histoire de votre site et y ajouter des éléments qui associent

21 Cette section a été rédigée avec le concours de sociétés de conseil en communication stratégique OceanWork and Resource Media

les personnes auxquelles vous vous adressez et leur donnent envie d'en entendre davantage. Avant de présenter votre argumentaire devant un « vrai » public, il est préférable de vous exercer devant un miroir et le tester auprès d'un collègue ou ami.

Le but n'est pas de faire un discours, mais d'amorcer la discussion. Ce que vous cherchez à faire, c'est engager le dialogue avec votre auditoire pour aboutir à une situation optimale pour tout le monde et bénéfique pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle. Durant cet échange, il est important d'écouter avec attention votre interlocuteur, car chacune de ses paroles recèle des informations importantes sur ses valeurs, ses besoins, ses contraintes et les fragments de l'histoire de votre site qui ont une résonance particulière pour lui. Toutes ces informations peuvent vous aider à affiner un peu plus votre argumentaire. Il est important d'insister sur la « marque » du patrimoine mondial qui peut l'aider à réaliser leurs objectifs et de lui expliquer comment, de son côté, il peut vous aider à assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle. Ce dernier point est un appel à l'action.

Ces techniques de communication stratégique aident à bâtir un plaidoyer mieux ciblé pour obtenir les ressources et forger les partenariats nécessaires pour gérer votre site de manière efficace. Dans la pratique, vous serez mieux armés pour défendre la cause de votre site auprès des décideurs, donateurs, partenaires potentiels et visiteurs et pour les sensibiliser à l'importance de votre site marin du patrimoine mondial, à la valeur qu'il peut leur apporter et aux avantages à le protéger contre un développement inapproprié en particulier.



Parc national de l'île Cocos, Costa Rica.
© Barry Peters/Public Domain

✎ À RETENIR !

La communication stratégique, levier pour attirer des partenaires et des ressources

La communication ne passe pas seulement par les sites Internet, les bulletins d'information et les communiqués de presse. Sans nier l'importance de ces supports, ils ne sont pas suffisants pour assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle de votre site. Pour vous aider, vous devez appliquer une stratégie de communication judicieusement conçue, dans l'idée de convaincre d'autres personnes d'unir leurs efforts aux vôtres au service de vos objectifs de conservation. Les principaux éléments à définir pour planifier une stratégie de communication sont les suivants :

- **Liste hiérarchisée des publics** : quel public vous sera le plus utile?
- **Trame de l'histoire du site** : présenter votre site et sa valeur universelle exceptionnelle, en trois phrases au maximum.
- **Auditoire** : à qui vous adressez-vous ?
- **Motivation** : à quoi s'intéresse votre auditoire ?
- **Bénéfice** : en quoi le site et sa valeur universelle exceptionnelle peuvent-ils apporter un bénéfice à votre auditoire et être pour lui une source de motivation ?
- **Problème** : pour quel problème particulier existant sur votre site votre auditoire peut-il vous être utile, et de quelle manière ?
- **Appel à l'action** : qu'est-ce que le site peut faire pour vous et qu'est-ce que vous pouvez faire pour le site ?

Souvenez-vous que le but n'est pas de faire un discours, mais d'amorcer la discussion. Ce que vous cherchez à faire, c'est à engager le dialogue avec votre auditoire pour aboutir à une situation optimale pour tout le monde et bénéfique pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

D'après une étude de Tory Read, spécialiste en communication stratégique.
OceanWork Consulting : <http://oceanwork.com/>

ÉTAPE 3 : Comment comptez-vous y parvenir ?



Vous pouvez également utiliser l'histoire de votre site et son statut de patrimoine mondial pour rassembler tous ceux qui travaillent à l'intérieur et au voisinage de votre site autour d'un récit simple et cohérent. C'est un moyen de retenir l'attention de vos partenaires sur l'importance primordiale du maintien de la valeur universelle exceptionnelle du site ; c'est également un bon moyen de rappeler régulièrement à tous que le statut de patrimoine mondial comporte des avantages, mais aussi des responsabilités. Ce point est extrêmement important face aux pressions contradictoires quotidiennes qui s'exercent sur le site et sur les partenaires. En Nouvelle-Calédonie, par exemple, l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en 2005 a été l'occasion de réunir tous les représentants des 13 comités locaux de gestion autour de l'objectif commun qui était de préserver la valeur universelle exceptionnelle du site. La

première conférence nationale qui a rassemblé tous les gestionnaires (pour la plupart d'entre eux, issus des Premières nations) a clairement montré l'importance de cet objectif commun pour sauvegarder l'intégrité des six composantes du site, réparties dans le pays qui en font la valeur universelle exceptionnelle²².

Enfin, une présentation cohérente du site et du statut de patrimoine mondial vous aidera, vous et vos partenaires, à œuvrer ensemble pour donner plus de visibilité à votre site et attirer davantage de ressources. L'exemple du site marin du patrimoine mondial de la mer des Wadden est présenté dans l'encadré 24.

²² Pour en savoir plus, consulter le site : <http://whc.unesco.org/fr/news/1059/>

ENCADRÉ 24 :**La marque et l'intérêt commercial de la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial de la mer des Wadden**

Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2010, la mer des Wadden est le plus grand système continu de vasières et d'étendues sableuses intertidales au monde. Elle s'étend sur 500 km le long des côtes de trois pays de la mer du Nord : Allemagne, Pays-Bas et Danemark.

Depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la « marque » et l'intérêt commercial de la valeur universelle exceptionnelle de la mer des Wadden sont pleinement intégrés dans la gestion du site, et les partenaires clés qui protègent le site du patrimoine mondial et en tirent bénéfice y sont associés. Les gestionnaires du site y voient un moyen de mieux comprendre l'état actuel et l'état futur souhaité, et de faire connaître à tous ce lieu comme faisant partie d'un tout, c'est-à-dire d'un réseau des sites marins les plus emblématiques au monde, un lieu à protéger, à explorer et à découvrir dans les années à venir.

Pour illustrer l'histoire du site de la mer des Wadden et mettre à profit la notoriété du patrimoine mondial, ses gestionnaires ont mis au point une plaquette et une trousse à outils à l'attention des organismes publics, des utilisateurs des ressources, des opérateurs commerciaux, des spécialistes de la conservation et des voyageurs, dans le but de délivrer un message commun sur le statut de patrimoine mondial de ce site. La plaquette contient une série de règles à appliquer pour promouvoir le site, à l'aide de graphismes et de messages clairs sur les principales caractéristiques qui fondent le statut de patrimoine mondial de la mer des Wadden. Elle décrit les avantages qu'apporte la marque du patrimoine mondial aux différentes parties prenantes, présentes sur le site.

La plaquette et la trousse à outils font partie d'un pack promotionnel complet comprenant un logo, un panneau de signalisation routière et un site Internet officiel du patrimoine mondial, ainsi qu'une courte séquence vidéo et une brochure d'information. Par ailleurs, plus de 65 kiosques d'information (figure 35) ont été installés sur le site, et les habitants et les visiteurs peuvent raconter leur propre histoire sur la mer des Wadden dans le cadre d'un projet interactif intitulé « Être membre de la famille du patrimoine mondial ».

Tous ces outils permettent aux parties prenantes des trois pays, de raconter une histoire unifiée et d'utiliser l'image de marque du patrimoine mondial pour donner davantage de visibilité à leur site et contribuer à sa promotion de façon pertinente et coordonnée. À terme, les partenaires de la mer des Wadden en retirent plus de bénéfices collectivement qu'en agissant chacun de leur côté.

Pour en savoir plus, consulter le site : <http://www.waddensea-secretariat.org/> ou contacter Harald Marencic, Secrétariat commun de la mer des Wadden, à l'adresse : marencic@waddensea-secretariat.org

Figure 34 : Plaquette promotionnelle de la marque du patrimoine mondial de la mer des Wadden



Source : Common Wadden Sea Secretariat, Wadden Sea National Parks of Schleswig-Holstein and Lower Saxony, 2014.

Figure 35 : Kiosques d'information installés sur le site du patrimoine mondial de la mer des Wadden pour promouvoir sa valeur universelle exceptionnelle



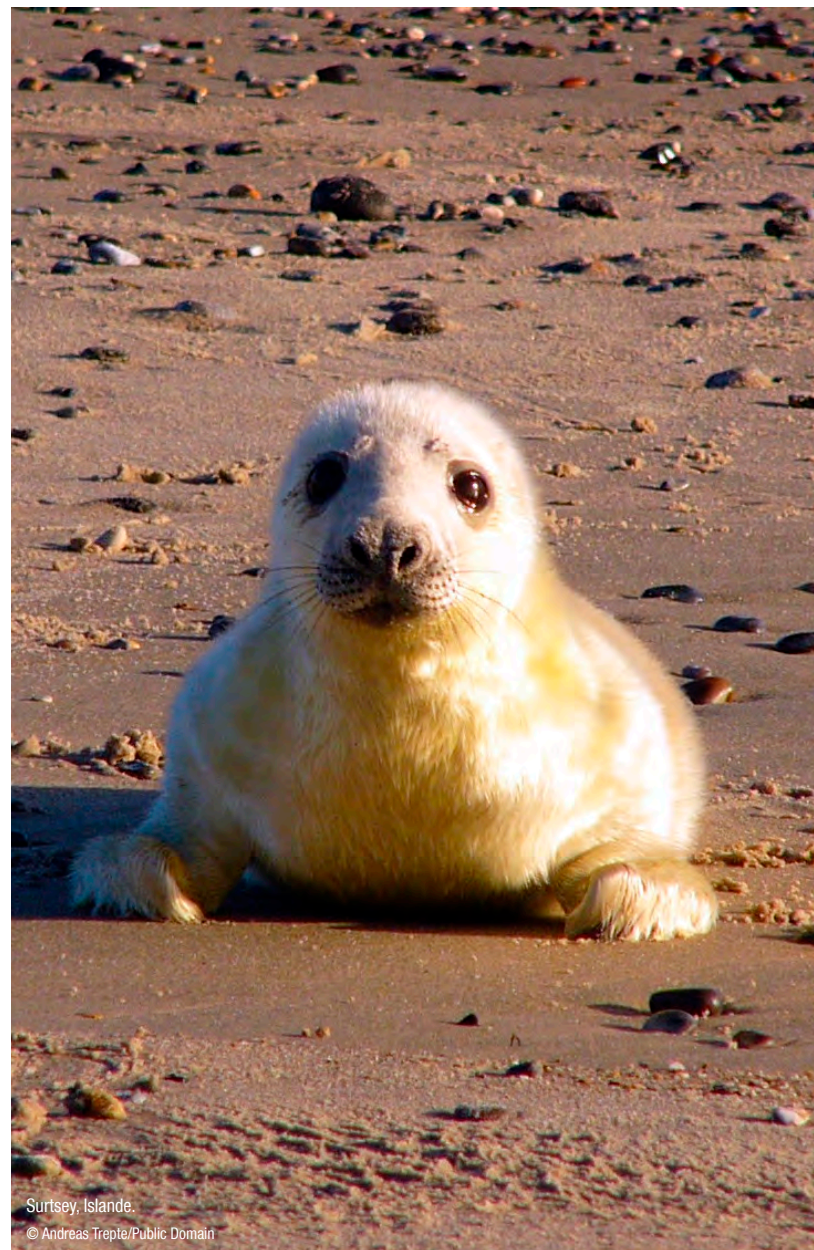
La mer des Wadden, Allemagne et Pays-Bas.

© Common Wadden Sea Secretariat, Wadden Sea National Parks of Schleswig-Holstein and Lower Saxony

ÉTAPE 3 : Comment comptez-vous y parvenir ?

En tant que gestionnaire de votre site, il vous faut développer des qualités de communication. Or la communication est une discipline à part entière. Vous pouvez obtenir de l'aide en vous adressant à un cabinet d'experts en communication ou à un fournisseur de médias grand public, et mettre en pratique les techniques exposées ci-dessus pour le convaincre de devenir partenaire de votre site du patrimoine mondial. En échange de la formation et de l'assistance professionnelle qu'il vous apporte, il peut bénéficier d'une plus grande notoriété en lien avec la marque prestigieuse du patrimoine mondial. La même méthode est applicable pour d'autres compétences nécessaires au sein de votre équipe de gestion.

L'objet de cette étape a été de décrire les tâches à accomplir pour répondre à la question : « Comment comptez-vous y parvenir ? » Nous allons maintenant aborder la dernière étape en vue d'une gestion efficace de votre site marin du patrimoine mondial, avec la question : « *Quels résultats obtenez-vous ?* »





ÉTAPE 4

Quels résultats obtenez-vous ?

Introduction

🔗 Quels sont les résultats attendus de cette étape ?

1. Un système efficace de suivi et d'évaluation ;
2. À l'issue de cette étape vous comprendrez si vous avez réalisé vos objectifs ou si vous êtes en bonne voie d'y parvenir ;
3. Un ensemble de priorités qui définissent les ajustements à apporter à votre mode de gestion ;
4. Une sélection des recherches à mener pour guider les pratiques de gestion future.

➔ Accepter le changement, apprendre et s'adapter

Étant donné le caractère inéluctable du changement, la planification et la gestion de votre site marin du patrimoine mondial doivent constituer un processus itératif et continu que l'on appelle « gestion adaptative ». Si votre système de gestion est suffisamment robuste et adaptatif, il vous permettra de préserver la valeur universelle exceptionnelle de votre site même en cas de changement de situation.

Le changement influe à la fois sur la valeur universelle exceptionnelle de votre site et sur les mesures que vous prenez pour la protéger. Le changement se manifeste de diverses façons – changement environnemental, modification des priorités politiques ou encore nouvelles réalités économiques. Ainsi, le changement climatique peut modifier en quelques décennies les lieux où vivent les espèces représentatives de votre site. Les évolutions technologiques peuvent rendre possible l'exploitation de ressources jusque-là inaccessibles. De nouveaux projets de construction peuvent avoir des répercussions sur la quantité de polluants rejetés à la mer, ce qui risque d'altérer la qualité de l'environnement dans diverses zones de votre site, voire certains éléments de votre valeur universelle exceptionnelle.

D'un point de vue positif, les outils et les techniques modernes, comme la télédétection, les SIG, le GPS et les systèmes sous-marins autonomes, facilitent l'accès aux données spatio-temporelles relatives aux caractéristiques et aux fonctions écosystémiques. L'accès à ces nouvelles informations vous amènera peut-être à réévaluer la valeur universelle exceptionnelle de votre site et à ajuster votre mode de gestion en conséquence.

Bien que ne concernant pas directement le processus de gestion, ces changements ne manqueront pas d'influer sur les résultats escomptés que vous avez vous-même définis afin de conserver la valeur universelle exceptionnelle. Il est donc indispensable de surveiller régulièrement l'état de conservation de votre site, l'incidence de vos pratiques de gestion ainsi que toute transformation dans votre site et aux alentours. Les résultats que vous obtiendrez, vous inciteront probablement à réajuster vos buts, vos objectifs et votre mode de gestion.

Cette étape a pour objet de fixer les grandes orientations de l'élaboration d'un programme de suivi fonctionnel propre à fournir des données fiables, pertinentes et opportunes sur la performance de vos pratiques de gestion spécifiquement destinées à protéger la valeur universelle exceptionnelle de votre site. Cette étape vous permettra de répondre à l'ultime question majeure : « *Quels résultats obtenez-vous ?* » Pour y parvenir, vous exécuterez les tâches suivantes :

Tâche 1 : Élaborer un système de suivi de la performance.

Tâche 2 : Évaluer les progrès et rendre compte des résultats.

Tâche 3 : Apporter des ajustements résultant de l'évaluation

La plupart des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial disposent de systèmes de suivi et d'évaluation. Cependant, dans leur grande majorité, ces systèmes ne sont pas suffisamment axés sur la valeur universelle exceptionnelle du site.

TÂCHE 1: Élaborer un système de suivi de la performance

Une approche adaptative de la gestion de votre bien du patrimoine mondial marin vous aidera à déterminer si les mesures de gestion prises pour atteindre les objectifs escomptés vont dans la bonne direction. Il peut ainsi arriver que l'une fermeture de pêche ne remplisse pas les objectifs fixés en raison de facteurs externes ou parce que la superficie de la zone de non-prélèvement n'a pas été adéquatement délimitée.

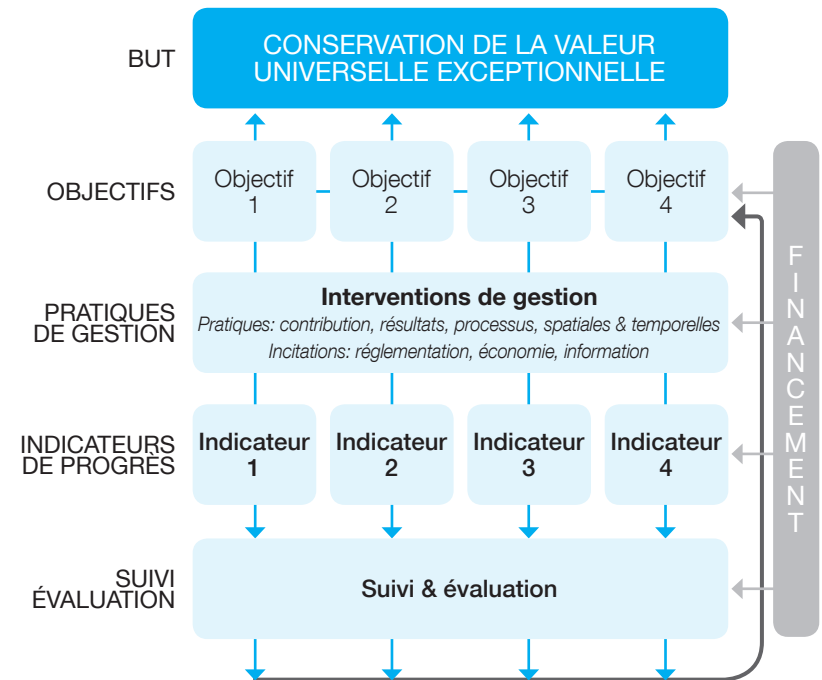
Bien qu'il soit difficile de maîtriser les facteurs de changement externes, une approche adaptative vous permettra :

- De définir une pratique de gestion plus efficace et ainsi d'atteindre les objectifs visés ;
- De mieux comprendre la façon dont ces objectifs peuvent être modifiés en fonction de l'évolution de la situation.

La gestion adaptative exige de disposer d'un système de suivi et d'évaluation. Même si cela peut paraître évident, dans beaucoup de sites marins du patrimoine mondial, le suivi est toujours effectué sur une base *ad hoc*. En général, les quelques indicateurs sélectionnés afin de surveiller l'état de l'environnement, ne vous indiqueront pas si le progrès (ou l'absence de progrès) résulte de vos pratiques de gestion, du hasard ou de facteurs externes.

Pour élaborer un programme de suivi efficace, il faut commencer par fixer des objectifs clairs et quantifiables. En effet, si vous ne savez pas précisément ce que vous souhaitez obtenir, il vous sera impossible de déterminer si vous êtes dans la bonne direction. **L'élaboration d'un système de suivi efficace est donc étroitement liée au travail mené à la première étape de ce guide, à savoir la définition des buts et des objectifs en fonction de la valeur universelle exceptionnelle de votre site.** La figure 36 illustre les liens entre le suivi et l'évaluation et les autres étapes du processus de gestion.

Figure 36: Corrélation entre les buts, les objectifs, les pratiques de gestion ; liens entre les indicateurs et la valeur universelle exceptionnelle.



Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2014

Comme lors de toutes les autres étapes du processus de gestion des sites marins du patrimoine mondial, la valeur universelle exceptionnelle est le point de référence fondamental du système de suivi et d'évaluation, et les données consignées au moment de l'inscription de votre site sur la liste du patrimoine mondial, constituent les indicateurs de référence à utiliser lors du suivi et de l'évaluation de l'état de conservation du site et de sa valeur universelle exceptionnelle.

ÉTAPE 4 : Quels résultats obtenez-vous ?

Tout comme elle a été déterminante lors de la définition des objectifs de votre site en matière de gestion, la valeur universelle exceptionnelle guidera le choix des indicateurs qui vous permettront de déterminer si vous êtes ou non en bonne voie d'atteindre vos objectifs. **En faisant de la valeur universelle exceptionnelle le cœur de votre programme de suivi, vous axerez votre action de suivi sur les points essentiels et sur les mesures susceptibles de produire le plus d'effets. Il vous sera ensuite d'autant plus aisé de fournir au Centre du patrimoine mondial un rapport sur l'état de conservation de votre site.**

Avant de concevoir un système de suivi, une bonne compréhension des différents types de suivi s'impose :

- 1. Le suivi de conformité**, décrit à l'étape 3, consiste à vérifier si les interventions humaines sont conformes aux pratiques de gestion et aux règles que vous avez définies pour protéger la valeur universelle exceptionnelle du site. .
- 2. Le suivi de la performance** consiste à évaluer les résultats, en particulier les progrès (ou l'absence de progrès) de la réalisation des buts et des objectifs visés et des résultats escomptés des pratiques de gestion spécifiques.²³
- 3. Le suivi de l'état de l'environnement** consiste à évaluer l'état de conservation de la valeur universelle exceptionnelle de votre site par rapport à l'état de référence décrit au moment de l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial. Il donne des renseignements sur des facteurs tels que l'état de la biodiversité, la qualité des eaux marines et l'état de santé général de l'écosystème marin. Les résultats de ce type de suivi sont généralement publiés dans des articles scientifiques ou dans des rapports trimestriels ou annuels.

 **À RETENIR !**
Mieux vaut commencer petit

Mieux vaut commencer par un programme de suivi relativement modeste, appuyé sur quelques indicateurs clés liés à votre VUE, puis l'élargir au fur et à mesure que votre expérience s'enrichit. Optez de préférence pour un programme de suivi qui vous renseigne sur :

- L'état des principaux éléments de la valeur universelle exceptionnelle de votre site ;
- Les progrès, ou l'absence de progrès, de la réalisation des objectifs clés ;
- Les principales difficultés auxquelles se heurtent la gestion et la conservation de votre site et les moyens d'y remédier.

Ne l'oubliez pas, d'autres sites du réseau marin du patrimoine mondial ont peut-être une plus grande maîtrise de ce sujet que vous et pourront vous aider à mettre en place le programme de suivi. Le Parc naturel du récif de Tubbataha, aux Philippines, par exemple, a révisé son plan de gestion et ses indicateurs de suivi à la suite d'un échange d'expertise avec le site patrimonial de la Grande Barrière.

²³ Guides utiles sur le suivi de performance des aires marines protégées et des biens du patrimoine mondial: « How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating MPA management effectiveness », publié par l'IUCN, et « Trousse à outils: amélioration de notre patrimoine, évaluer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial » du Centre du patrimoine mondial (<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001617/161794f.pdf>).

ENCADRÉ 25 :**Suivi et évaluation des sites marins du patrimoine mondial :
quelles différences avec les autres aires marines protégées ?**

Pour s'assurer que les caractéristiques qui confèrent à un site son statut de bien du patrimoine mondial soient préservées indépendamment des changements de gouvernement, tous les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial font systématiquement l'objet de cycles de suivi et d'évaluation conformément aux procédures officielles de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Outre le processus d'inscription proprement dit, le processus relatif à l'état de conservation représente une vraie « valeur ajoutée » pour les gestionnaires des sites du patrimoine mondial et pour leurs partenaires.

Au moment de l'inscription, les États s'engagent à protéger le site dans l'intérêt des générations futures. Les États sont également soumis à l'obligation de présenter des rapports réguliers sur l'état de conservation du site. Lors de ses réunions annuelles, le comité du patrimoine mondial s'appuie sur ces rapports pour évaluer l'état d'un site et prendre des décisions sur des exigences de gestion spécifiques afin de remédier aux problèmes de conservation récurrents. Le comité du patrimoine mondial examine les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial à l'aide de deux mécanismes :

A. L'examen d'un rapport périodique tous les six ans

Le Centre du patrimoine mondial procède par tranches de façon à ce que l'état de conservation de chacun des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial soit examiné tous les six ans. Les rapports périodiques portent sur l'état de conservation effectif de la valeur universelle exceptionnelle de chacun des biens, sur les dangers qui le menacent, ainsi que sur le cadre juridique et politique mis en place pour protéger la valeur universelle exceptionnelle de chacun des sites et appliquer les dispositions de la Convention du patrimoine mondial. Les rapports périodiques fournissent au comité des informations régulièrement mises à jour sur chacun des sites et consigne toute modification de la situation. La soumission des rapports obéit à un modèle cohérent et officiellement approuvé. Le processus suit une approche régionale afin de renforcer la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre pays. Les résultats de la dernière évaluation, dans la région Europe/Amérique du Nord, peuvent être consultés sur: <http://whc.unesco.org/archive/2014/whc14-38com-10A-fr.pdf>

B. Suivi réactif

D'une manière générale, les sites font l'objet d'un suivi réactif lorsque la valeur universelle exceptionnelle est gravement menacée. Le suivi réactif est complémentaire de la soumission de rapports périodiques, il peut être engagé à tout moment.

Les sites sont sélectionnés pour le suivi réactif selon différents mécanismes : les États peuvent faire part de leurs intentions d'entreprendre des travaux de restauration importants ou de nouvelles constructions qui pourraient modifier la valeur universelle exceptionnelle du bien ; des missions peuvent être entreprises pour vérifier l'état de conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien et examiner les dangers qui le menacent ; des tiers (ONG, universités, instituts de recherche, public) peuvent fournir des informations sur les dommages subis par un site ou sur les graves dangers qui le menacent.

Les États dont les sites sont menacés sont tenus de fournir un rapport sur l'état de conservation de ces sites. Ce rapport sera fondamental pour l'évaluation menée par l'IUCN/le centre du patrimoine mondial ainsi que pour les recommandations qui seront formulées en conséquence à l'intention du comité du patrimoine mondial.

Interventions possibles du comité du patrimoine mondial

Lorsqu'un bien est en situation de péril prouvé, précis et imminent, le comité du patrimoine mondial peut décider de l'inscrire sur la liste du patrimoine mondial en péril. Les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril font l'objet d'un examen annuel obligatoire, destiné à évaluer les progrès de l'application des mesures correctives. En coopération avec le pays concerné, le comité définit en effet un ensemble de mesures correctives ainsi qu'un état de conservation souhaité qui, s'il est atteint, permettra le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril. L'état de conservation souhaité fixe les buts à atteindre pour éviter la perte irréversible de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Pour une aide à l'élaboration d'un état de conservation souhaité, consultez : <http://whc.unesco.org/document/123577>

Si la valeur universelle exceptionnelle subit des détériorations telles que le bien perd les caractéristiques qui lui avaient valu d'être inscrit sur la liste du patrimoine mondial, ou si les mesures correctives nécessaires n'ont pas été prises dans les délais impartis, le comité du patrimoine mondial peut décider de retirer le bien de la liste du patrimoine mondial.

ÉTAPE 4 : Quels résultats obtenez-vous ?

Votre programme de suivi devra s'appuyer sur un ensemble d'indicateurs de base pouvant prendre la forme d'énoncés ou de paramètres quantitatifs ou qualitatifs, décrivant les conditions qui vous serviront de points de référence pour mesurer les changements et les tendances au fil du temps. Les indicateurs remplissent trois fonctions clés : simplification, quantification et communication. Le tableau 6 propose en résumé les caractéristiques que revêtiront des indicateurs fiables et de qualité.

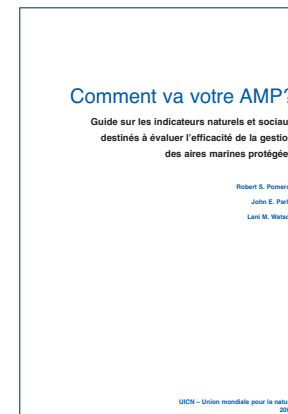
Tableau 6: Caractéristiques générales d'indicateurs fiables et de qualité	
Caractéristiques	Description
Facilement quantifiable	Les indicateurs doivent pouvoir être mesurés sur une échelle de temps adaptée aux exigences de la gestion tout en exploitant les outils existants, les programmes de suivi et les outils analytiques disponibles
Efficace par rapport à son coût	Les indicateurs doivent être efficaces par rapport à leur coût car les ressources allouées aux activités de suivi sont généralement limitées
Concret	Les indicateurs directement observables et quantifiables sont plus aisés à interpréter et plus faciles à accepter par les différents groupes de parties prenantes.
Interprétable	Les indicateurs doivent tenir compte des préoccupations des parties prenantes, ils doivent pouvoir être compris par le plus grand nombre de parties prenantes possible
Fondé sur des bases scientifiques	Les indicateurs doivent être étayés par des théories scientifiques largement acceptées plutôt que sur des perceptions mal définies ou insuffisamment validées
Sensible au changement	Les indicateurs doivent être sensibles au changement touchant aux éléments évalués. Ils doivent pouvoir détecter les tendances ou les incidences influant sur ces éléments
Réactif	Les indicateurs doivent pouvoir mesurer les effets de la gestion afin de susciter des réactions rapides et fiables sur les conséquences des pratiques de gestion
Précis	Les indicateurs doivent réagir aux éléments qu'ils sont censés mesurer et pouvoir faire la distinction entre les résultats observés et les effets d'autres facteurs

Source: M. Hockings. Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine. Cahiers du patrimoine mondial 23, 2008.

Il est capital d'établir une distinction entre les indicateurs qui mesurent l'état de l'environnement et ceux qui évaluent l'efficacité des pratiques de gestion. **Le suivi de la performance a pour objet de mesurer les résultats des pratiques de gestion spécifiquement destinées à conserver la valeur universelle exceptionnelle de votre bien.** Il répond notamment aux questions suivantes :

- La mesure de gestion visant à délimiter un réseau de zones de non-prélèvement aboutit-elle à l'amélioration escomptée des stocks de poissons ?
- Les mesures de gestion adoptées pour lutter contre la pêche illégale entraînent-elles réellement un recul de cette pratique ?
- Les parties prenantes soutiennent-elles le processus ayant abouti à la délimitation d'une zone de non-prélèvement, respectent-elles les règles ?

Chaque mesure de gestion doit être associée à un indicateur au moins. Les deux guides cités ci-dessous vont aider à définir les indicateurs les plus adaptés à l'évaluation de la performance de vos pratiques de gestion:



Source : Pomeroy et al. IUCN, 2004



Source : M. Hockings, Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine, Cahiers 23, 2008

Le suivi de l'état de l'environnement a pour but d'examiner les tendances relatives aux aspects environnementaux susceptibles d'altérer la bonne condition de la valeur universelle exceptionnelle de votre bien. Il répond notamment aux questions suivantes :

- Les concentrations de polluants marins sont-elles en augmentation ou en baisse?

- Les populations d'espèces essentielles à la valeur universelle exceptionnelle sont-elles en augmentation ou en baisse ?
- La couverture corallienne est-elle en augmentation ou en baisse ?
- La superficie des « zones mortes » (eutrophisation ou faible teneur en oxygène) progresse-t-elle ou se réduit-elle ?



Îles atlantiques brésiliennes : les Réserves de Fernando de Noronha et de l'Atol das Rocas, Brésil.





© Jean-Philippe Husselet

TÂCHE 2 : Évaluer les progrès et rendre compte des résultats

Le suivi vous donne les moyens de comprendre l'état de votre site. En évaluant et en notifiant les résultats, vous vous assurez que les informations dont vous disposez, influenceront sur les décisions prises ultérieurement. **Même si vous ne disposez que de ressources financières et de données fiables limitées, mieux vaut les utiliser plutôt que de ne produire aucun rapport.**

Quel que soit le bien considéré, l'évaluation des données provenant des activités de suivi doit porter avant tout sur les éléments essentiels de la valeur universelle exceptionnelle du site. Lorsque les espèces emblématiques font partie des caractéristiques de la valeur universelle exceptionnelle, par exemple, elles doivent bénéficier d'une attention prioritaire lors de l'évaluation et de la notification des progrès (ou de l'absence de progrès). Ainsi, dans le Parc national des Everglades, l'alligator américain est l'un des éléments de la valeur universelle exceptionnelle ; cette espèce et l'écosystème qui la fait vivre revêtent une grande importance dans l'évaluation annuelle du bien et dans les résultats que les gestionnaires du bien présentent aux parties prenantes et aux décisionnaires (voir figure 37).

Figure 37 : Évaluation annuelle de l'alligator américain, élément de la valeur universelle exceptionnelle du Parc national des Everglades (États-Unis d'Amérique)

Criteria	Desired State of Conservation	Condition & Trend	Rationale
Positive trend in nesting effort	Increasing trend in nesting effort throughout all freshwater marshes, particularly peripheral marshes historically believed to support the majority of nesting effort. The target is nesting effort consistent with a restored Everglades ecosystem.		Nesting effort has increased significantly since 1985; recent trends show more stability during poor to moderate conditions and record numbers during favorable conditions.
Positive trend in nest success	Increasing trend in nest success and reduced failure due to flooding of egg cavity. The target is nest success levels consistent with a restored Everglades ecosystem.		Nest success continues to be highly erratic due both to extreme natural and managed seasonal hydrologic fluctuation.
Positive trend in nest density/distribution	Increasing trend in density of nests across hydrologic basins, particularly within shorter hydroperiod peripheral marshes. The target is nest density and distribution consistent with a restored Everglades ecosystem.		Nest density and distribution throughout freshwater hydrologic basins of ENP have demonstrated an increasing trend in recent years.
Positive trend in alligator abundance	Increasing trend in abundance for all size classes of alligators within freshwater wetlands. The target is an abundance of alligators consistent with a restored Everglades ecosystem.		Results of spotlight surveys indicate reduced abundance estimates in all size classes within ENP.

Source : US National Park Service, 2013.

À RETENIR !**Vous disposez de beaucoup plus de données que vous ne le croyez !**

L'insuffisance de données scientifiques est l'une des raisons fréquemment invoquées lors de la mise en place de programmes de suivi. Il est certain que dans l'environnement marin, où les systèmes sont dynamiques et complexes et où la recherche peut s'avérer assez onéreuse, les données qui permettent une meilleure compréhension de l'environnement dans votre région ne sont jamais complètes.

On ne pense pas suffisamment à la mine d'informations que recèlent, entre autres, les universités, les think tanks, les ONG et les initiatives scientifiques menées par les citoyens. Les données recueillies auprès des diverses parties prenantes et organisées en fonction d'indicateurs pertinents pour la valeur universelle exceptionnelle de votre bien, vous permettront de réaliser une action aussi efficace que peu coûteuse.

Lorsque vous ne disposez pas de documents pertinents, invitez des spécialistes à discuter de l'état de votre bien. En compilant ces informations dans un document, vous commencerez à recenser les lacunes à combler afin de surveiller efficacement l'état de la valeur universelle exceptionnelle de votre site. Cette démarche vous aidera à sélectionner les thèmes clés à proposer aux chercheurs et aux étudiants désireux de mener un travail de terrain sur votre site.

Lors de la collecte et de l'analyse des données relatives au suivi et à l'évaluation, il est important que vous partagiez vos résultats avec tous vos partenaires et que vous réfléchissiez aux recommandations à formuler afin d'ajuster vos pratiques de gestion.

La production d'un rapport d'évaluation peut s'avérer difficile, mais les conseils ci-dessous vous aideront à y parvenir et à tenir le cap :

1. Lorsque vous rédigez ce rapport, ne perdez de vue ni vos objectifs ni vos lecteurs. Tâchez de bien connaître votre public et donnez à votre rapport la forme qui lui conviendra le mieux. On n'écrit pas de la même façon pour des scientifiques que pour des responsables politiques.
2. Si vous ne disposez que de moyens financiers limités, axez l'évaluation sur les données qui vous seront absolument nécessaires, par exemple les éléments clés de la valeur universelle exceptionnelle de votre bien.
3. Employez des mots simples, actifs, positifs, familiers et adaptés au contexte culturel.
4. Lorsque l'information n'est pas fiable à 100 % ou qu'elle est incomplète, n'hésitez pas à le signaler. Vous parviendrez ainsi plus aisément à évaluer les principaux besoins en matière de recherche.
5. Réduisez au strict minimum les informations générales qui serviront à présenter le rapport et à en préciser le contexte. Vous pourrez compléter ces informations dans l'annexe si nécessaire.
6. Assurez-vous que l'évaluation jouit de l'assentiment des parties prenantes et de la communauté. Veillez à ce que toutes les parties prenantes concernées soient consultées et qu'elles prennent part à l'évaluation.
7. Formulez un ensemble de recommandations.

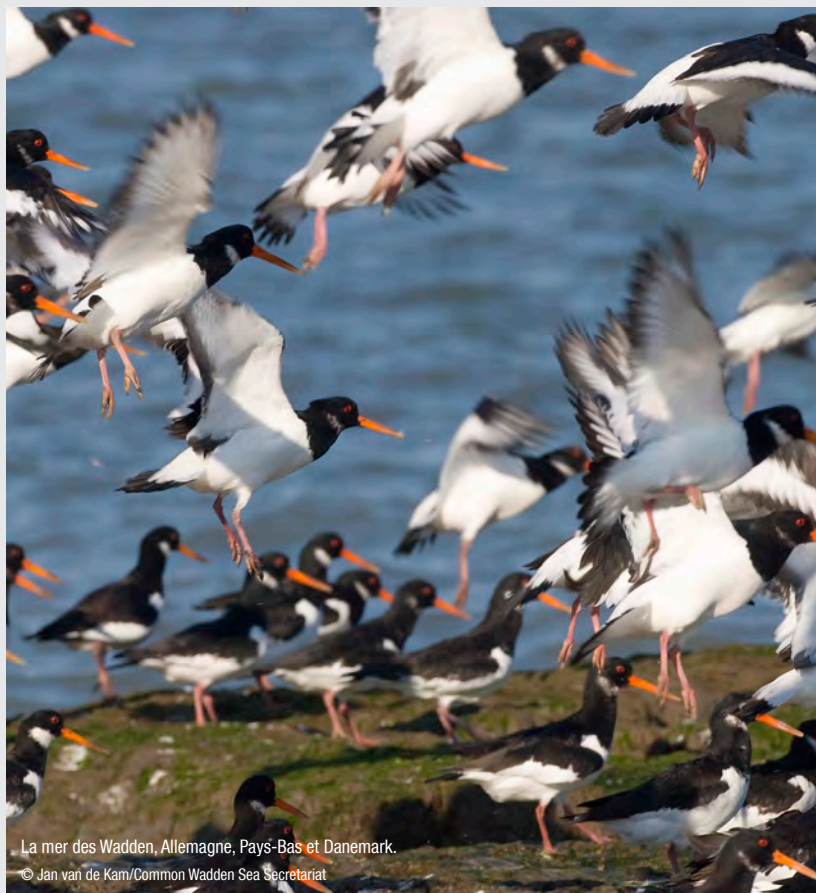
L'encadré 26 fournit un bon exemple de processus de suivi et d'évaluation de l'état de l'environnement dans la mer des Wadden, bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial. A partir d'indicateurs scientifiquement étayés, le rapport évalue quelques-uns des éléments majeurs de la valeur universelle exceptionnelle.

ENCADRÉ 26 :

Rapport sur l'état de la mer des Wadden, site du patrimoine mondial

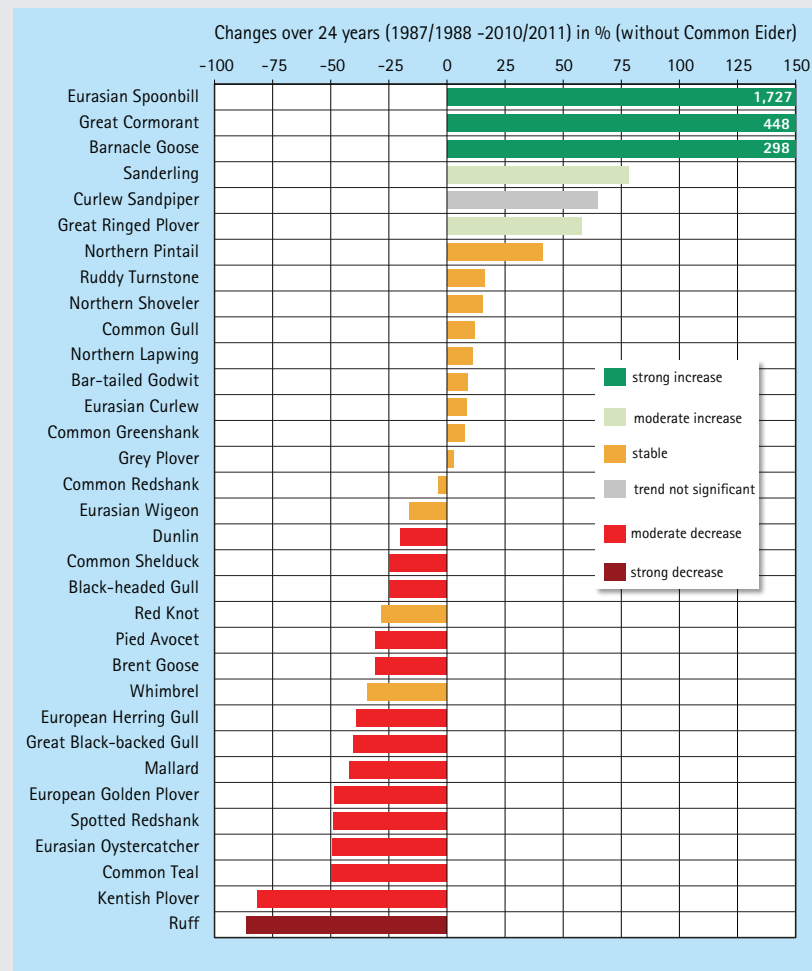
A intervalle régulier (en général tous les cinq ans) est publié un rapport d'évaluation sur l'état de conservation de la mer des Wadden. Le rapport décrit et évalue l'état écologique de la mer des Wadden, il recense toutes les modifications de l'état de conservation ainsi que leurs causes probables, il dresse l'inventaire des difficultés et indique des mesures correctives possibles, en donnant une estimation de l'efficacité probable de ces mesures ; enfin, le rapport recense les besoins en termes de connaissances.

La dernière évaluation, qui date de 2009, s'appuie sur divers indicateurs directement liés aux composantes essentielles de la valeur universelle exceptionnelle du bien, comme les oiseaux migrateurs (figure 38).



La mer des Wadden, Allemagne, Pays-Bas et Danemark.
© Jan van de Kam/Common Wadden Sea Secretariat

Figure 38 : Évolution de la population de 34 espèces migratoires d'oiseaux d'eau du bien patrimonial de la mer des Wadden sur 24 ans.



Source : Common Wadden Sea Secretariat, Wadden Sea National Parks of Schleswig-Holstein and Lower Saxony, 2014.

Le rapport peut être consulté sur : <http://www.waddensea-secretariat.org/management/publications/the-wadden-sea-quality-status-report-synthesis-report-2010>

Pour plus d'informations, contacter : Gerold Luerssen, Expert, Secrétariat commun de la mer des Wadden : marencic@waddensea-secretariat.org

Comme nous l'avons déjà indiqué, un rapport d'évaluation de qualité doit comporter une liste de recommandations. Les recommandations sont un outil très efficace car elles définissent les mesures à prendre en vue d'un entretien satisfaisant du bien du patrimoine mondial. Elles peuvent en outre susciter des actions ciblées. Les recommandations sont d'autant plus utiles qu'elles sont suffisamment claires et précises pour que chacun, chaque organisation, chaque unité sache quelles sont les mesures à prendre, et à quel moment. Mieux vaut si possible formuler un petit nombre de recommandations afin de mettre en évidence les actions présentant le degré de priorité le plus élevé. Il est indispensable de relier ces recommandations aux buts et aux objectifs que vous avez fixés et qui sont fondés sur la valeur universelle exceptionnelle de votre site.

À RETENIR !

L'évaluation des progrès, un outil très efficace

- Si vous n'évaluez pas vos progrès, vous ne pourrez pas distinguer vos succès de vos échecs.
- Si vous ne pouvez pas reconnaître vos succès, vous ne pourrez pas les récompenser.
- Si vous ne pouvez pas reconnaître vos échecs, vous ne pourrez pas y remédier.
- Si vous pouvez afficher vos résultats, vous rallierez le soutien de l'opinion publique

Source : Osborne & Gaebler, 1992, American management consultants

TÂCHE 3 : Apporter des ajustements suite aux résultats de l'évaluation

Les résultats du suivi et de l'évaluation ne présentent aucun intérêt si vous ne vous en servez pas pour repenser les mesures, les buts et les objectifs de la gestion de votre site. Ces résultats constituent des « enseignements » qu'il importe d'utiliser afin d'ajuster la gestion de votre site et de parvenir, grâce à l'action que vous menez en collaboration avec votre équipe et vos partenaires, aux résultats souhaités. **Telle est l'essence même de la gestion adaptative, de l'apprentissage par la pratique, qui consistent à ajuster son action en fonction de ce que l'on apprend.**

Bien que l'approche adaptative soit reconnue comme une bonne pratique, elle est rarement appliquée. Pour y parvenir, il convient de répondre à ces trois questions fondamentales :

- 1. Quels ont été les résultats** des mesures de gestion adoptées pour la conservation de l'aire du patrimoine mondial, quels enseignements peut-on tirer des échecs ou des succès ?
- 2. En quoi le contexte a-t-il évolué** depuis la mise en place du programme ? Comment devez-vous repenser la planification et la gestion afin de faire face à ces évolutions? Examinez les évolutions relatives à la gouvernance, à la technologie, à l'environnement, à l'économie, etc.
- 3. Quelles sont les principales lacunes en matière d'information** qui doivent retenir l'attention des chercheurs et des scientifiques? Même lorsqu'elle s'appuie sur un programme de suivi et d'évaluation de très petite échelle, une approche adaptative de l'environnement mettra en évidence les lacunes que présentent les connaissances relatives à certains aspects de la valeur universelle exceptionnelle qui devront en priorité faire l'objet de recherches.

Comment réajuster son mode de gestion :

- 1. Modifier les buts et les objectifs** définis en fonction de la valeur universelle exceptionnelle de votre site dès que les résultats du suivi et de l'évaluation montrent que les coûts induits sont plus importants que les effets positifs produits sur la société et l'environnement.
- 2. Modifier les résultats souhaités** dès que les résultats du suivi et de l'évaluation montrent que les objectifs initialement fixés sont trop ambitieux compte tenu de facteurs indépendants de votre volonté.
- 3. Modifier les pratiques de gestion** dès que les résultats du suivi et de l'évaluation montrent que les stratégies initialement définies paraissent inefficaces, inéquitables ou trop onéreuses.

Les résultats du programme de suivi et d'évaluation guideront à l'avenir vos pratiques de gestion. Par ailleurs, votre prochain cycle de planification inclura probablement une révision des buts, des objectifs et des pratiques de gestion afin de tenir compte des enseignements que vous avez tirés du processus de suivi et d'évaluation, ainsi que des évolutions politiques, économiques et technologiques qui ont ou auront une incidence sur la conservation de la valeur universelle exceptionnelle de votre site marin du patrimoine mondial.

À RETENIR !

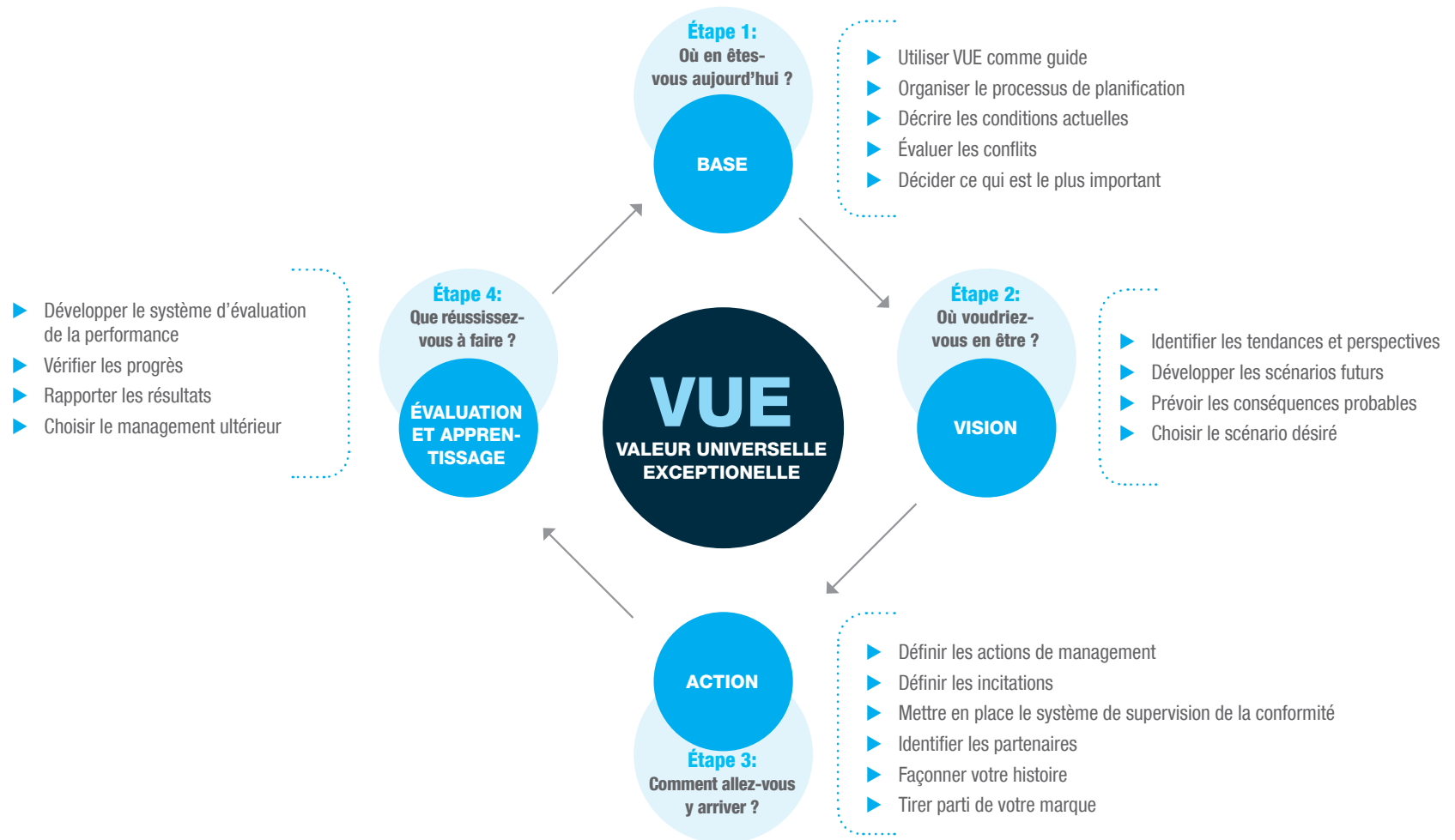
En raison de leur caractère exceptionnel, nombre de sites marins du patrimoine mondial revêtent une importance capitale pour la recherche scientifique sur l'évolution des processus et des habitats écologiques. Ils servent souvent de base d'étude à la surveillance des changements à long terme, tels que les effets du changement climatique. Glacier Bay (États-Unis d'Amérique), par exemple, est équipé d'un système de surveillance de la qualité de l'eau grâce auquel les gestionnaires du site ont pu réunir des données cohérentes au cours des 20 dernières années. Publiées par la National Ocean and Atmospheric Administration (NOAA), ces données servent de point de référence à l'évaluation des changements à long terme qui se produisent dans des aires marines comparables situées dans d'autres régions du monde. Les récifs du Parc naturel du récif de Tubbataha sont actuellement dans un état satisfaisant. Ils sont donc utilisés comme point de référence dans le Triangle de corail pour évaluer la résilience des écosystèmes marins face aux conséquences du changement climatique, tel que le blanchissement du corail.

Cette étape nous a permis de définir les tâches que vous devrez accomplir pour pouvoir répondre à la question « Quels résultats obtenez-vous? » A la page suivante, vous trouverez en guise de conclusion un graphique qui reprend les différentes parties de ce guide et résume l'intégralité du cycle de gestion. Vous pouvez facilement consulter ce graphique lorsque vous concevez le système de gestion de votre site ou que vous y apportez des ajustements.



Graphique du cycle de gestion

Figure 39 : Graphique du cycle de gestion résumant les différentes sections de ce guide.



Source : Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2015.

PARTIE 2

Annexes et références bibliographiques

ANNEXE 1 : Liste des sites du patrimoine mondial marin

Afrique du Sud

Parc de la zone humide d'iSimangaliso, 1999

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/914>

Allemagne/Danemark/Pays-Bas

La mer des Wadden, 2009

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1314>

Argentine

Presqu'île de Valdés, 1999

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/937>

Australie

La Grande Barrière, 1981

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/154>

Îles Heard et McDonald, 1997

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/577>

Îles Lord Howe, 1982

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/186>

Île Macquarie, 1997

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/629>

Côte de Ningaloo, 2011

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1369>

Baie Shark, Australie occidentale, 1991

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/578>

Bangladesh

Les Sundarbans, 1997

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/798>

Belize

Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, 1996

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/764>

Brésil

Îles atlantiques brésiliennes: les réserves de Fernando de Noronha et de l'atoll das Rocas, 2001

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1000>

Canada/États-Unis

Kluane/Wrangell-St. Elias/Glacier Bay/Tatshenshini-Alsek, 1979

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/72>

Colombie

Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo, 2006

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1216>

Costa Rica

Zone de conservation de Guanacaste, 1999

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/928>

Parc national de l'île Cocos, 1997

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/820>

Équateur

Îles Galápagos, 1978

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1>

Espagne

Ibiza, biodiversité et culture, 1999

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/417>

États-Unis d'Amérique

Parc national des Everglades, 1979

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/76>

Papahānaumokuākea, 2010

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1326>

Fédération de Russie

Système naturel de la Réserve de l'île Wrangel, 2004

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1023>

Finlande/Suède

Haute Côte / Archipel de Kvarken, 2000

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/898>

France

Golfe de Porto: Calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola, 1983

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/258>

Lagons de Nouvelle-Calédonie: diversité récifale et écosystèmes associés, 2008

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1115>

Îles Salomon

Rennell Est, 1998

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/854>

Inde

Parc national des Sundarbans, 1987

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/452>

Indonésie

Parc national de Komodo, 1991

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/609>

Parc national de Ujung Kulon, 1991

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/608>

Islande

Surtsey, 2008

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1267>

Japon

Îles d'Ogasawara, 2011

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1362>

Shiretoko, 2005

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1193/>

Kiribati

Aire protégée des îles Phoenix, 2010

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1325>

Mauritanie

Parc national du banc d'Arguin, 1989

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/506>

Mexique

Îles et aires protégées du Golfe de Californie, 2005

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1182>

Sian Ka'an, 1987

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/410>

Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino, 1993

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/554>

Norvège

Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord, 2005

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1195>

Nouvelle-Zélande

Îles sub-antarctique de Nouvelle-Zélande, 1998

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/877>

Palaos

Lagon sud des îles Chelbacheb, 2012

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/387>

Panama

Parc national de Coiba et sa zone spéciale de protection marine, 2005

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1138>

Philippines

Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, 1999

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/652>

Parc naturel du récif de Tubbataha, 1993

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/653>

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Îles de Gough et Inaccessible, 1995

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/740>

Île de St. Kilda, 1986

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/387>

Seychelles

Atoll d'Aldabra, 1982

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/185>

Viet Nam

Baie d'Ha-Long, 1994

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/672>

Yémen

Archipel de Socotra, 2008

Lien: <http://whc.unesco.org/fr/list/1263>

ANNEXE 2 : Carte des sites du patrimoine mondial marin

● Site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril ● Site naturel ● Site mixte (culturel et naturel)



ANNEXE 3 : Participants à la réunion de travail de Vilm

Jon Day

Director Great Barrier Reef Marine Park Authority
Great Barrier Reef, Australie

Maria Marta Chavarria Diaz

Marine Coordinator
Area de Conservación Guanacaste, Costa Rica

Fernando Quiros-Brenes

Director, ACMIC
Cocos Island National Park, Costa Rica

Harald Marencic

Deputy site manager of the Common Wadden Sea Secretariat
The Wadden Sea, Danemark/Allemagne/Pays-Bas

Susanna Ollqvist

World Heritage Coordinator (Finlande)
High Coast/Kvarken Archipelago, Finlande/Suède

Charles Ehler

Ocean Visions, France

Carole Martinez

Agence française des AMP, France

Gunnar Finke

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Allemagne

Ingo Narberhaus

Marine and Coastal Conservation Department
Federal Agency for Nature Conservation, Allemagne

Gisela Stolpe

Head, International Academy for nature Conservation Isle of Vilm, Federal Agency for Nature Conservation
Allemagne

Andrea Strauss

International Academy for nature Conservation Isle of Vilm, Federal Agency for Nature Conservation
Allemagne

Diagana Mohamadou Youssouf

Director, Banc d'Arguin National Park
Mauritanie

María Pía Gallina Tessaro

National Commission of Natural Protected Areas,
Mexique

Cecilia Garcia Chavelas

National Commission of Natural Protected Areas,
Islands and Protected Areas of the Gulf of California, Mexique

Carlos Ramon Godines Reyes

National Commission of Natural Protected Areas,
Director, Islands and Protected Areas of the Gulf of California, Mexique

Irma González López

National Commission of Natural Protected Areas
Whale Sanctuary of El Vizcaino, Mexique

Celerino Montes

National Commission of Natural Protected Areas
Director, Whale Sanctuary of El Vizcaino, Mexique

Felipe Angel Omar Ortiz Moreno

National Commission of Natural protected Areas
Sian Ka'an Biosphere Reserve, Mexique

Katrin Blomvik

Director – Site Coordinator
West Norwegian Fjords - Geirangerfjord and Nærøyfjord, Norvège

Tundi Agardy

Executive Director
Sound Seas, États-Unis d'Amérique

David Swatland

Deputy Superintendent NOAA
Papahānaumokuākea, États-Unis d'Amérique

Aulani Wilhelm

Superintendent NOAA
Papahānaumokuākea, États-Unis d'Amérique

RÉFÉRENCES

- Australian Government. Great Barrier Reef Marine Park Authority. 2014. Great Barrier Reef Outlook Report.
- Australian Government. Shark Bay Marine Park and Hamelin Pool Marine Nature Reserve. 2010. Recreation Guide.
- Beckley L. 2014. Mapping human use of the Ningaloo Marine Park. School of Environmental Science. Murdoch University, Australie. (*personal communication*)
- Belize Government. Coastal Zone Management Authority and Institute. 2013. Integrated Coastal Zone Management Plan (final draft pending cabinet approval).
- Bower B et al. 1977. Incentives for managing the environment. *Environmental Science and Technology*, 11, 3, pp 250-254.
- Centre du patrimoine mondial. 2009. Trousse d'information sur le Patrimoine mondial. UNESCO
- Centre du patrimoine mondial. 2012. World Heritage: Benefits beyond borders. UNESCO
- Centre du patrimoine mondial. 2012. Managing Natural World Heritage. Resource Manual. UNESCO.
- Common Wadden Sea Secretariat. 2014. Wadden Sea World Heritage Brand Paper.
- Crowder C and Norse E. 2008. Essential ecological insights for marine ecosystem-based management and marine spatial planning. *Marine Policy*. 32, 5. pp. 762-771.
- Day J. 2013. *Teasing apart the OUV into management objectives*. Presentation at the second World Heritage Marine Site managers conference, Scandola, France, October 2013.
- Douvere F and Herrera B. 2014. Mission Report Coiba National Park and its Special Zone for Marine Protection,
- Panama. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et Union Internationale pour la Conservation de la Nature.
- Ehler C et Douvere F. 2011. *Cap sur le futur du patrimoine mondial marin: résultats de la première réunion des gestionnaires des sites marins du patrimoine mondial*, Honolulu, Hawaii, décembre 2010. Cahiers du patrimoine mondial 28. UNESCO
- Ehler C and Douvere F. 2009. *Marine spatial planning: a step-by-step approach toward ecosystem-based management*. Commission océanographique intergouvernementale et Programme sur l'homme et la biosphère. IOC Manual and Guides No. 53, ICAM Dossier 6, UNESCO.
- Erisman B et al. 2012. Spatio-temporal dynamics of a fish spawning aggregation and its fishery in the Gulf of California. *Scientific Report*, 2, Scripps Institution of Oceanography.
- Global Partnership for Oceans. 2013. Review of what's working in marine habitat conservation: A toolbox for action.
- Guerry A. The Natural Capity Project. Chief strategy Officer and Lead Scientist. Stanford University. États-Unis d'Amérique. <http://www.naturalcapitalproject.org/> (*personal communication*)
- Hockings M et al. 2008. *Assessing management effectiveness of natural World Heritage sites*. Enhancing our Heritage Toolkit. Cahiers du patrimoine mondial 23. UNESCO

- Johnson D et al. 2013. Technical evaluation for the feasibility of a Particularly Sensitive Sea Area (PSSA) for Banc d'Arguin National Park under the International Maritime Organization regulation. Report prepared for the UNESCO World Heritage Centre and the Government of Mauritania. (*Inédit*)
- Kelleher G. 1999. Lignes directrices générales concernant les zones de protection marine. Commission mondiale des aires protégées. Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Gland, Suisse.
- Lampe N and Banse L. 2013. The power of marketing and communication. Présentation et document de travail pour la deuxième Conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial, octobre 2013, Scandola, France. Resource Media.
- Maes F et al. 2005. A Flood of Space. Towards a spatial structure plan for the sustainable management of the North Sea. University of Ghent. Belgian Science Policy.
- Marine Spatial Planning Initiative: <http://www.unesco-ioc-marinesp.be/>. Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.
- Marine Stewardship Council. Certified Sustainable seafood: <http://www.msc.org/>
- McKenzie E, et al. 2012. Developing scenarios to assess ecosystem service tradeoffs: Guidance and Case Studies for InVEST Users. World Wildlife Fund.
- Merlen G. 2014. Compliance monitoring in the Galápagos Islands World Heritage marine site. Charles Darwin Foundation (*personal communication*)
- Nielsen E and Gjertsen H. 2009. Incentives in marine conservation approaches. Comparing byouts, incentives agreements, and alternative livelihoods. Conservation International.
- Papahānaumokuākea Marine National Monument. 2011. Natural Resources Science Plan 2011-2015.
- Parsons R. 2014. Protected area compliance management: A structured approach. Working meeting for marine World Heritage site managers. Great Barrier Reef Marine Park Authority, Townsville, Australia, November 2014.
- Pauly D. 1995. Anecdotes and shifting baseline syndrome of fisheries. *Trends in Ecology and Evolution*, 10, p. 430.
- Pomeroy R et al. 2004. How is your MPA doing? Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Gland, Switzerland
- Read T. 2014. Strategic communications for protected area managers. World Parks Congress. OceanWork Consulting.
- Selkoe K et al. 2009. A map of human impacts to a "pristine" coral reef ecosystem, the Pāhānaumokuākea Marine National Monument. *Coral Reefs*, 28, pp 635-650.
- Spergel B and Moye M. 2004. *Financing marine conservation. A menu of options*. Center for Conservation Finance. Conservation Capital for the Future. World Wildlife Fund.
- St Martin K and Hall-Arber M. 2008. The missing layer: geo-technologies, communities, and implications for marine spatial planning. *Marine Policy*. 32, 5, pp 779-786.
- United States of America. National Park Service. State of Conservation Report Everglades National Park. 2014.
- Wolff W et al. 2010. The Wadden Sea Quality Status Report – Synthesis Report 2010. Wadden Sea Ecosystem 29. Common Wadden Sea Secretariat.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce guide aurait été impossible sans l'aide généreuse que lui ont consacrée un grand nombre de personnes. L'auteur tient avant tout à remercier les gestionnaires des 47 sites marins du patrimoine mondial et leurs équipes d'avoir organisé des visites approfondies, de lui avoir consacré un temps précieux et d'avoir partagé leur expérience à propos des solutions efficaces sur le terrain et de celles qui pourraient être étendues à d'autres sites du patrimoine mondial partout dans le monde.

J'exprime également toute ma gratitude au Gouvernement allemand qui a accueilli des gestionnaires de sites et des océanographes lors d'une première conférence, leur permettant ainsi de réfléchir à l'ébauche du contenu et à la forme de ce guide. Je remercie le Gouvernement des États-Unis d'Amérique ainsi que Dan Basta et son équipe de l'Office of National Marine Sanctuaries (NOAA) à Silver Spring pour leurs idées novatrices, grâce auxquelles nous sommes passés d'une collection éparse de sites marins du patrimoine mondial à un réseau solide et opérationnel de gestionnaires des 47 sites répartis dans 36 pays et favorisant l'échange des bonnes pratiques. Le Gouvernement français a renforcé cette initiative en organisant la deuxième Conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial à Scandola, France, en 2013. Diverses idées clefs concernant l'utilisation de la valeur universelle exceptionnelle comme axe central de la gestion des sites ont été soumises aux gestionnaires lors de cette rencontre.

Le présent guide n'aurait pu voir le jour sans le soutien financier constant du Gouvernement des Flandres qui, depuis cinq ans, compte parmi les plus fidèles donateurs du Programme marin du patrimoine mondial. Le Gouvernement des Flandres soutient actuellement un projet novateur sur la mise en œuvre de la planification spatiale marine afin de renforcer la conservation effective des sites marins du patrimoine mondial, associant ainsi l'expertise fondamentale de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO au futur de la gestion des sites marins du patrimoine mondial. Nous adressons également toute notre reconnaissance à l'horloger suisse Jaeger-LeCoultre pour son soutien constant au programme marin du patrimoine mondial et pour sa contribution indéfectible à la promotion du programme

et à la conservation de ces aires marines emblématiques sur la scène internationale. L'auteur aimerait également remercier le Gouvernement néerlandais qui a fourni une aide financière supplémentaire et rendu ainsi possible la réalisation de ce guide.

En conclusion, que soient remerciées les personnes et les institutions citées ci-après pour leur contribution, leurs commentaires et leurs réactions aux versions préliminaires du présent guide. Les versions préliminaires de ce guide ont été rédigées par Tundi Agardy et enrichies par les contributions et les révisions de Dan Laffoley, vice-président du programme marin de la CMAP de l'UICN. Jon Day, Centre d'Excellence pour l'étude des récifs coralliens, Université James Cook, Australie, a apporté des éléments de compréhension essentiels sur l'application pratique de la valeur universelle exceptionnelle lors de la définition des objectifs et du choix des réponses à apporter en matière de gestion face aux menaces. Anne Guerry, directrice de la stratégie et chef scientifique du Natural Capital Project, Université de Stanford, a fourni les éléments nécessaires à l'élaboration de différents scénarios grâce au travail qu'elle mène au sein du Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize. Sont remerciés pour les commentaires qu'ils ont formulés sur les versions finales de ce guide Scott Gende, conseiller scientifique à Glacier Bay, États-Unis d'Amérique, Harald Marencic, Secrétariat commun de la mer des Wadden, Angélique Songco, gestionnaire du Parc naturel du récif de Tubbataha, Philippines, et Russell Reichelt, directeur de l'Autorité du Parc marin du récif de la Grande-Barrière, Australie. L'auteur tient également à remercier Tim Badman, directeur du Programme du Patrimoine mondial à l'UICN, pour les nombreuses discussions d'un grand intérêt sur le rôle capital des rapports sur l'état de conservation prévus par la Convention du patrimoine mondial de 1972, qui ont contribué à façonner une partie des opinions figurant dans ce guide. Enfin, l'auteur remercie Rachida Kameche, assistante du Programme marin du patrimoine mondial pour sa patience et les nombreuses heures de travail supplémentaires qu'a exigé la préparation des conférences, des réunions de travail, des missions et de toutes les autres activités qui ont permis de réunir les données et les compétences présentées dans ce guide.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

